

Travail de fin d'étude *en et sur* l'architecture (LARCB 2295)

TFE 2026 (LARCB 2295) – LOCI Bruxelles

Titre : Cohabitation au sein des églises catholiques : Les églises catholiques encore actives peuvent-elles servir de dispositifs d'accueil pour les personnes vivant dans la précarité à Bruxelles ? L'église Sainte-Croix

Co-expert : HOUDÉ Joelle

Co-promoteur 2 : GILLIS Christophe

Co-promoteur 3 : VANDEBROUCKE David

Co-promoteur 4 : MONTUEL Thomas

Date de présentation : 17 juin 2026

Résumé :

Bruxelles est touchée par une double problématique. Les églises catholiques font face à une baisse de fréquentation mettant en péril la préservation du patrimoine religieux. La capitale est également touchée par une augmentation croissante du sans abris et du mal-logement. Les dispositifs en place sont actuellement saturés et ne peuvent pas subvenir à l'ensemble des demandes. Ces deux problématiques différentes peuvent mutuellement s'aider dans le cas où la cohabitation entre une fonction d'accueil et culturelle pourraient se faire au sein des églises catholiques encore actives.

La première partie du travail aborde la notion de la cohabitation au sein des églises et sa faisabilité. La deuxième partie identifie les dispositifs actuellement en place à Bruxelles ainsi que les différents types de précarités. Pour finir, la réflexion sur l'accueil des personnes précaires au sein des églises encore affectées au culte est analysée et mise en pratique au sein de l'église Sainte-Croix à Flagey dans une troisième partie.

Mots-clés :

Habitat précaire (EP) - Patrimoine architectural (TA) - Précarité (EP) – Église (TS) – Sans abri (TS) -Foyer d'hébergement (TS)

TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES *EN ET SUR* L'ARCHITECTURE [LBARC2200]

DECLARATION DE DEONTOLOGIE à intégrer aux documents du TFÉ

Considérant que le plagiat est une faute inacceptable sur les plans juridique, éthique et intellectuel ;

Reconnaissant que le Règlement Général des Etudes et Examens de l'UCLouvain précise la notion de plagiat et décrit les procédures et sanctions liées à sa pratique : <https://uclouvain.be/fr/etudier/reglement-general-des-etudes-et-des-examens.html>

Notant que les étudiant-e-s sont sensibilisé-e-s aux questions d'intégrité intellectuelle durant leur parcours académique et que le site web de l'UCLouvain met à disposition des ressources spécifiques sur le sujet : <https://uclouvain.be/fr/etudier/lutter-contre-le-plagiat.html>

Je déclare sur l'honneur que ce travail de fin d'étude a été écrit et dessiné de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (dessins, maquettes, idées, phrases, graphes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Notant qu'un travail universitaire est le fait d'une production personnelle, réflexive et critique, je déclare en outre avoir fait l'usage suivant des outils d'intelligence artificielle de type agent conversationnel et/ou de production graphique :

	Oui	Non
J'ai utilisé l'IA	☒	☐
J'ai utilisé l'IA pour produire/retravailler des images, auquel cas une mention explicite est indiquée en légende desdites images ;	☐	☒
J'ai utilisé l'IA pour retravailler/traduire mon texte, auquel cas une mention explicite est indiquée en préambule ;	☒	☐
J'ai utilisé l'IA pour récolter/compiler des données, auquel cas une mention explicite des requêtes formulées et des réponses reçues de l'IA est indiquée dans la section présentant la méthode de recherche ;	☐	☒
J'ai utilisé l'IA pour synthétiser/analyser de l'information, auquel cas la réponse produite par l'IA est utilisée comme source secondaire faisant l'objet d'une analyse critique personnelle explicite, impliquant que je reconnais comme miens les éléments présentés dans le travail et prends toute responsabilité à leur égard.	☒	☐

Fait à *Braine l'Alleud*

Le *1 juin 2026*

Signature de l'étudiant-e



Master en architecture à finalité spécialisée
TFE « En et Sur L'architecture ».

Dimension : « Héritages ».

Les églises catholiques face à la précarité :
Dans quelle mesure les églises catholiques encore actives peuvent-elles servir de dispositifs d'accueil pour les personnes vivant dans la précarité à Bruxelles ?

L'église Sainte-Croix



Dossier de recherche théorique
Daubresse Clémence

Expert : Mme Joelle HOUDÉ
Co-promoteurs : Mr Christophe GILLIS
Mr David VANDENBROUCKE
Mr Thomas MONTULET

Année académique 2025-2026

Cohabitation au sein des églises catholiques :
Les églises catholiques encore actives peuvent-elles
servir de dispositifs d'accueil pour les personnes
vivant dans la précarité à Bruxelles ?

L'église Sainte-Croix



DAUBRESSE Clémence

LOCI_UCLouvain_Faculté d'architecture d'ingénierie architecturale et d'urbanisme

Remerciements

Je tiens à adresser mes remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à l'aboutissement de ce travail de fin d'études.

Dans un premier temps, je remercie particulièrement Monsieur Gillis, Monsieur Vandembroucke et Monsieur Montulet pour l'ensemble de leurs précieux conseils apportés depuis presque un an.

Je voudrais également remercier mon experte, Madame Houdé, pour sa disponibilité, son écoute attentive et ses nombreux conseils apportés durant les six derniers mois.

Je remercie aussi mes amies et plus particulièrement Pauline qui m'a soutenue à chaque moment difficile et qui a toujours été disposée à consacrer un peu de son temps pour me conseiller.

Je remercie évidemment mes autres amis de l'université, qui ont rendu ces six années bien plus agréables malgré les difficultés traversées.

Je tiens enfin à remercier ma famille, pour son soutien permanent, sa présence et son écoute durant la réalisation de ce travail, mais également durant l'ensemble de mes années d'études.

Table des matières

PRÉFACE	- 1 -
INTRODUCTION	- 3 -
ÉTAT DE L'ART	- 5 -
MÉTHODOLOGIE	- 7 -
CHAPITRE 1 : LES LIEUX DE CULTES ET LES ENJEUX D'UNE COHABITATION RAISONNÉE.	- 11 -
1.1 Fondements théoriques de la cohabitation	- 13 -
1.1.1 Définition.....	- 13 -
1.1.2 Des lieux de cohabitations	- 15 -
1.2 Cohabitation, culte et patrimoine religieux	- 17 -
1.2.1 Histoire de la cohabitation au sein des églises	- 21 -
1.3 La cohabitation comme levier de réactivation des lieux de culte.....	- 23 -
1.3.1 Modèle théorique d'analyse du patrimoine religieux.....	- 23 -
Valeurs de représentation.....	- 25 -
Valeurs intrinsèques	- 25 -
Valeurs physiques.....	- 26 -
1.3.2 Proposer des leviers d'actions selon les besoins des lieux de culte	- 29 -
1.3.3 Les enjeux de la cohabitation pour le culte et le patrimoine....	- 33 -
1.3.3.1 Enjeux physiques.....	- 33 -
1.3.3.2 Enjeux spirituels et symboliques.....	- 41 -
1.3.3.3 Enjeux sociétaux.....	- 41 -
1.4 Synthèse.....	- 43 -
CHAPITRE 2 : ACCUEILLIR LA PRÉCARITÉ DANS UN LIEU DE CULTES.....	- 45 -
2.1 Enjeux contemporains de la cohabitation avec le culte.....	- 47 -
2.1.1 Sociétaux	- 47 -
2.1.2 Enjeux physiques	- 49 -
2.1.3 Enjeux architecturaux	- 53 -
2.2 Viabilité du programme	- 55 -
2.3 Synthèse.....	- 75 -
CHAPITRE 3 : LA PRÉCARITÉ RÉSIDENTIELLE EN MILIEU URBAIN.	- 77 -
3.1 La crise du logement en milieu urbain.....	- 79 -
3.1.1 Saturation des dispositifs d'accueil.....	- 81 -
3.2 Habiter la précarité en milieu urbain	- 83 -

3.2.1 Les différentes formes de précarité résidentielle à Bruxelles....	- 83 -
3.2.2 les publics concernés.....	- 84 -
3.2.2.1 Les dispositifs d'accueil en milieu urbain	- 87 -
3.2.2.2 Les limites des dispositifs actuels.....	- 108 -
3.3 Synthèse	- 111 -
CHAPITRE 4 : LES RÉALITÉS DU SANS-ABRISME	- 113 -
4.1 La précarité invisible de l'habiter.....	- 115 -
4.2 Le sans-abrisme détruit.....	- 119 -
4.2.1 Problèmes relationnels et sociétaux.....	- 119 -
4.2.2 Problèmes mentaux - psychologiques	- 121 -
4.2.3 Problèmes médicaux	- 123 -
4.3 Les leviers d'actions selon les besoins des personnes précaires	- 124 -
4.4 Synthèse	- 125 -
CHAPITRE 5 : ANALYSE CROISÉE	- 127 -
5.1 Les limites juridiques.....	- 129 -
5.1.1 Contraintes canoniques et cultuelles	- 129 -
5.1.2 Contraintes patrimoniales et déontologiques	- 130 -
5.2 Articulation entre le culte et l'accueil de personnes en situation de précarité.....	- 133 -
5.2.1 Privé/public/sacré	- 133 -
5.2.2 Compatibilité des dispositifs d'accueil avec les églises catholiques.....	- 133 -
5.2.3 Cohabitation des usages	- 135 -
5.2.4 Réversibilité et intervention patrimoniale.....	- 135 -
5.3 Synthèse	- 137 -
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	- 139 -
PARTIE II.....	- 141 -
CHAPITRE 1 : CAS D'ÉTUDE : ÉGLISE SAINTE-CROIX -	- 143 -
1.1 Histoire de l'église Sainte-Croix	- 143 -
1.2 Évaluation des valeurs patrimoniales	- 147 -
1.3 Le programme.....	- 151 -
1.4 Les opportunités offertes par l'édifice.....	- 153 -
1.5 Démarche d'intervention et d'expérimentation par le projet -	- 157 -
BIBLIOGRAPHIE	- 161 -
ICONOGRAPHIE.....	- 170 -
ANNEXES	- 173 -

Préface

Mon intérêt pour le patrimoine s'est développé au cours de mes études et durant mes nombreux voyages.

Les églises sont des monuments qui m'ont toujours impressionnée et intimidée. Face à leur immensité et à leur prestance, je me suis toujours sentie toute petite. N'étant moi-même pas catholique pratiquante, je les ai toujours visitées, mais dans un cadre plutôt culturel. Envisager le fait que ces édifices religieux catholiques puissent être détruits me questionne réellement.

Je me suis penchée sur la question des églises car j'étais curieuse de voir comment ces édifices pourraient être réinvestis sans effacer leur identité symbolique.

Ensuite, la question de la précarité est venue d'une simple curiosité. Je me suis souvent demandé pourquoi on retrouvait autant de sans-abris autour des églises et plus particulièrement autour de l'église Sainte-Croix. En effet, il n'y a pas une fois où je passe devant et où je ne vois pas un sans-abri sur le parvis ou sur la pelouse de l'église. Le choix du cas d'étude a entre autres, découlé de ce questionnement.

Pour finir, la question de la réhabilitation du patrimoine est une question à laquelle je porte un grand intérêt. En tant que future architecte, je trouve qu'il faut tirer parti de ce qu'on a à portée de main plutôt que de détruire pour rebâtir ensuite.

Introduction

Chaque nuit, des milliers de personnes vivent à la rue dans des hébergements d'urgence, dans des logements insalubres ou chez des proches par faute de choix. Actuellement, plus de 52 000 ménages recherchent désespérément un logement social dans Bruxelles avec une attente pouvant atteindre 19 ans. Or, l'article 23 de notre Constitution prévoit « Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. (...) À cette fin, la loi, les décrets ou les règles garantissent les droits économiques, sociaux et culturels. Ces droits comprennent notamment : (...) le droit à un logement décent. »¹

Face à cette crise, les institutions en place peinent à suivre. Les structures d'accueil sont débordées. Par ailleurs, derrière les chiffres, se cachent des réalités moins visibles telles que l'isolement social, l'exclusion numérique, la précarité administrative et la migration exponentielle.

En même temps, un autre phénomène silencieux se joue à l'échelle de la ville. Les églises catholiques bruxelloises se vident. La pratique religieuse diminue. Les églises sont bien trop nombreuses par rapport au nombre de fidèles. Une grande question se pose donc aujourd'hui par rapport au devenir de ces bâtiments qui structurent nos villes.

Ces deux problématiques sont à la base de ma réflexion. Je m'interroge sur la capacité des églises à redevenir des acteurs pertinents face aux besoins contemporains et aux défis de demain. « Les églises catholiques encore actives peuvent-elles servir de dispositifs d'accueils pour les personnes vivants dans la précarité à Bruxelles ? ». Adapter les églises pour qu'elles n'aient plus uniquement une fonction de culte serait potentiellement une solution à la précarité grandissante. Cela permettrait également qu'elles restent des lieux ouverts à tous dans la continuité de leurs valeurs d'aide et de partage. Cela pourrait ainsi permettre de redynamiser le quartier en impliquant sa population dans les enjeux sociétaux.

Toutefois, la cohabitation entre une fonction sacrée et une fonction profane d'accueil pose quelques questions : comment conserver l'identité architecturale de ces bâtiments tout en leur attribuant de nouvelles fonctions ? De quelle manière ces reconversions seront-elles perçues par

¹ Aurélie Van de Walle, « Crise du logement : définition, causes et solutions », L'Ilot, 19 août 2025, consulté le 9 janvier 2026, <https://ilot.be/crise-du-logement/>.

les habitants du quartier ? Ne serait-il pas plus pertinent de trouver des alternatives durables permettant au culte de continuer à s'exercer dans son lieu de prédilection ? Comment une telle cohabitation serait-elle perçue et de quelle manière pourrait-on y parvenir ? Comment mettre en œuvre cette reconversion avant leur désacralisation ?

Pour répondre à toutes ces questions, le présent travail est divisé en deux gros axes abordant tour à tour une problématique différente. L'adaptation des églises implique bien plus qu'une dimension uniquement architecturale. Elle s'inscrit dans un ensemble d'enjeux juridique, économique, sociale, culturelle et politique.

La première partie aborde la question de la cohabitation et du patrimoine religieux catholique. Il se compose de deux parties, la première interroge la capacité des bâtiments religieux catholiques à cohabiter avec une fonction profane. Il commence par interroger la place du culte aujourd'hui et l'histoire de la cohabitation au sein des édifices religieux. Il analyse ensuite les valeurs du patrimoine culturel à préserver les enjeux contemporains d'une telle cohabitation, seuils, flux, acoustique, intimité et les contraintes juridiques et patrimoniales qui l'encadrent. Ensuite, la deuxième partie évalue le degré d'adaptabilité des églises catholiques bruxelloises. Il identifie les types de dispositifs d'accueil envisageables, les conditions spatiales et programmatiques d'une cohabitation viable, et les principes architecturaux qui permettent de concilier le sacré et social.

La deuxième partie explore la problématique de la précarité. Elle se compose de deux chapitres distincts. Le premier aborde la précarité résidentielle en milieu urbain et la deuxième la précarité sociétale. Cette partie pose le cadre social et les besoins contemporains. Elle permet d'identifier les acteurs de la fonction d'accueil.

Cette réflexion sera mise à l'épreuve à travers une étude de cas centrée sur l'église Sainte-Croix à Bruxelles. Celle-ci a permis de mettre en tension certaines questions théoriques. Elle est également un outil de vérification des hypothèses développées.

État de l'art

La sauvegarde du patrimoine est une problématique à laquelle de nombreux architectes portent un intérêt. Conscient de la valeur de ces édifices, les pratiques évoluent de plus en plus dans l'idée de conserver ces bâtiments en les restaurant ou en les réaffectant. La charte de Burra qui est l'un des documents de référence internationale en matière de conservation du patrimoine culturel, met en avant la réversibilité des interventions et encourage l'utilisation de dispositifs légers et modulaires des réaffectations pour limiter l'impact sur le patrimoine existant².

Depuis plusieurs décennies, conscient du problème majeur concernant la pérennité du patrimoine religieux catholique, de nombreux travaux de recherches ont exploré la question du devenir des églises. Thomas Coomans est historien de l'art et archéologue, spécialisé pour la question de la réaffectation des édifices religieux désaffectés et sous-occupés en Belgique et au Canada.³ Ses nombreux travaux sont des sources non négligeables.

Le droit canonique constitue une base essentielle dans la réflexion autour du devenir des églises catholiques. Le canon 1210 précise que seuls les usages compatibles avec la sainteté du lieu peuvent être admis dans une église encore affectée au culte. Le canon 1222 autorise cependant une réduction à un usage profane « qui ne soit pas inconvenant ».⁴ Le processus de réaffectation des églises est encadré, sans pour autant définir clairement quels nouveaux usages peuvent être acceptés. De plus, il n'interdit pas l'introduction d'une nouvelle fonction dans une église encore active. Toutefois, cette option est juridiquement sensible si elle a pour but d'être permanente. À cela s'ajoute l'article 5 de la charte de Venise qui dans une logique de conservation des monuments, affirme que l'affectation d'un édifice à une fonction utile à la société est souhaitable si elle n'est pas inconvenante.⁵

² ICOMOS, « La Charte de Burra : Charte pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle », 1999, consulté le 14 mai 2026, 11, https://www.icomos.org/images/DOCUMENTS/Charters/burra1999_fre.pdf

³ « Thomas Coomans », *Chaire de Recherche du Canada En Patrimoine Urbain*, s. d., consulté le 18 mai 2026, <https://patrimoine.uqam.ca/membre/coomans-thomas/>.

⁴ Conseil pontifical pour la culture, « Les églises : l'usage culturel en question ? Lignes directrices », 29 novembre 2018, consulté le 14 mai 2026, <https://cipar.be/wp-content/uploads/2019/02/Mgr-Habert-La-Désaffectation-et-la-Réutilisation-des-Eglises-Colloque-intern.-nov-2018.pdf>.

⁵ ICOMOS, « Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (charte de Venise 1964) : IIe Congrès international des

Jusqu'à présent, très peu de travaux ou de cas concrets abordent la notion de cohabitation entre une fonction culturelle et d'accueil surtout au sein des églises encore actives. Cette notion est donc plutôt innovante.

Ensuite, la déclaration de Paris sur le patrimoine comme moteur du développement, insiste plus particulièrement sur le rôle social du patrimoine et d'autant plus sur l'importance d'impliquer les habitants dans les projets de transformation. Le mémoire de Lucie Cremer montre à quel point l'implication de la population dès le départ est primordiale pour que le projet soit accepté socialement.⁶

Pour finir, Bruss'Help⁷, depuis 2008, dénombre tous les deux ans une augmentation du nombre de personnes en situation de précarité. Ces chiffres sont basés sur la typologie ETHOS Light, qui ne se limite pas aux personnes vivant à la rue, mais qui inclut également les personnes vivant en hébergements d'urgence, en logements temporaires ainsi que les individus en grande instabilité résidentielle.

architectes et des techniciens des monuments historiques » , 1964, consulté le 23 avril 2026,

2, https://www.icomos.org/images/DOCUMENTS/Charters/venice_f.pdf.

⁶ Lucie Cremer, « Les habitants sont-ils des nouveaux acteurs dans la perpétuation du patrimoine religieux ? L'avenir des églises pris en main par les communautés rurales avec l'aide de l'architecte » , MatheO - Master Thesis Online,

2018, <https://matheo.uliege.be/bitstream/2268.2/5356/4/TFE%20Cremer%20Lucie%20s130824.pdf>.

⁷ Bruss'help, « Dénombrement des personnes sans chez-soi en Région de Bruxelles-Capitale » , 6 novembre 2024, consulté le 7 novembre 2025, https://www.brussshelp.org/images/Rapport_Preliminaire_denombrement_FR.pdf.

Méthodologie

Pour explorer la question suivante : « Les églises catholiques encore actives peuvent-elles servir de dispositifs d'accueil pour les personnes vivant dans la précarité à Bruxelles ? », j'ai divisé le mémoire en deux thèmes : la cohabitation et la précarité. Ensuite, les recherches sont appliquées à un cas d'étude, l'église Sainte-Croix.

Dans un premier temps, les deux premiers chapitres abordent la thématique de la cohabitation au sein des églises catholiques bruxelloises. Afin de comprendre les besoins modernes de ses bâtiments, la recherche a d'abord été directement auprès des représentants du culte. L'interview réalisée avec le curé de l'église Sainte-Croix a été le point de départ. Ensuite, des recherches plus théoriques ont permis de constater scientifiquement les véritables problématiques qui affectent les églises à Bruxelles. La question spécifique de la notion de cohabitation entre une fonction profane et une fonction sacrée dans une église encore affectée au culte, a été une recherche fastidieuse. En effet, à l'heure actuelle, très peu d'études abordent cette spécificité relativement innovante et peu documentée.

Dans un second temps, les deux chapitres suivants abordent la précarité à Bruxelles. Ils ont pour but d'identifier les acteurs potentiels d'un projet d'accueil au sein des églises. Afin de comprendre la thématique de la précarité qui touche Bruxelles aujourd'hui, j'ai démarré par une étude de terrain. En effet, il m'a semblé particulièrement important d'aller à la rencontre des sans-abri et des personnes les plus précaires directement dans les rues de Flagey ainsi que dans le restaurant solidaire attenant à l'église Sainte-Croix. Cette méthode de recherche est à mon sens la plus pertinente lorsqu'il s'agit d'aborder une problématique sociale. Leurs diverses expériences vécues sont des sources sensibles qui ne peuvent pas être réduites à des statistiques. Leurs difficultés rencontrées au quotidien et leurs besoins sont des éléments fondamentaux pour mettre en place des dispositifs adaptés.

Durant l'ensemble de mes recherches, j'ai continuellement cherché à discuter avec des personnes directement concernées par ces situations. J'ai, entre autres, échangé avec la directrice de l'association Grand Froid, une éducatrice du CPAS, une juriste travaillant dans une maison d'accueil pour femmes battues, un bénévole travaillant pour l'église du Béguinage et, pour finir, le prêtre du diocèse de Lille. Chaque discussion a permis de nourrir ma réflexion d'une manière ou d'une autre.

J'ai eu recours à l'intelligence artificielle pour retranscrire mes interviews audios. L'IA m'a également aidé à reformuler certaines phrases dans le but d'améliorer la fluidité et la clarté du texte.

PARTIE I

La recherche et le développement théorique

« Le voisinage est un lien par le lien. L'espace du voisinage comme tel a un sens, voire une importance, en politique et en éthique. S'il ne recèle en aucun cas un remède magique à la déliaison sociale, il se joue en lui une définition du social qu'il est impossible d'ignorer sans dommage. »

(Hélène L'Heuillet, Du voisinage. Réflexions sur la coexistence humaine, 2016, p.19)

CHAPITRE 1 : Les lieux de culte et les enjeux d'une cohabitation raisonnée.

Depuis de nombreuses années, les églises connaissent une diminution de leur fréquentation. C'est un fait bien connu, mais pourtant très peu d'études se sont interrogées sur la possibilité de faire cohabiter la fonction culturelle avec une autre fonction au sein des églises encore sacralisées. Pourquoi ? Quelles en seraient les conséquences sur la fonction culturelle ? Est-ce que cette cohabitation pourrait être une solution afin d'anticiper une sous-utilisation de ces édifices ? Ce sont les questions que je me suis posées.

Ce chapitre explore la notion de cohabitation. Il abordera tout d'abord les bases théoriques, avant d'identifier les problématiques auxquelles font face les églises catholiques aujourd'hui. Il montre ensuite que dans l'histoire, les églises ont déjà été utilisées à d'autres fins que celles exclusivement du culte. Le chapitre explore la possibilité que la cohabitation puisse être un levier à la sous-utilisation et à la pérennité des édifices religieux. Cette réflexion met en avant l'importance de connaître le bâtiment concerné, mais également de comprendre quels sont les besoins du culte et leurs grands enjeux actuels.

1.1 Fondements théoriques de la cohabitation

Avant de se lancer dans l'approfondissement de cette partie abordant les enjeux actuels de la cohabitation au sein du culte, il est important de clarifier le terme « cohabitation ».

1.1.1 Définition

La notion de cohabitation vient du latin *cohabitatio*, dérivé de *cohabitare*, cohabiter. Depuis quelques décennies, cette notion a perdu son caractère religieux et possède désormais une connotation politique.⁸ Selon le Larousse, la cohabitation désigne : « Fait de cohabiter, de vivre ensemble ; coexistence. »⁹ tandis que le terme cohabiter signifie « Habiter ensemble sous le même toit ou sur un même territoire » ou « Coexister au sein d'un ensemble »¹⁰. Cette notion implique nécessairement la coexistence d'une ou plusieurs personnes au sein d'un même espace, qu'il soit privé, collectif ou public.¹¹

Cependant, la cohabitation ne se limite pas à une simple proximité physique. Cette notion se rapproche de celle de « voisiner ». Elle implique de confronter différentes personnes ayant des provenances sociales et culturelles diverses, qui n'ont pas la même façon d'habiter et qui n'ont pas choisi d'être ensemble. Cette confrontation à l'autre peut générer des conflits. Les bruits, les odeurs, le manque d'intimité ou les usages des espaces communs peuvent en être les sources. La qualité de la cohabitation sera donc dépendante de la capacité du lieu à s'adapter, ainsi que la capacité des personnes à pouvoir s'appropriier l'endroit. L'ensemble doit trouver une harmonie.¹²

⁸ Monique Eleb et Sabri Bendimérad, *Ensemble et séparément : des lieux pour cohabiter* (Bruxelles : Mardaga, 2018), 11.

⁹ Larousse, « Définitions : Cohabitation - Dictionnaire de Français Larousse », s. d., consulté le 19 mars 2026, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/cohabitation/17010>.

¹⁰ Larousse, « Définitions : Cohabiter - Dictionnaire de Français Larousse », s. d., consulté le 19 mars 2026, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/cohabiter/17012>.

¹¹ Caroline Leblanc et Michel Parazelli, « Consommation de substances en contexte d'itinérance : impacts de la visibilité sociale et stratégies de contrôle de la mobilité », webinaire organisé par le DPSMD, le CCSMTL, l'ESCODI et l'IUD, Diapositives, 3 novembre 2025, <https://dependanceitinerance.ca/app/uploads/2025/11/Conference-PPT-dependances.pdf>.

¹² Nadège Leroux, « Qu'est-ce qu'habiter ? Les enjeux de l'habiter pour la réinsertion », *VST - Vie Sociale et Traitements* 97 (janvier 2008) : 17-18, consulté

Par ailleurs, le fait de cohabiter au sein d'un lieu implique inévitablement des questions sous-jacentes telles que la temporalité, le degré d'intimité et la négociation des usages. Comment les individus vont-ils pouvoir affirmer leurs identités en partageant des espaces communs ?

Cette recherche interroge sur l'habilité des lieux de culte à accueillir de nouvelles formes d'usage tout en préservant leurs dimensions symboliques, spirituelles et patrimoniales.¹³ Elle englobera la question du vivre ensemble avec des espaces partagés.¹⁴

le 10 mai, <https://shs.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2008-1-page-14?lang=fr>

¹³ Leroux, « Qu'est-Ce Qu'habiter ? Les Enjeux de l'habiter Pour La Réinsertion », 17-18.

¹⁴ Eleb et Bendimérad, *Ensemble et séparément : Des Lieux Pour Cohabiter*, 9-15.

1.1.2 Des lieux de cohabitations

La cohabitation ne dépend pas uniquement de la présence de plusieurs personnes ou de plusieurs fonctions dans un même bâtiment. Elle dépend de la manière dont l'architecture organise ces espaces en créant des relations entre les usagers.

Les espaces intermédiaires y jouent alors un rôle essentiel. En effet, les seuils, halls, circulations, coursives, patios ou espaces communs deviennent des lieux de transition entre l'espace privé et l'espace collectif.

La qualité d'un espace de cohabitation repose donc sur un équilibre entre partage et autonomie. L'architecture doit offrir la possibilité de se rencontrer sans nécessairement imposer une proximité constante. En effet, elle doit également permettre aux usagers de s'isoler, et d'éviter les interactions. La cohabitation au sein de ces lieux nécessite ainsi une gradation entre les espaces publics, collectifs et privés afin que chacun puisse trouver sa place au sein d'un même ensemble.¹⁵

¹⁵ Eleb et Bendimérad, *Ensemble et séparément : Des Lieux Pour Cohabiter*, 103-112.

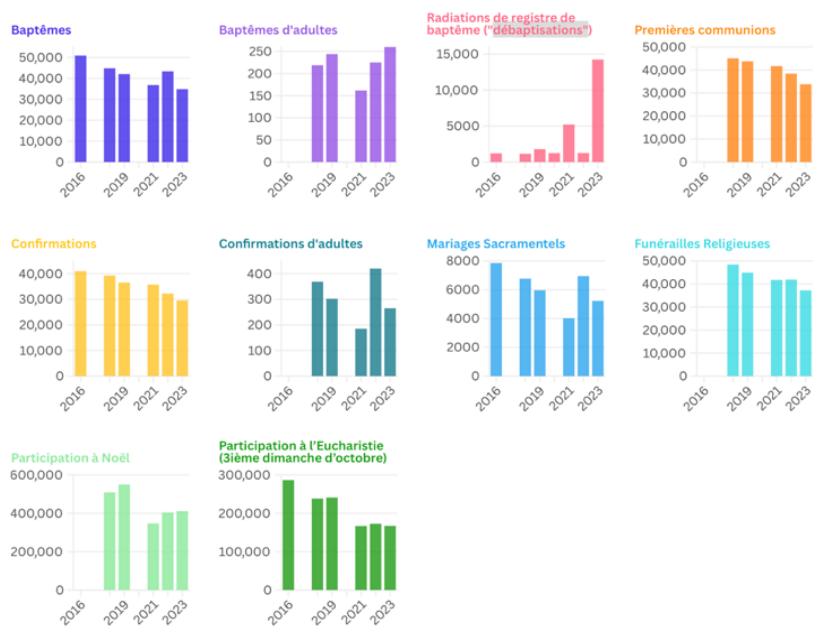


Figure 1 – Évolution de la pratique religieuse – Rapport annuel 2024 de l'Église catholique en Belgique

1.2 Cohabitation, culte et patrimoine religieux

Aujourd'hui, l'Église catholique n'occupe plus la même place que dans le passé. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de sécularisation et d'individualisation croissante.¹⁶ Pourtant, l'église est bien souvent l'un des derniers repères monumentaux et symboliques au cœur de nos villes bien que ses fonctions s'effacent peu à peu.

Le déclin de la pratique religieuse s'explique entre autres par la mutation générationnelle et éthique des valeurs sociales. (fig.1) L'évolution des mentalités se fait sentir au sein des églises. Les chiffres montrent que les jeunes générations sont bien moins croyantes que les générations plus âgées. Elles ont également moins confiance aux institutions religieuses. Le rapport au sacré est radicalement différent. On parle désormais d'une forme de spiritualité plus individualisée. Celle-ci est couramment exprimée comme le sentiment de « croire sans appartenir ». De plus, la science moderne et les connaissances ont un impact sur les croyances. Elles interrogent certaines représentations liées à la croyance en une dimension suprahumaine.¹⁷ On fait face à une société dont les normes sociales ont évolué bien plus vite que celles du pouvoir ecclésiastique.

Cette évolution majeure de notre société présente par ailleurs des points positifs. Elle pousse chacun d'entre nous à réfléchir et à faire des choix en âme et conscience. En effet, depuis quelques années, on passe d'un christianisme culturel à un christianisme de conviction.¹⁸ C'est à dire que dorénavant, les sacrements d'initiation tels que se faire baptiser ne sont plus des habitudes ou des traditions familiales. Il s'agit d'un choix personnel souvent réalisé plus tard. Ce changement de mentalité explique

¹⁶ Pierre Bréchon, « La religiosité des européens : diversité et tendances communes », *Politique Européenne* 24, no 1 (2008): 21-41, consulté le 23 avril 2016, <https://shs.cairn.info/revue-politique-europeenne-2008-1-page-21?lang=fr>.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Église Catholique En Belgique, « L'Église catholique en Belgique : rapport annuel 2025 » (Belgique, 2025), 69-70, consulté le 20 mars 2026, https://documents.cathobel.be/PDF%20GRATUITS/rapport-annuel-eglise/Online_High_rapport_annuel_2025_FR.pdf.

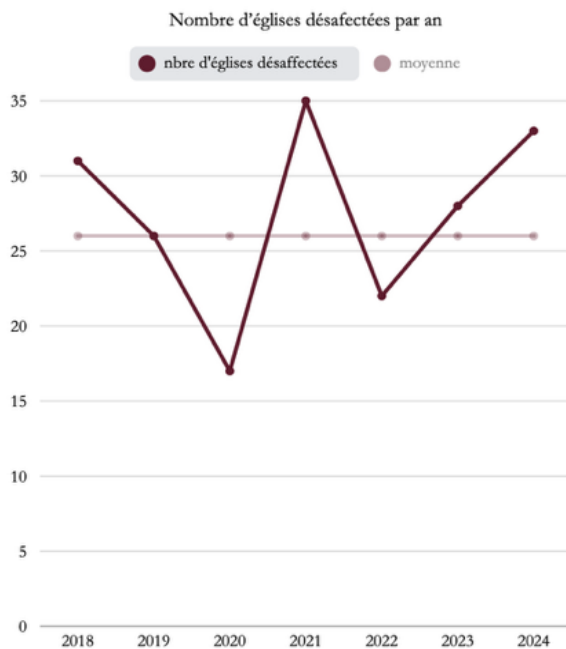


Figure 2 – Nombres d'églises désaffectées par an – Production personnelle sur base des rapports annuels de l'église catholique en belgique

également le nombre important de « débaptisations ». ¹⁹ Il y en a eu 5 237 en 2021 ²⁰ et 4 780 en 2025 ²¹. Il est important de noter que les plus grandes vagues de débaptisations furent liées à des événements marquants. Parmi ceux-ci figurent notamment les déclarations de la congrégation pour la Doctrine de la Foi à propos du mariage homosexuel mais également au moment de la révélation de nombreux cas de pédophilie au sein même du clergé. ²²

La conséquence de ce changement de mentalité est claire. Les populations assistantes aux messes sont vieillissantes. Le nombre de fidèles pratiquants ne cesse de diminuer en Belgique. ²³ De plus, les fabriques et les communes n'ont pas le budget nécessaire pour parvenir à entretenir ces immenses bâtiments ²⁴. L'addition de ces éléments mène, dans certains cas, à l'abandon des édifices religieux, voire à leur désaffectation et parfois à leur désacralisation. (fig.2) L'évêque décrète que l'édifice n'est plus un lieu de culte. ²⁵

L'ensemble de ces éléments entraîne des répercussions sociales. Si l'édifice ferme ses portes, cela remet en question son rôle dans le paysage collectif autant comme point de repère spatial que comme point de repère symbolique. Il peut peu à peu perdre ses qualités et ses valeurs patrimoniales. Comme l'a dit Coomans « bien souvent, c'est lorsque l'on perd quelque chose ou quelqu'un que l'on prend conscience de sa valeur. » ²⁶

¹⁹ Ibid.

²⁰ Caroline Sägerser, « Les Catholiques de Belgique, Nouvelle Minorité ? », *Les @nalyzes du CRISP en Ligne*, 12 décembre 2022, 2, consulté le 16 mars 2026, <https://www.crisp.be/fr/catalogue/2679-les-catholiques-de-belgique-nouvelle-minorite.html>.

²¹ Église Catholique En Belgique, « L'Église Catholique En Belgique : Rapport Annuel 2025 », 70.

²² Sägerser, « Les Catholiques de Belgique, Nouvelle Minorité ? », 2.

²³ Bréchon, « La Religiosité Des Européens : Diversité et Tendances Communes », 21-41.

²⁴ Thomas Coomans, « Églises et usages alternatifs : un patrimoine d'avenir », dans *Les défis du patrimoine religieux. Héritage encombrant ? Patrimoine d'avenir ? Actes du 12e colloque du CHIREL*, dir. Éric Bousmar et Marie-Astrid Collet, *Revue d'histoire du Brabant wallon. Religion, patrimoine, société*, t. 29, fasc. 3 (2015), 233, consulté le 4 octobre 2025, https://www.researchgate.net/publication/327346050_Eglises_et_usages_alternatifs_un_patrimoine_d'avenir.

²⁵ Coomans, « Églises et usages alternatifs », 227.

²⁶ Coomans, « Églises et usages alternatifs », 220.

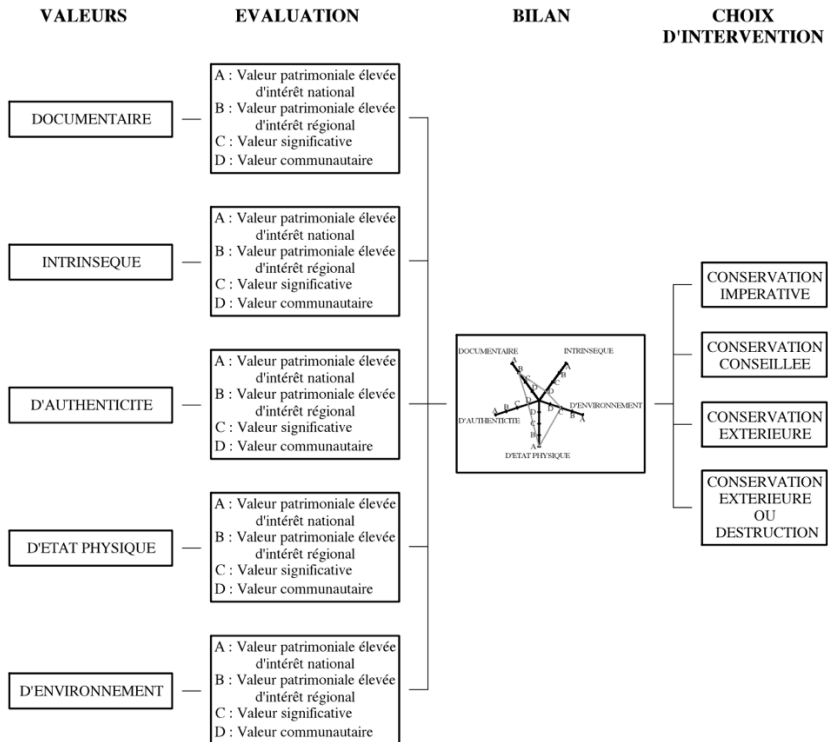


Figure 3 – Système d'évaluation des valeurs patrimoniales développé par Alios Riegl

1.2.1 Histoire de la cohabitation au sein des églises

L'histoire des édifices religieux a déjà été abordée dans plusieurs mémoires de la faculté Loci UClouvain tels que celui de Maxwell²⁷ ou encore celui d'Aurélie Godefroid²⁸. Dès lors, cette partie est uniquement focalisée sur la cohabitation entre une fonction profane et une fonction culturelle dans l'histoire.

Historiquement, l'église n'a jamais été seulement un lieu de prière. En effet, au Moyen Âge, l'église joue un rôle sociétal, social, éducatif et juridique. À cette époque, le culte n'est alors qu'une partie des fonctions assurées dans les églises. On y retrouve des tribunaux ainsi que des réunions politiques. Son parvis est le prolongement civique de cet espace. À cette période, le sacré et le profane se superpose, ils coexistent au sein d'un même bâtiment. L'église est le cœur névralgique de la société, les espaces sont décloisonnés et cela sans perdre son statut sacré.²⁹

Dès la fin du Moyen Âge, face à la montée du protestantisme, l'église ressent le besoin de réaffirmer son autorité. Ce mouvement s'accélère à la contre-réforme où le clergé n'admet plus que les activités laïques et sacrées coexistent. Les espaces se distinguent et le clergé, pour montrer son autorité, impose le silence et l'immobilité dans les églises. Le silence actuel que nous connaissons dans nos églises est finalement le résultat d'une reprise en mains politique et éthologique par le clergé pour expulser la société civile des églises.³⁰

²⁷ Emil Maxwell, Comment faire cohabiter profane et sacré pour pérenniser les églises gothiques ? Le cas de l'église Saint-Jacques de Tournai, *dossier* de recherche théorique, master en architecture à finalité spécialisée, UCLouvain LOCI – site Bruxelles Saint-Gilles, 2023, <https://thesis.dial.uclouvain.be/home>.

²⁸ Aurélie Godefroid, *L'Église : le maintien de l'activité chrétienne dans l'église et y assurer une activité complémentaire et différente*, mémoire en architecture, UCLouvain LOCI – site Bruxelles Saint-Gilles, 2011, <https://thesis.dial.uclouvain.be/home>.

²⁹ Philippe Jansen, « Église, espace social. Éléments d'une enquête », *Revue d'histoire de l'Église de France* 76, no197 (1990) : 185-192, https://www.persee.fr/doc/rhef_0300-9505_1990_num_76_197_3493.

³⁰ Jansen, « Église, espace social », 185-192.

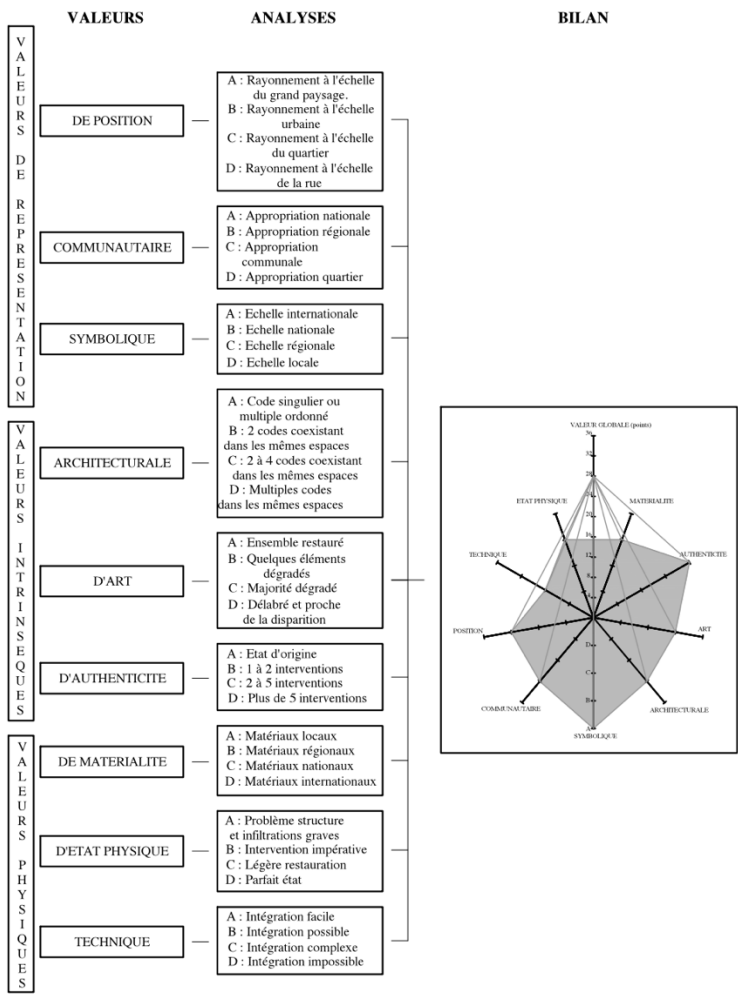


Figure 4 – Système d'évaluation empirique de Tom Perrin

1.3 La cohabitation comme levier de réactivation des lieux de culte

1.3.1 Modèle théorique d'analyse du patrimoine religieux

Comme cela est énoncé dans le point précédent, la sous-occupation ou la perte de l'édifice religieux remet en question son rôle spatial et sociétal. Il est donc primordial de trouver des solutions pour maintenir ce patrimoine au sein de notre société.

Lorsque l'on se confronte au patrimoine architectural, et d'autant plus à une église, on se confronte également à une multitude de valeurs qui lui sont inhérentes. Dans le cas d'une église, la pluralité de valeurs est d'autant plus significative qu'elle est liée à une fonction culturelle encore active et donc chargée d'une valeur symbolique et mémorielle importante. C'est pourquoi, il est primordial d'identifier ses valeurs afin de déterminer dans quelle mesure elles doivent être maintenues, rendues visibles ou réinterprétées. Il est primordial de connaître le bâtiment sur lequel on intervient.

Ce point identifie les différentes valeurs du patrimoine religieux et met en lumière leur importance dans l'optique d'une cohabitation. Dès lors, l'analyse se base sur un outil établi il y a quelques années par un étudiant de UCL, Tom Perrin³¹. Selon lui, l'église ne peut pas être évaluée à partir d'un seul critère, car sa valeur patrimoniale est multiple. Pour élaborer son travail, il est parti de la théorie d'Aloïs Riegl³² qui établit les bases théoriques des valeurs patrimoniales. (fig.3) Tom Perrin les a critiquées et adaptées pour les appliquer plus particulièrement aux églises. (fig.4) Il distingue trois catégories :

³¹ Tom Perrin, « Quelles sont les dimensions et les caractéristiques à prendre en compte dans l'évaluation du potentiel patrimonial des églises ? », mémoire en architecture, UCLouvain LOCI- site Bruxelles Saint-Gilles, 2016, <https://thesis.dial.uclouvain.be/home>.

³² Historien d'art, président de la Commission autrichienne des monuments et sites du 19^{ème}, juriste et philosophe de formation, il jeta les bases des valeurs émanant d'un monument et il publia en 1902 « Der moderne denkmalkultus ». voir Françoise Choay, « Aloïs Riegl (1858-1905) », dans *Le Patrimoine en questions : anthologie pour un combat*, éd. Le Seuil, 2019, 164-166, consulté le 24 mai 2026, <https://shs.cairn.info/le-patrimoine-en-questions-anthologie-pour-un-combat--9782021004946-page-164>.

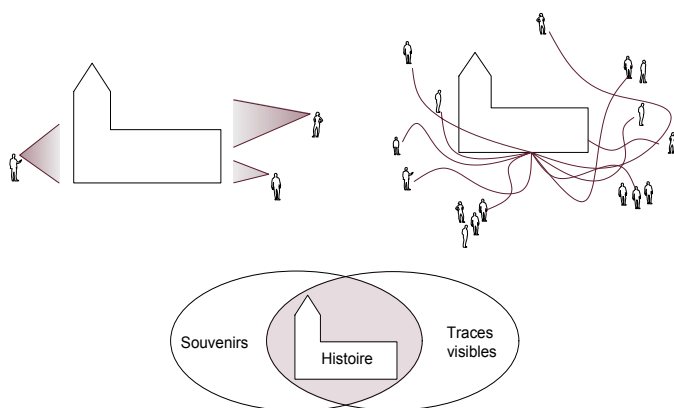


Figure 5 – Valeurs de représentation – Production personnelle

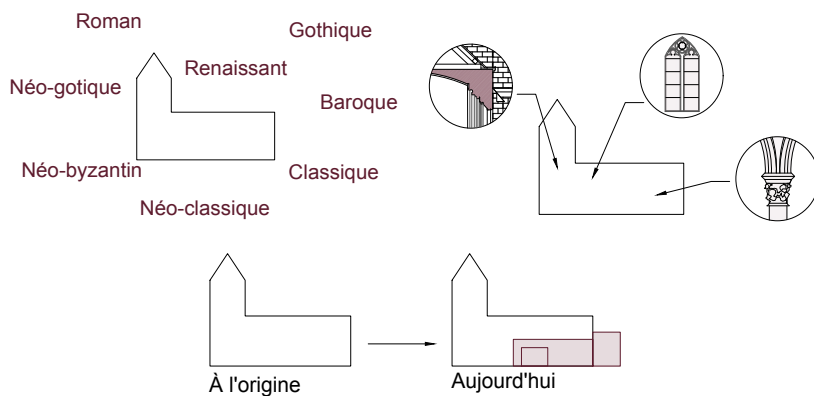


Figure 6 – Valeurs intrinsèques – Production personnelle

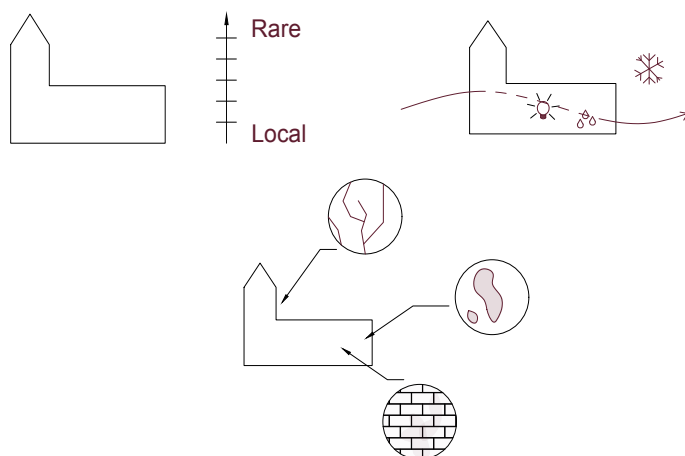


Figure 7 – Valeurs physiques – Production personnelle

Valeurs de représentation

Valeur de position :

– Définition :

« La valeur de position exprime la qualité du rôle de repère urbain entretenu par l'église avec son environnement, ainsi que l'aire d'influence sur laquelle l'église agit en tant que planificateur urbain par le biais d'effets centrifuge ou centripète. »

Valeur communautaire :

– Définition :

« La valeur communautaire désigne tant le degré d'appropriation de l'édifice par les fidèles, que par les simples riverains. Elle se mesurera à la fois en fonction de la quantité de fidèles venant participer aux célébrations et, à la fois par rapport à son rayonnement au sein du territoire. »

Valeur symbolique :

– Définition :

« La valeur historico symbolique se détermine en fonction du degré d'importance de l'église vis-à-vis des autres édifices culturels alentours. Cette importance peut être liée à un événement historique marquant comme un baptême royal ou le lieu d'un couronnement. La valeur historico symbolique s'apparente à la valeur de commémoration décrite dans son système par Riegl. Son apparence dépendra donc de l'existence d'un événement temporel ayant marqué le lieu de culte et surtout de l'intensité de l'aura que cet événement suscite au niveau du territoire. »

Valeurs intrinsèques

Valeur architecturale :

– Définition :

« La valeur architecturale correspond à l'analyse des éléments d'architecture composant l'église. Le comité devra déterminer si l'ensemble de l'édifice reprend les codes architecturaux de manière cohérente et ordonnée. Par exemple, le fait qu'un édifice se compose de plusieurs parties reprenant des codes architecturaux ne réduit en rien cette valeur, tant que ceux-ci sont ordonnés et se développent dans un périmètre déterminé. On obtient alors un ensemble architectural subdivisé en plusieurs petites architectures. »

Valeur d'art :

– Définition :

« La valeur d'art doit être évaluée selon la conservation des œuvres d'art qui ornent l'église. Par œuvres d'art, on entend tous les éléments n'entrant pas dans la catégorie des éléments constructifs tels que des colonnes, des arcs ou encore une charpente. Les œuvres d'art concernent plutôt les

ornements et éléments de décorations ou tout élément apportant une connotation esthétique à un élément constructif telles que les bas-reliefs, les fresques, les volutes ioniques d'un chapiteau. »

Valeur d'authenticité :

– Définition :

« La valeur d'authenticité concerne le degré d'originalité de l'édifice. La question que l'examineur doit se poser est : L'espace de l'église forme-t-il un tout représentatif de l'édifice originel ? Dans le cas où la réponse est oui, l'église aura une haute valeur d'authenticité. Si l'église est un agglomérat d'interventions réalisées à différentes périodes et de manière totalement anarchique, on considérera alors que la valeur d'authenticité est faible. »

Valeurs physiques

Valeur de matérialité :

– Définition :

« La valeur de matérialité exprime la qualité constructive de l'édifice et de la rareté des techniques constructives employées. On accordera une valeur de matérialité moindre à un édifice construit en pierre calcaire représentant une technique très commune, par rapport à une église érigée en basalte dans un pays où très peu de ce genre de constructions existe. »

Valeur d'état physique :

– Définition :

« La valeur d'état physique correspond au niveau d'usure physique du bâtiment. La particularité de cette valeur est qu'elle est inversement proportionnelle au niveau de conservation physique de l'église. En effet, plus le degré d'intervention au sein de l'église est élevé, plus cette valeur doit faire grimper la cote de l'église. »

Valeur technique :

– Définition :

« La valeur technique est liée à la capacité architecturale d'intégration des techniques spéciales (ventilation, chauffage, électricité, ...) au sein de l'édifice. Plus l'espace architectural permettra d'intégrer ces éléments, plus cette valeur augmentera. » ³³

³³ Perrin, « Quelles sont les dimensions », 108-115.

Interprétation des valeurs face à la cohabitation

L'ensemble de ces valeurs permet d'évaluer la capacité de l'édifice à accueillir une nouvelle fonction profane. Chaque valeur a une importance particulière qui doit être considérée pour que la cohabitation ait du sens.

Les valeurs de représentation évaluent l'appartenance de chacun envers le patrimoine religieux. Celle de position montre son importance visuelle et urbaine. Plus elle est forte, plus les transformations extérieures doivent rester limitées afin de préserver son rôle de repère dans le paysage urbain. La valeur communautaire met en évidence le sentiment d'appartenance et les liens qu'ont les fidèles et les habitants envers l'église. Si la nouvelle fonction reste cohérente avec les valeurs du culte, elle peut renforcer le rôle social et collectif de l'édifice et donc devenir une réelle opportunité. L'histoire et la mémoire du lieu doivent également être prises en compte afin de préserver les traces et les souvenirs dans l'imaginaire collectif.

Les valeurs intrinsèques définissent ensuite le degré de transformation acceptable. En effet, une forte valeur patrimoniale demande des interventions plus discrètes, réversibles et capables de dialoguer avec l'existant. L'église possède déjà ses propres logiques spatiales, structurelles et symboliques. L'intervention doit donc s'inscrire dans cette continuité plutôt que de rompre avec elle.

Pour finir, les valeurs physiques évaluent la faisabilité de la cohabitation. En effet, son état structurel, et les équipements qui la composent déjà ont directement influencé le type d'intervention, sa matérialité et son principe constructif. Ces contraintes orientent alors le projet vers des dispositifs légers, modulaires et réversibles afin de limiter l'impact sur le patrimoine existant.

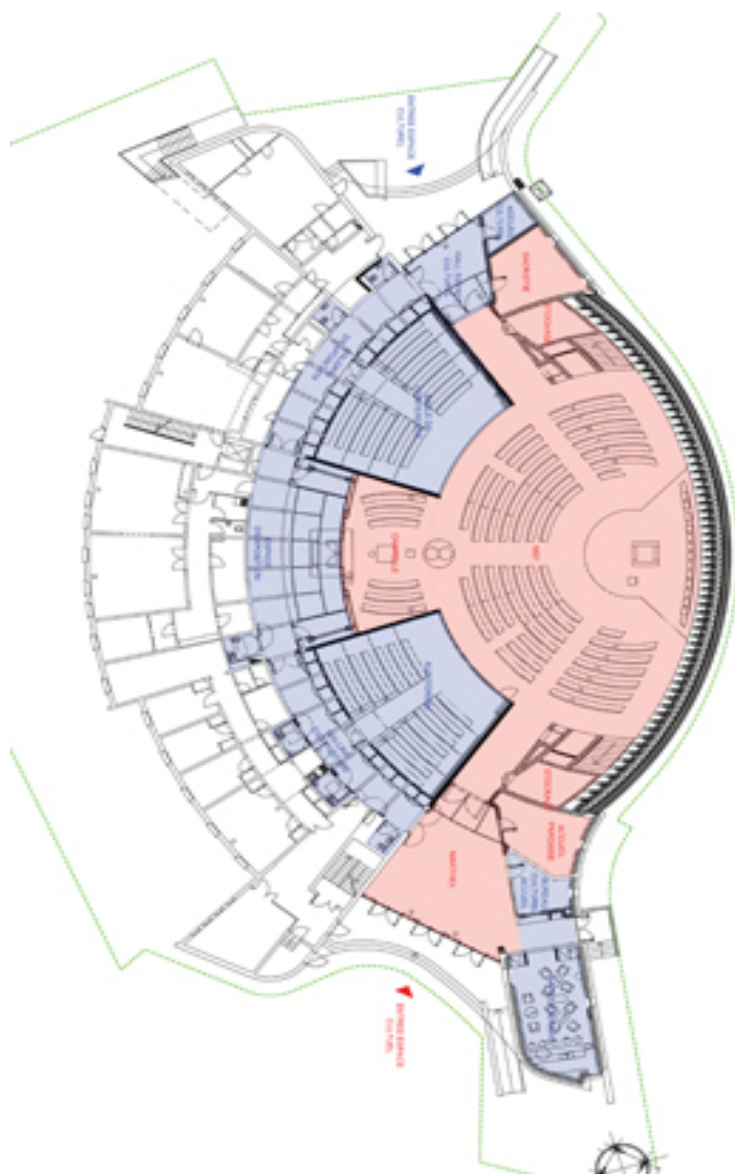


Figure 8 – Plan de l'église Notre-Dame de Créteil

1.3.2 Proposer des leviers d'actions selon les besoins des lieux de culte

Afin que la cohabitation soit pertinente et adaptée aux édifices religieux, il est primordial d'identifier les besoins actuels des églises. Comme cela fut expliqué précédemment, les usages, les attentes et les réalités de l'église sont bien différents qu'il y a quelques décennies. Ce changement transforme progressivement la manière d'occuper et de faire vivre ces bâtiments. De nouveaux besoins émergent et la question qui se pose est la suivante : comment la cohabitation peut répondre à ces besoins ?

Pour identifier les besoins, je me suis basée sur des interviews. La première a été réalisée avec le curé Emmanuel de l'église Sainte-Croix et la deuxième a été menée avec le représentant du diocèse de Lille.

Dans un premier temps, les besoins sont physiques. Afin de pouvoir continuer à célébrer au sein des églises pour les années à venir, les bâtiments ont besoin d'une remise à l'état. Comme l'a énoncé le prêtre Bruno Becker « Il existe d'abord des besoins techniques : chauffage, éclairage, sanitaires, accessibilité ou encore sécurité incendie »³⁴. Ces propos ont également été appuyés par le curé et le président de la fabrique de l'église Sainte-Croix. Actuellement, certaines églises se voient obligées de fermer leurs portes pour des raisons de sécurité.

Il est clair que le manque de rentrées financières ne permet plus d'entretenir ces édifices.³⁵ Insérer une fonction viable au sein de l'église peut permettre de générer des gains financiers. De cette manière, le patrimoine religieux pourrait être transmis aux générations futures.³⁶

Dans un second temps, les besoins sont spécifiques au culte. Comme l'a dit le prêtre Bruno Becker, l'église a besoin « d'espaces de prière, de silence ou des espaces liturgiques adaptés à la célébration »³⁷. Conserver les éléments liturgiques est primordial. Ils peuvent être déplacés pour faire place à certaines activités extra-pastorales.³⁸

³⁴ Bruno Becker, prêtre du diocèse de Lille, entretien avec l'auteur, 13 mai 2026.

³⁵ Ibid.

³⁶ Coomans, « Églises et usages alternatifs », 218-236.

³⁷ Bruno Becker, prêtre du diocèse de Lille, entretien avec l'auteur, 13 mai 2026.

³⁸ Emmanuel de Ruyver, curé de paroisse, entretien avec l'auteur, 21 décembre 2025.



Figure 9 – Vide laissé par la démolition de l'église Sainte-Gertrude à Etterbeek en 1993

Enfin, les besoins de l'église ne se limitent plus exclusivement à la célébration du culte. Ils entrent dans une dynamique bien plus large qui vise à « conserver une proximité avec les habitants » selon le représentant du diocèse de Lille.³⁹ Le projet de transformation de la cathédrale Notre-Dame de Créteil illustre particulièrement bien cette évolution. (fig. 8) L'ambition de la transformation est de connecter l'édifice à son quartier en le rendant identifiable et plus ouvert. Pour y parvenir, le projet a intégré des espaces culturels tels qu'un auditorium, une galerie d'art ou des salles de conférence. Cette cohabitation permet de conserver la fonction initiale tout en élargissant ses usages. L'espace intérieur de la cathédrale est modulable et adaptable selon les besoins. Cette transformation permet d'illustrer l'évolution des besoins des édifices religieux qui tendent à devenir des espaces de rencontre, de dialogue, de culture et d'accueil.⁴⁰ L'ouverture à d'autres usages peut contribuer à maintenir la place de l'église dans la ville tout en conservant son identité religieuse.

Les défis sont clairs, l'église doit trouver le bon équilibre entre préservation patrimoniale, viabilité économique et proximité avec le quartier par des adaptations de projets. La cohabitation est donc potentiellement une réponse pertinente à ces besoins. Conserver le culte en y apportant une fonction secondaire.

³⁹ Bruno Becker, prêtre du diocèse de Lille, entretien avec l'auteur, 13 mai 2026.

⁴⁰ Ville de Créteil, « Un geste architectural et fraternel », *Créteil, Vivre Ensemble*, no 354, septembre 2015, 13-15, consulté le 12 mai 2026, <http://www.ville-creteil.fr/vivre-ensemble/vivre-ensemble-pdf/vivre-ensemble-09-15.pdf>.

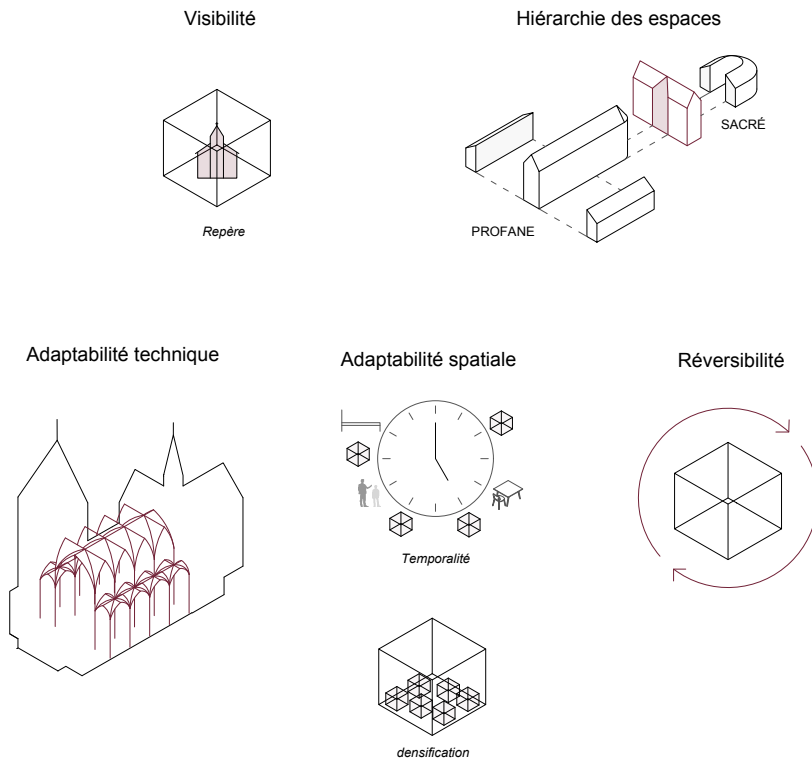


Figure 10 – Enjeux physiques – Production personnelle

1.3.3 Les enjeux de la cohabitation pour le culte et le patrimoine.

1.3.3.1 *Enjeux physiques*

Visibilité

Depuis toujours, les églises sont des repères visuels au sein de nos villes et de nos quartiers qui leur donnent souvent leur nom.⁴¹ En effet, sa façade, son clocher, son enveloppe extérieure et ses éléments caractéristiques participent à son identité. Les conserver signifie maintenir la présence symbolique du bâtiment dans le quartier. C'est l'évaluation de la valeur de position qui dictera les choix d'intervention. Plus un édifice structure le paysage urbain, plus son absence devient perceptible.⁴² (fig. 9) L'enjeu est donc de conserver ce patrimoine comme éléments structurant nos paysages urbains.

Hierarchie des espaces

Étant donné leur forme, les églises possèdent une organisation spatiale très hiérarchique et dirigée. En effet, lorsqu'on entre dans une église, on passe par des espaces profanes tels que le narthex qui avait anciennement le rôle d'éloigner le monde réel du sacré.⁴³ Au fur et à mesure qu'on avance au sein de l'église, les espaces deviennent davantage sacrés. En effet, la nef est le prolongement de l'espace profane. Le transept fait ensuite la transition entre le profane et le sacré. Il mène au chœur qui est l'endroit le plus symbolique. Ce schéma montre l'importance du rôle et la place bien définie de ses espaces.

Cette séquentialité est importante à prendre en compte lorsqu'on souhaite faire cohabiter une fonction profane avec une fonction sacrée. Un espace commun plus flexible et plus ouvert sera plus apte à s'installer dans la nef, dans le transept ou dans le chœur tandis qu'un espace plus privé a besoin de limites plus franches et des espaces plus petits et intimes. Cela correspond d'avantage aux collatéraux. Pour finir, le narthex peut potentiellement conserver son rôle de zone tampon.⁴⁴

⁴¹ Thomas Coomans, « Quelle protection pour les églises à Bruxelles ? Vers une approche patrimoniale intégrée », *Bruxelles Patrimoines*, no 2 (juin 2012) : 66, consulté le 11 mai 2026, <https://frh-europe.org/cms/wp-content/uploads/2016/07/Bruxelles-Patrimoines-2.pdf>.

⁴² Coomans, « Églises et usages alternatifs : un patrimoine d'avenir », 236.

⁴³ Maxwell, *Comment faire cohabiter profane et sacré pour pérenniser les églises gothiques ?*, 29.

⁴⁴ Remy Depotte, « La réaffectation des lieux de culte en logements collectifs. Quel type et quelle densité de logement est-il envisageable dans les lieux de culte désacralisés ? Le cas de l'église Saint-Hubert à Watermael-Boitsfort », mémoire en architecture, UCLouvain LOCI – site Bruxelles Saint-Gilles, 2024, 59, <https://thesis.dial.uclouvain.be/home>.



Figure 11 - Église des Dominicains transformée en bibliothèque, Maastricht

Adaptabilité technique

L'introduction d'une nouvelle fonction au sein de l'édifice demande une adaptation technique.

- La lumière naturelle joue un double rôle au sein des églises : fonctionnel et significatif. Elle exprime la présence divine. Diviser les espaces induit forcément une variation de l'éclairage naturel. De plus, comme les vitraux des églises sont essentiellement hauts, le séquençage par plateau induit inévitablement une contrainte importante.
- L'éclairage artificiel est une opportunité de mettre en valeur certains éléments architecturaux et de célébrer des messes ou des cérémonies plus tard dans la journée.

Le confort acoustique des églises est lié à une identité sonore qui leur est propre, façonnée par leur architecture et à leurs matériaux. Deux phénomènes jouent un rôle dans la perception et l'expérience sensible du lieu ⁴⁵ :

- La réverbération : « la persistance d'un son dans un espace clos ou semi-clos après interruption de la source sonore », ⁴⁶
- Le silence : Le phénomène de mise au silence du bruit a des impacts directs sur notre corps qui ralentit lorsqu'on entre dans l'église.

Dans une logique de cohabitation, la particularité sonore des églises devient un enjeu important. La réverbération qu'elle produit n'est pas toujours compatible avec une autre fonction qui demande plus d'intimité et de confort.

Les fonctions doivent-elles être réparties selon les qualités acoustiques des espaces ? Une bonne gestion des temporalités est-elle suffisante pour éviter les conflits sonores ?

Le confort thermique constitue un des plus grands enjeux de la cohabitation avec un nouvel usage. Les églises sont conçues pour le culte, mais pas dans une optique d'y passer des journées entières ou des nuits. Ces bâtiments sont froids et compliqués à chauffer et le coût d'un chauffage homogène est bien trop élevé.

⁴⁵ Josée Laplace, « Eglises à la recherche de vocations : quels apports de l'environnement sonore ? », *Etnográfica* 17, no 3 (2013) : 535-559, consulté le 21 mars 2026, <https://journals.openedition.org/etnografica/3238?lang=fr#ftn4>.

⁴⁶ Larousse, « Définitions : réverbération », *Dictionnaire de français Larousse*, s. d., consulté le 19 mars 2026, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/réverbération/69098>.



Figure 12 – La chapelle des Brigittines

Dans une logique de cohabitation, plusieurs solutions sont envisageables :

- Isolation des surfaces (planchers, murs, plafonds, ...)
- Distinction entre une partie chauffée et l'autre non chauffée pour réduire les coûts.
- Utiliser un type de chauffage suffisant pour un confort thermique minimum pensé à l'échelle du corps et non du volume total⁴⁷.

Adaptabilité spatiale

L'introduction d'une nouvelle fonction d'accueil au sein d'un édifice religieux peut se faire de deux manières : soit par densification ce qui impliquera une réorganisation des espaces religieux afin de laisser place à la nouvelle fonction ; soit en occupant l'édifice durant les périodes de vacances⁴⁸, la nuit et en dehors des cérémonies religieuses. L'occupation est inévitablement temporaire⁴⁹ et ne demande pas de réorganisation spatiale.

⁴⁷ CPAS de Namur, *L'Espace culturel d'Harscamp : un bond en avant ! Conférence de presse – 10 juillet 2015* (Namur : Cabinet de Philippe Defeyt, 2015), 1-22, consulté en novembre 2026, <http://www.cpasnamur.be/sitecpasnamur>.

⁴⁸ Cerema, « Intensifier les usages des bâtiments : d'une pratique marginale à une démarche de bon sens ? », 29 août 2023, consulté le 25 avril 2026, <https://www.cerema.fr/fr/actualites/intensifier-usages-batiments-pratique-marginale-demarche-bon>

⁴⁹ Perspective.Brussels, « Occupation temporaire et urbanisme transitoire », consulté le 18 février 2026, <https://perspective.brussels/fr/enjeux-urbains/occupations-et-tissus-urbains/occupation-temporaire-et-urbanisme-transitoire>



Figure 13 – Ancienne église et monastère de l'Ordre des Crutched Friars transformés en un Hôtel Kruisheren, Maastricht, Pays-Bas.

Réversibilité

Dans une logique de cohabitation avec le culte, la transformation de l'église ne peut être envisagée comme une intervention figée. Les besoins du culte sont changeants. Dans cette optique, une construction réversible apparaît comme adéquate. Ce principe émane selon l'architecte Andrea « d'un principe philosophique de précaution, de volonté de communication avec nos descendants à qui nous voulons, peut-être de manière présomptueuse, donner une suggestion de lecture. La réversibilité ne signifie pas la précarité. Une intervention définie comme « réversible » est destinée à témoigner du respect pour les préexistences que l'on identifie et localise à notre époque. »⁵⁰

La conception réversible se définit comme une stratégie facilitant les modifications du bâtiment afin qu'il puisse répondre aux besoins changeants des utilisateurs.⁵¹

Ce type de transformation réversible est d'autant plus intéressant que l'église est encore affectée au culte. L'intervention doit dès lors être susceptible de pouvoir être ajustée dans le temps, au cas où la fonction primaire culturelle nécessite à nouveau plus d'espace.

Au-delà de la question technique, il faut prendre en compte la relation entre l'ancienne et la nouvelle structure. Quelle relation la structure ajoutée va-t-elle avoir avec celle existante ? L'intervention peut chercher à *révéler* l'existant en mettant en lumière les atouts architecturaux et spatiaux. (fig. 11) Elle peut *prolonger* l'existant grâce à une extension. (fig. 12) Elle peut finalement *ponctuer* l'édifice par des ajouts signalant le nouvel usage. (fig. 13) Néanmoins, il faut nuancer ces approches afin de ne pas nuire à la stabilité et à la lisibilité du projet.⁵²

⁵⁰ Andrea Bruno, « faire, défaire, refaire l'architecture », *Monumental : création architecturale et monuments historiques* (2013) : 80, https://www.jeanfrancoiscabestan.com/archicab/wp-content/uploads/reinventer-les-edifices/p14_andrea_bruno_faire_defaire_refaire_l_architecture.pdf.

⁵¹ Bruxelles Environnement, « Construire réversible et circulaire », *Guide Bâtiment Durable*, mis à jour le 16 mars 2023, consulté le 4 novembre 2026, <https://www.guidebatimentdurable.brussels/fr/construire-reversible-et-circulaire>.

⁵² Mélanie Meynier-Philip, « Entre valeur affective et valeur d'usage, quel avenir pour les paroissiales françaises ? : La région urbaine Lyon Saint-Étienne interrogée par le référentiel du "Plan églises" québécois » (thèse de doctorat, ENSA Lyon, 2019), 433-444, https://theses.hal.science/tel-02020281/file/these_internet_meynier_m_vol1.pdf

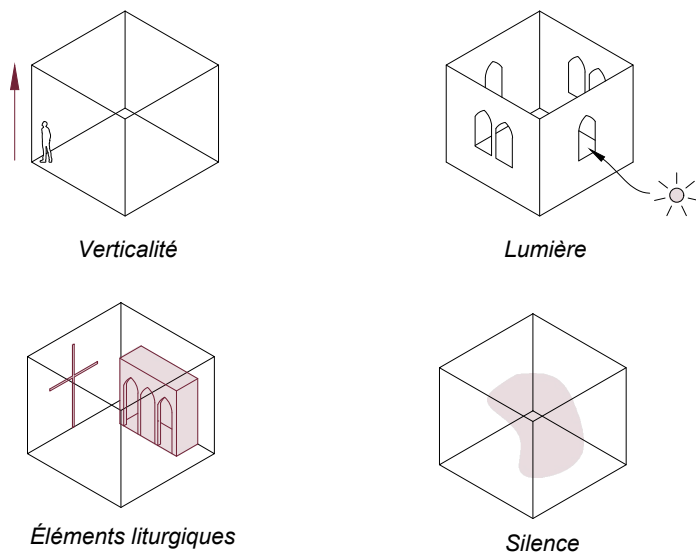


Figure 14 – Maintien de la dimension symbolique – Production personnelle

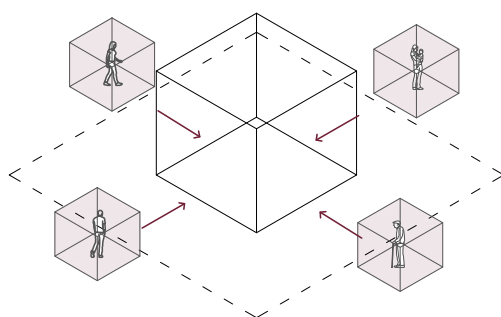


Figure 15– Attirer une nouvelle communauté en se connectant davantage au quartier –
Production personnelle

1.3.3.2 Enjeux spirituels et symboliques

Maintien de la dimension symbolique

Au-delà de leurs valeurs culturelles, elles jouent un rôle actif, attractif et symbolique dans l'imaginaire collectif. L'enjeu est d'adapter l'édifice tout en transmettant la symbolique du lieu. Pour y parvenir, il faut savoir quels éléments architecturaux, spatiaux et perceptifs permettent de conserver l'identité symbolique de l'église face à l'introduction de nouveaux usages.

Conserver la lisibilité du volume intérieur est primordial afin que n'importe qui puisse se rappeler l'identité culturelle du lieu. Une intervention trop lourde ou trop compartimentée peut potentiellement effacer la compréhension spatiale. Or, le caractère sacré de l'église se lit justement grâce à la verticalité, la hauteur, la lumière, l'ornementation, le silence et les éléments liturgiques. L'identité symbolique dépend aussi de la manière de ressentir le lieu et son atmosphère. (fig. 11)

3.3.3.3 Enjeux sociétaux

Attirer une nouvelle communauté

La communauté pratiquante ne cesse de se réduire diminuant ainsi le rôle de l'église au sein de la société. L'intégration d'une nouvelle fonction permet d'éviter la vacance des lieux, d'attirer de nouveaux usagers et de renouveler la place des églises dans la communauté. (fig. 12)

1.4 Synthèse

Pour proposer une cohabitation raisonnée avec le culte il est important de connaître les valeurs du patrimoine religieux et ses spécificités. Chaque événement historique, chaque transformation physique, chaque matériau utilisé et chaque perception de l'église ont de l'importance et sont à prendre en considération. Ils déterminent la manière d'intervenir.

Les interviews auprès des représentants du culte ont permis de mettre en évidence les besoins et les enjeux actuels des églises. Ils sont physiques, symboliques et sociétaux. L'appartenance envers l'édifice va en effet au-delà de la communauté pratiquante. L'église a un rôle de repère urbain.

La baisse de la pratique religieuse à la suite d'une évolution des mentalités, interroge sur le rôle actuel de ses bâtiments souvent sous utilisés. La cohabitation avec une fonction culturelle est une réponse crédible à cette problématique. Il faut néanmoins que celle-ci soit viable et en adéquation avec les valeurs des édifices religieux.

CHAPITRE 2 : Accueillir la précarité dans un lieu de culte.

Ce chapitre confronte les deux problématiques auxquelles Bruxelles fait face. La question de la cohabitation est centrale et interroge la pertinence, les enjeux et la viabilité d'un programme regroupant une fonction culturelle et une fonction d'accueil. Un nouvel usage lié à l'accueil, à la solidarité, au soin et à l'accompagnement semble particulièrement pertinent. Il prolonge les principes déjà établis par l'Église. En effet, dès le début de la messe, le curé invite les fidèles à rencontrer leurs voisins. Une fonction d'accueil peut renforcer cette dimension relationnelle déjà initiée au sein de la vie paroissiale.

Jusqu'à présent, on recense très peu de travaux ou de cas concrets concernant la cohabitation entre une fonction culturelle et une fonction d'accueil et encore moins au sein des églises encore actives. La notion de cohabitation au cœur des édifices catholiques est donc plutôt innovante.



Figure 16 – Réaménagement de l'église Saint-Nicolas de Willebroek visant à favoriser la rencontre, l'appropriation collective et de nouveaux usages communautaires. – Tc plus

2.1 Enjeux contemporains de la cohabitation avec le culte

La cohabitation entre le culte et une fonction d'accueil présente de grands enjeux. Ils sont regroupés selon trois catégories : sociétaux, physiques et architecturaux.

2.1.1 Sociétaux

Appropriation et acceptation sociale

La réussite de la cohabitation entre une fonction culturelle et une fonction d'accueil dépend de l'acceptation sociale et de la capacité du projet à être comprises et investies par les fidèles, les représentants du culte, les habitants du quartier, les futurs usagers et la communauté locale.

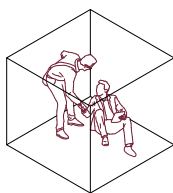
Pour être accepté, le nouvel usage doit être en adéquation avec les valeurs fondamentales de l'église : la charité, l'accueil et la solidarité.

Comme le rappelle le diocèse de Lille : « La mission de l'Église est vaste, mais elle implique notamment de prendre soin des plus fragiles et des plus vulnérables. ... Aider des personnes en situation de fragilité fait donc pleinement partie de la mission chrétienne. Il faut peut-être distinguer la mission personnelle des chrétiens de celle de l'institution elle-même. Un chrétien cherche normalement à aider son prochain, et l'Église, en tant que structure, peut également porter cette mission. »⁵³

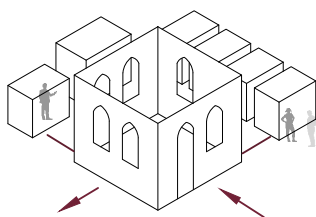
Pour créer de nouveaux liens entre le quartier et l'église, il est important d'impliquer la population dans le projet.⁵⁴ Cette démarche favorise l'appropriation du lieu et permet de redonner à l'église un rôle central au sein du quartier.

⁵³ Bruno Becker, prêtre du diocèse de Lille, entretien avec l'auteur, 13 mai 2026.

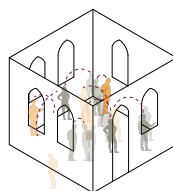
⁵⁴ Lucie Cremer, « Les habitants sont-ils des nouveaux acteurs dans la perpétuation du patrimoine religieux ? L'avenir des églises pris en main par les communautés rurales avec l'aide de l'architecte » (mémoire de master, Université d'architecture de Liège, 2018).



Adéquation avec les valeurs de l'église



Connexion au quartier



Liens sociaux

Figure 17 – Appropriation et acceptation sociale – Production personnelle

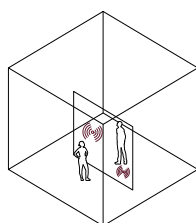
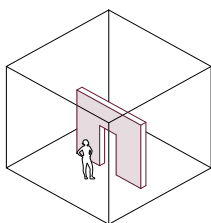
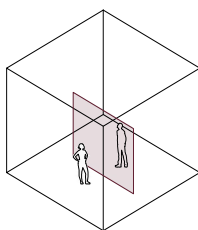


Figure 18 – Lisibilité des usages par les seuils : visuels, auditifs et physiques – Production personnelle

2.1.2 Enjeux physiques

Lisibilité des usages, des seuils

Dans un projet d'accueil de personnes précaires, la question d'habiter, c'est avoir le choix de s'isoler ou de partager. Les limites et les seuils jouent donc un rôle réellement important pour ce type de projet.

Lorsqu'une fonction culturelle et une fonction d'accueil cohabitent au sein d'un même bâtiment, l'enjeu de la cohabitation repose sur la capacité à rendre lisibles les différents espaces tout en laissant la possibilité de créer du lien et de se mettre à l'abri. Il s'agit dans ce cas d'articuler trois sphères différentes : le sacré, le commun et le privé. Les seuils existants ou réinterprétés sont alors les outils qui permettent cette articulation. L'église possède aussi une grande variété de seuils architecturaux qui agissent comme des limites et aident à rendre les espaces lisibles. Ils sont visuels, auditifs et physiques et commencent avant même d'entrer dans l'édifice. Le parvis est le premier seuil visuel et fonctionnel. Les entrées sont le second. Ensuite, au sein du bâtiment, une porte, un changement de niveau, une variation de lumière, une différence d'acoustique, un obstacle visuel ou encore une modification de matérialité peut signaler un changement de statut spatial sans nécessairement recourir à une séparation brutale.

Selon Le Corbusier, l'architecture doit être capable de suggérer des pratiques et des usages sans les imposer aux usagers. En effet, selon lui, il faudrait laisser place à l'investissement personnel afin que chacun puisse s'approprier les lieux et participer à la définition des limites entre les espaces privés, collectifs et publics.⁵⁵

⁵⁵ Leroux, « Qu'est-ce qu'habiter ? », 14-25.

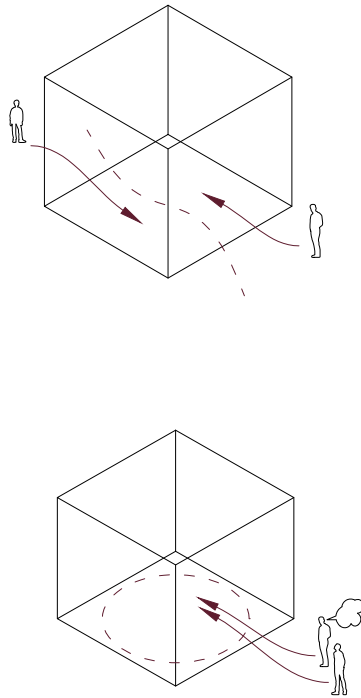


Figure 19 – Gestion des flux : dissociation et/ou superposition – Production personnelle

Gestion des flux

Les églises sont initialement conçues pour accueillir des cérémonies ponctuelles. L'ajout d'une nouvelle fonction va par conséquent changer la manière dont elles vont être traversées et habitées. La circulation devient alors un enjeu central pour parvenir à une cohabitation fluide et respectueuse.

Les flux générés par la fonction cultuelle sont généralement horizontaux et se déroulent à hauteur de la rue. Trois types d'acteurs les définissent :

- Le fidèle : Lors des cérémonies dominicales, il suit un cheminement séquentiel. Il passe par le narthex, la nef et le transept pour se diriger vers l'espace le plus sacré, le chœur.⁵⁶
- Le visiteur : Il parcourt l'édifice en s'arrêtant spécifiquement aux niveaux de certains éléments liturgiques. Ce type de flux est à l'image d'une balade et est dit ponctuel.⁵⁷
- Le représentant du culte : Il parcourt l'église d'une toute autre manière. Arrivant par la sacristie, il se dirige ensuite vers le chœur et finit au niveau du porche pour la sortie des fidèles.

La fonction d'accueil ajoute un nouveau flux au sein de l'église. Celui-ci se distingue par son caractère plus spontané et lié à un usage quotidien.

Deux options différentes sont envisageables pour générer une harmonie au sein de la circulation des différents acteurs :

- La *dissociation* des flux permet à chaque groupe d'avoir un accès clair, séparé, lisible et adapté. Les conflits ainsi que les croisements involontaires sont limités. L'intimité des habitants et des fidèles est respectée et les nuisances liées au bruit sont réduites. La dissociation permet une meilleure lisibilité de la hiérarchie entre les espaces sacrés, partagés et privés.
- La *superposition* des flux, à l'inverse, génère des croisements volontaires qui incitent à habiter collectivement un même lieu et à créer des interactions directes entre les habitants, les fidèles et les autres usagers. Cependant, elle peut générer des ambiguïtés et des tensions entre les usagers ainsi qu'une incompréhension de la hiérarchie des espaces et des accès.

L'enjeu est de trouver un juste équilibre entre les deux.

⁵⁶ Depotte, « La réaffectation des lieux de culte en logements collectifs », 67.

⁵⁷ Ibid.



Figure 20 – Suitcase house est une maison modulaire bâtie en 2002 – EDGE DESIGN INSTITUTE LTD.

2.1.3 Enjeux architecturaux

Flexibilité et modularité

Les constructions modulables permettent une grande flexibilité d'aménagement des espaces. Une intervention trop rigide risquerait de figer le bâtiment dans une seule logique d'occupation. Pourtant, le bâtiment doit être capable de s'adapter à chaque profil de personne.

Il existe une panoplie de dispositifs modulaires pouvant aller du plus léger au plus structurant tels que des rideaux, structures pliantes, cloisons légères, mobilier mobile, éléments autoportants.⁵⁸ (fig. 20) C'est un enjeu fondamental autant pour le culte que pour la fonction d'accueil.

⁵⁸ Arian Mostaedi, *Flexible Homes* (Barcelone : Links Books / Carles Broto i Comerma, 2006).



Figure 21 – Esquisse pour l'aménagement des locaux AIDA dans l'église diocésaine Notre-Dame des Victoires à Lille – Atelier Sébastien Muteba Architecture + design

2.2 Viabilité du programme

Il est important de questionner la pertinence sociale du programme au regard des besoins actuels. Il existe des projets comparables qui permettent d'avoir une évaluation sur la viabilité du programme.

Étude de cas

L'analyse se porte sur trois cas. Les recherches, pour les trouver, ont été fastidieuses. Très peu de projets de ce type sont actuellement en place. Les cas d'études sélectionnés offrent un réel intérêt et une opportunité de nourrir la réflexion sur la cohabitation. Néanmoins, ils ne remplissent pas spécifiquement toutes les particularités de la question.

Le premier projet au sein de l'église Notre-Dame des Victoires à Lille vise à accueillir des migrants et des demandeurs d'asile. Ce projet a finalement été abandonné vu que l'église est trop décentrée et peu accessible pour ces profils de personnes.

Le deuxième projet au sein de l'église Notre Dame de Lourdes est un projet en cours de construction. Il a pour but d'insérer des femmes victimes de violences dans l'édifice encore affecté au culte.

Le troisième cas est un projet concret. Il concerne l'église du Béguinage. L'église est encore sacralisée et accueille les plus démunis avec des interventions non invasives et totalement réversibles.

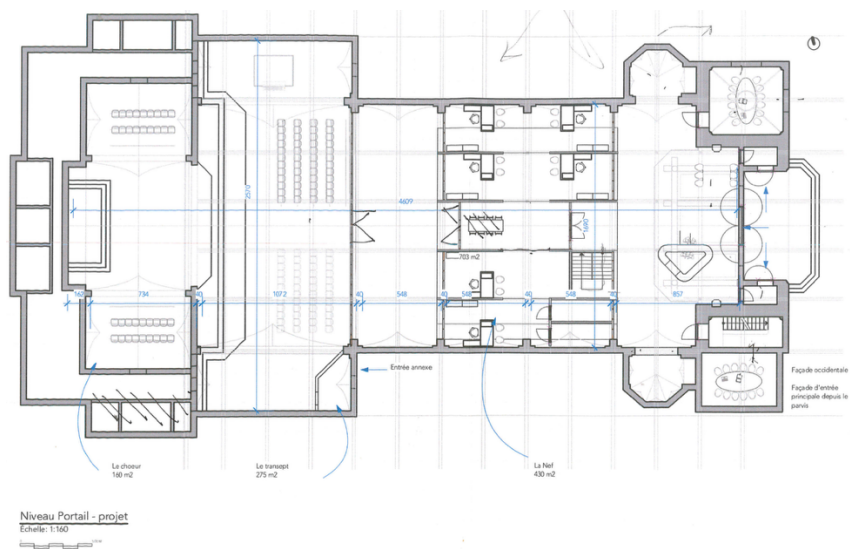


Figure 22 – Plan RDC du projet de l'église diocésaine Notre-Dame des Victoires à Lille -
Atelier Sébastien Muteba Architecture + design

Église Notre-Dame des Victoires à Lille

Mise en contexte :

Le projet naît d'un besoin concret. L'association Aïda entreprend des démarches pour acquérir un nouveau bâtiment pour ses activités. Ses locaux actuels ne lui permettent plus d'accepter toutes les demandes. L'ancien évêque de Lille, Mgr Ulrich, prend l'initiative de proposer l'église Notre-Dame des Victoires qui se situe dans le quartier du Faubourg de Béthune pour y développer le projet. Le programme consiste à accueillir des demandeurs d'asile et des migrants en leur offrant une aide sociale, administrative et juridique permettant leur réinsertion.

Le projet est bénéfique aux deux parties. L'association trouve un nouvel espace adapté à ses besoins et l'église bénéficie d'un nouveau souffle social et d'un soutien financier. Comme le précise le prêtre du Diocèse de Lille : « Un bâtiment comme celui-ci demande un entretien immense entre les assurances, les impôts et les travaux. »⁵⁹

L'église Notre Dame des Victoires :

L'église est construite entre 1935 et 1937. Elle est bâtie pour répondre à la demande croissante des ouvriers de l'usine textile, installée en 1922. L'architecte Jean Delrue fit les plans. L'église est en briques rouges, de style art déco et se caractérise par un espace dégagé sans palier. Selon le prêtre du diocèse de Lille, à qui appartient l'édifice, avec les transformations urbaines, elle s'est retrouvée enclavée au sein d'une cité hospitalière. Ses perspectives d'évolution uniquement pastorales sont donc très limitées.

La cohabitation :

Dans ce projet, les deux fonctions ne sont pas intégralement dissociées. La nef est parcourue à l'image d'une rue intérieure qui est partagée par les deux publics. L'initiative vise à créer des moments de partage entre les différents usagers. Il y a une réelle volonté de cohabiter. « L'enjeu dépassait largement la simple question spatiale. Il s'agissait aussi de créer du lien entre les différents acteurs du projet, les paroissiens et les habitants du quartier. »⁶⁰ En effet, selon le prêtre diocèse, l'objectif vise à garantir un sentiment d'appartenance pour chacun. L'accès principal du bâtiment est commun, mais des accès secondaires sont repensés et dissociés pour desservir chaque fonction.

⁵⁹ Bruno Becker, prêtre du diocèse de Lille, entretien avec l'auteur, 13 mai 2026.

⁶⁰ Ibid.

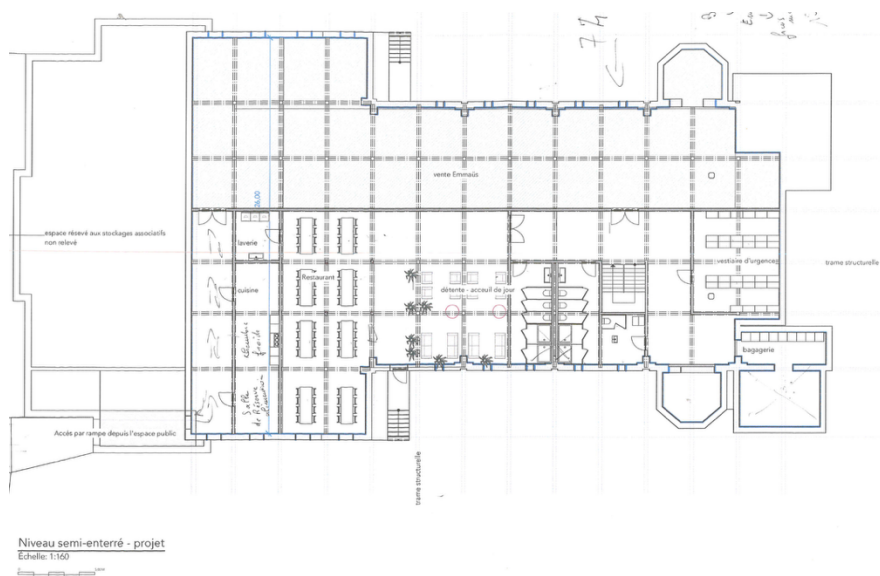


Figure 23 – Plan R-1 du projet de l'église diocésaine Notre-Dame des Victoires à Lille - Atelier Sébastien Muteba Architecture + design

Afin de créer une cohabitation harmonieuse, le projet privilégie principalement une séparation des temporalités. L'espace est réservé au culte le dimanche matin et il est libre pour les activités caritatives le reste du temps. Pour éviter tout conflit, une séparation phonique est mise en place entre les deux fonctions.

Le lieu de culte :

La particularité de ce projet réside dans le fait que l'édifice n'est pas désacralisé. Les messes sont encore célébrées deux fois par semaine. C'est la raison pour laquelle un tiers de l'édifice reste entièrement dédié au culte, soit approximativement 400 m². Il se situe dans le chœur et dans une partie du transept, ce qui lui permet d'accueillir deux cent cinquante personnes.

La fonction d'accueil :

La fonction d'accueil de l'association Aïda se situe dans les deux tiers restants à l'avant du bâtiment. Dans la nef, les locaux sont organisés sur deux niveaux : au rez-de-chaussée des services sont destinés au public tandis qu'à l'étage, des bureaux sont réservés au personnel de l'association. Au rez-de-jardin, certains services supplémentaires sont mis à disposition. On y trouve un vestiaire d'urgence, une bagagerie, une cuisine, une salle de restauration ainsi que des espaces d'eau et une laverie. Les demandeurs d'asile et les migrants ont également, à leur disposition, un service d'accueil et de détente.

Viabilité et enseignements patrimoniaux et constructifs :

Sur le plan constructif, la séparation entre les deux fonctions est légère afin de favoriser les interactions. Le projet s'appuie sur une ossature en bois autoportante, sans fondation. Elle permet dès lors au projet d'être réversible dans le cas d'une évolution future des besoins.

L'ensemble des travaux est financé par l'association Aïda sans oublier l'apport de 20 000 € récoltés grâce à la victoire du prix sésame.

Le projet n'a finalement pas vu le jour car l'association craint que l'église soit trop éloignée du centre-ville pour garantir la viabilité du programme. Lors d'une interview, le prêtre à également évoqué que certaines personnes étaient réticentes pour une question de sécurité. Malgré les tentatives du prêtre de rassurer et d'expliquer que c'est dans l'intérêt de la survie du patrimoine, certaines personnes restent craintives.



Figure 24 – Collage – document fourni par le bureau SSM Bressoux

L'église Notre Dame de Lourdes

Mise en contexte :

Ce projet est une demande de la fondation AF, qui a pour objectif de venir en aide aux plus démunis afin de leur permettre de se reprendre en charge et vivre dans de bonnes conditions. Depuis maintenant six ans, la fondation s'engage à racheter les édifices religieux et les transformer sans supprimer leurs activités.

Le projet de réhabilitation est confié aux architectes du bureau SSM Bressoux.

Le programme de cette réhabilitation cherche à transformer l'église en une maison d'accueil pour femmes seules et accompagnées d'enfants. L'objectif est de leur proposer un hébergement d'urgence qui leur laisse suffisamment de temps (entre six mois et deux ans) pour leur permettre une réinsertion au sein de la société. Le CVFE (Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion), situé à Liège, souhaite mettre à disposition ses logements à titre de tremplin.

L'église Notre Dame de Lourdes :

L'église se situe au sein d'un parc à Bressoux. Elle est construite par l'architecte Edmond Jamard. La construction de l'édifice néogothique a pris plusieurs années. En effet, la crypte a tout d'abord été construite et ce n'est que 10 ans plus tard que le reste de l'église a pris forme.⁶¹ Elle est achevée en 1921 et est désacralisée et mise en vente en 2019.

La cohabitation :

Dans ce projet, les fonctions culturelles et d'accueils sont totalement dissociées et possèdent chacune leur entrée indépendante. Cependant, il y a tout de même une question de dialogue qui est envisagée. Les architectes se sont inspirés du principe d'Anthony Gormley, qui vise à densifier sans supprimer la lisibilité du volume originel. On retrouve là une réelle ambition de cohabiter avec l'existant.

⁶¹ Hubert Hedebeuw, « 50ième balade-santé MPLP Herstal : Bressoux, l'église Notre-Dame de Lourdes au Bouhay et le potager collectif du Coin de terre », *Hachbach*, 25 août 2019, consulté le 19 mai 2026, <https://hachbach.be/2019/08/50ieme-balade-sante-mplp-herstal.html>.



Figure 25 – Crypte – document fourni par le bureau SSM Bressoux

Le lieu de culte :

La crypte située au rez-de-chaussée est conservée à l'identique et maintient sa vocation religieuse. (fig. 25) Elle possède un accès direct lié au parvis et indépendant du reste de l'édifice.

La fonction d'accueil :

Au sein de la nef s'insère un projet d'hébergement temporaire de vingt entités ainsi que divers services supplémentaires tels qu'un grand espace polyvalent, des espaces de réunion, une garderie pour les enfants, des espaces communs, des espaces de rencontre ainsi qu'un bureau de captage. L'ensemble des services, situés au rez-de-chaussée, sont totalement vitrés. De plus, un ensemble d'annexes est implanté au rez-de-chaussée et comprend des emplacements pour vélos, une buanderie et des locaux techniques.

Les logements privatifs sont disposés dans les quatre étages. Ils sont desservis par trois circulations verticales (deux escaliers et un ascenseur) et sont ensuite distribués par des coursives. On retrouve quatorze simplex dont cinq répondent aux normes PMR et six duplex. Les logements varient d'une à trois chambres. La particularité du projet est que l'ensemble des appartements possède une chambre de 18 m², offrant aux mamans la possibilité de diviser ou partager la chambre avec leur enfant à l'aide d'une structure légère. Le projet compte également un logement dédié au gardien.

Le presbytère est réaménagé pour accueillir trois appartements destinés aux curés retraités ou qui souhaiteraient participer activement aux activités de la crypte et de l'église.



Figure 26– Maquette de la structure ajoutée – document fourni par le bureau SSM
Bressoux

Viabilité et enseignements patrimoniaux et constructifs

Au niveau constructif, la nouvelle structure métallique poteau-poutre vient densifier la nef. Elle est indépendante de la structure existante. Pour répartir les charges, la structure est posée sur des colonnes au rez-de-chaussée qui sont situées au centre du plan afin de les superposer aux colonnes existantes dans la crypte. La structure est également suspendue aux murs et les descentes de charge se font par les colonnes de la nef jusqu'aux pilastres de la crypte. De plus, la nouvelle structure peut également s'appuyer sur trois noyaux en béton (ascenseur, gaine technique et escalier).

Le choix de l'acier a été fait pour trois raisons. Premièrement, pour sa mise en œuvre. Elle peut être démontée rapidement et réutilisée dans le futur. Il y a réelle volonté de réversibilité du projet et de récupération de la matière. Deuxièmement, pour ses qualités de résistance au feu. Troisièmement, l'ensemble du bâtiment est pensé et inspiré du principe de l'orangerie. Le but est de tirer parti de l'enveloppe existante. Les fenêtres produisent un effet de serre et permettent une ventilation mécanique tandis que le sol est équipé d'un système de chauffage pour garantir un minimum de 10 °C.

Au niveau patrimonial, les interventions sont minimales. La nouvelle structure épouse les formes du bâtiment et s'appuie uniquement de manière ponctuelle sur l'existant. Cependant, pour favoriser l'apport de lumière, certaines baies sont agrandies tandis que les vitraux sont retirés et remplacés par de nouveaux châssis du côté intérieur. Ce choix permet une meilleure isolation, mais également une ventilation mécanique.

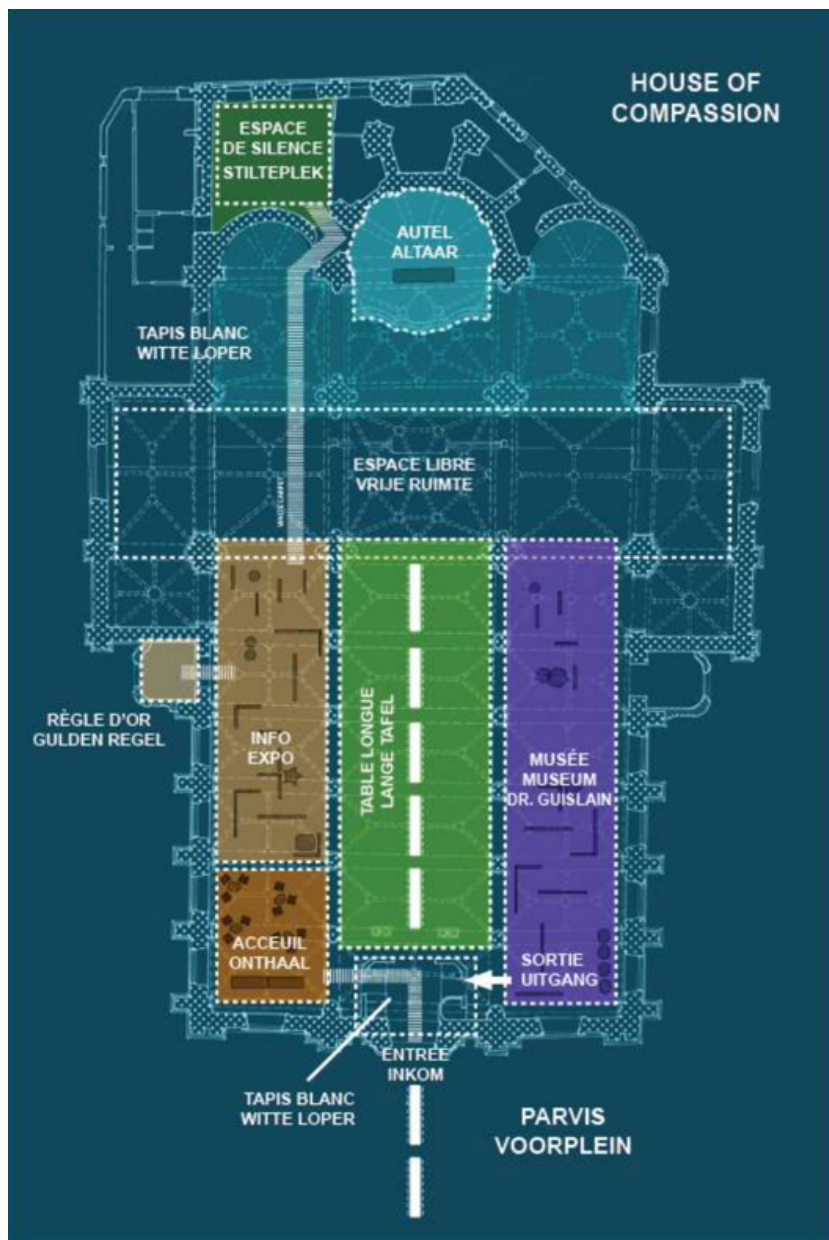


Figure 27 – Réagencement du plan de l'église du Béguinage - House of Compassion

L'église du Béguinage

Mise en contexte

Aujourd'hui, l'église Saint-Jean-Baptiste n'est plus simplement un édifice religieux. Elle est surtout connue sous le nom de House of Compassion⁶² et est devenue une référence en termes de cohabitation entre une fonction d'accueil et une fonction culturelle. Cette transformation ne résulte pas d'une planification, elle s'est construite à la suite d'un enchaînement d'événements. Son identité sociale s'est forgée dans la crise. Entre 2009 et 2022, trois vagues d'occupations de personnes sans papiers ont marqué durablement le lieu. La première date de mai 2009. L'église devient alors un espace de campement, cuisine, dortoir. Des douches mobiles et des toilettes sur roulettes sont importées en urgence car le bâtiment ne dispose pas des aménagements nécessaires. La deuxième vague est la plus éprouvante. Certains grévistes ont passé plus de cinquante-cinq jours entre 2019 et 2022 sans manger. Le but de ces occupations étant d'obtenir une régularisation de leurs papiers. Plus récemment, une dernière occupation a eu lieu, trois familles ont logé dans l'église durant les deux mois et demi d'hiver, mais la Croix-Rouge les a ensuite pris en charge.

L'église du Béguinage

Située au cœur de Bruxelles et à deux pas de la place Sainte-Catherine, l'église Saint-Jean-Baptiste-au-Béguinage s'impose comme l'un des plus beaux édifices baroques de Belgique du XVII^e siècle. Son nom est tiré de l'existence et du fonctionnement des béguines qui étaient une communauté composée de femmes présentes depuis le 13^{ème} siècle sur ce site. Cette institution avait une vision de vie moins stricte que les abbayes classiques. Elles s'ouvraient également à des femmes parfois moins riches.

L'église est désormais classée monument, protégée et surveillée. Cette protection l'a sauvée de la démolition mais l'a contraint dans toutes ses interventions qui doivent être validées. Aucune intervention ne peut être ni permanente ni irréversible.

⁶² House of Compassion (HOC) est un projet initié par Daniël Alliët et qui est destiné principalement aux personnes vulnérables (sans-abri, migrants, personnes précarisées) et à la société civile engagée : House of Compassion. House of compassion, « Qu'est-ce que House of Compassion ? », 24 avril 2021, consulté le 11 avril 2026, <https://www.houseofcompassion.be/fr/quest-ce-que-house-of-compassion/>.



Figure 28 – Espace d'accueil – Production personnelle

La cohabitation

Aujourd'hui, l'église propose divers services tout en maintenant le culte catholique. Elle est devenue un centre interreligieux d'accueil, d'écoute et de convivialité destiné à la lutte pour la justice sociale et la solidarité.

La transformation spatiale de l'édifice a été pensée de manière à respecter le patrimoine religieux et le caractère chrétien de l'église. L'espace intérieur est réaménagé pour créer des aires de rencontres. Le plan comprend un espace d'accueil situé à l'entrée. Ils se compose d'une structure temporaire qui sert de bureaux aux bénévoles et, juste devant cela, un espace de discussion. Ensuite, on retrouve une zone d'informations munie de panneaux explicatifs. Le chœur reste un espace sacré tandis qu'une salle de silence est accessible au fond de l'église pour méditer, souffler, prier. La nef centrale est munie d'une grande table blanche autour de laquelle les célébrations sont données. Les collatéraux sont utilisés pour des expositions. Pour finir, le transept est plutôt polyvalent, il reste libre pour permettre des événements ou des installations temporaires.

La cohabitation proposée y est plutôt libre. Il n'y a pas un programme défini et fixe. Les occupations ou les services s'adaptent en fonction des demandes.

Le lieu de culte

L'église n'est pas désacralisée. Cependant, la manière dont la pratique religieuse y est célébrée, est un peu différente. Il n'y a plus de curé résident. Désormais, un curé canonique supervise les aspects administratifs. Le reste est géré par l'ASBL. En ce qui concerne les célébrations, on parle aujourd'hui de cérémonies durant lesquelles on partage le pain et le vin. Ces cérémonies sont souvent conduites par les fidèles eux-mêmes dans le chœur ou la chapelle de la « Règle d'Or ». Il n'y a plus de sacrement en tant que tel. Un arrangement a été mis en place pour que ceux-ci puissent se dérouler dans les églises avoisinantes à l'exception de certaines cérémonies exceptionnelles. Pour les personnes qui souhaitent prier seul ou méditer, la sacristie a été réaménagée en un espace de silence à l'aide d'une structure légère en forme de spirale. (fig. 29) Tout cela m'a été expliqué par un bénévole lorsque j'ai visité l'église.



Figure 29 – Espace de Silence – Production personnelle

Le programme complémentaire

Les fonctions ajoutées sont sociales et culturelles. En effet, l'église accueille des expositions ainsi que des espaces de rencontres et de partages. Il n'y a pas de délimitation forte entre les différentes fonctions pourtant, le lieu reste lisible et les espaces sont naturellement délimités par l'architecture de l'église.

Le programme de House of Compassion (HOC) est géré par une équipe de bénévoles initié et dirigé par le curé, l'abbé Daniel Allie. Il s'articule autour de quatre pôles : accueil, célébration et action, art, silence. Le projet vise à accueillir tous les publics, fidèles, habitants du quartier et personnes en situation de précarité.

Viabilité et enseignements patrimoniaux et constructifs

Ce réaménagement peu intrusif démontre la possibilité de transformer significativement l'usage d'une église classée avec l'accord de l'autorité épiscopale, sans compromettre son intégrité patrimoniale ni son affectation culturelle. Aucune intervention n'est irrévocable.

HOC est qualifié de projet pilote avec comme ambition d'inspirer d'autres villes. La gouvernance de ce projet montre que l'archidiocèse de Malines-Bruxelles peut autoriser une cohabitation dans une église consacrée. Cependant, le projet doit être porté par une vision pastorale claire et dans un cadre de dialogue institutionnel.

Le financement du programme repose sur un modèle hybride combinant fondation privée, des dons individuels fiscalement déductibles et le soutien diocésain.



Figure 30 – Nef de l'église du Béguinage – Production personnelle

Conclusion générale des trois cas d'études :

Comme je l'ai précisé auparavant, il est très compliqué d'évaluer la viabilité d'une telle cohabitation à cause du peu de cas concrètement aboutis. Toutefois, certaines constatations peuvent tout de même nourrir et faire évoluer la réflexion.

L'analyse des trois cas d'étude montre que l'implication de la population dans le projet est primordiale pour sa viabilité à long terme ainsi que pour son acceptation sociale. D'un point de vue financier, il est clair que l'insertion d'une fonction sociale n'est pas la plus rentable et viable sur le long terme. Ce constat met en évidence qu'elle peut potentiellement être accompagnée d'une autre fonction sociale également ouverte au public afin de générer des revenus plus importants. Ensuite, d'un point de vue constructif et patrimonial, l'insertion d'une nouvelle fonction doit être respectueuse du patrimoine. Dans le cas des églises classées, l'implantation d'un projet plus permanent ou plus invasif semble pour le moment impossible contrairement à celles qui ne le sont pas. En effet, celles-ci sont davantage capables d'accueillir des structures et des programmations plus conséquentes. Toutefois, un élément revient régulièrement, c'est la capacité du projet à être réversible.



Figure 31 – Principe « box in the box » dans la transformation de la Schoolkapel
Broe-der-school – PARCUM

2.3 Synthèse

Il n'est pas fréquent de trouver des églises qui font cohabiter une fonction culturelle avec une fonction sociale. Pourtant, cette cohabitation est non seulement possible, mais également cohérente avec les valeurs fondamentales de l'Église.

Pour que la cohabitation entre ces différents usages ne se fasse pas au détriment de chacun, les différentes sphères du projet doivent être clairement distinctes : le sacré, le commun et le privé. Pour cela, les seuils visuels et auditifs jouent un rôle fondamental dans la lisibilité du projet. Les flux et les accès déterminent la manière d'habiter l'espace. La circulation doit permettre aux acteurs de se rencontrer en des points stratégiques, afin de générer des liens. Enfin, la flexibilité des dispositifs permet de répondre aux besoins variés des usagers mais également de pouvoir s'adapter dans le temps à l'évolution des besoins religieux.

Les différents cas d'étude analysés montrent également à quel point il est important d'impliquer les habitants et la communauté paroissiale dès le départ du projet afin de favoriser son acceptation sociale et sa viabilité.

« Ne pas être capables de se mobiliser pour proposer des solutions provisoires, transitoires, lors des crises économiques et sociales qui ébranlent notre pays à intervalles réguliers conduit à laisser un grand nombre de nos concitoyens sans toit »

(Fiona Meadows et Michel Bouisson, « L'habitat temporaire : questionner les besoins, les normes, les pratiques et les techniques », *Habiter le temporaire*, Cité de l'architecture et du patrimoine, 2017, p. 15.)

CHAPITRE 3 : La précarité résidentielle en milieu urbain.

Ce troisième chapitre fait état de la deuxième problématique à laquelle Bruxelles fait face actuellement : la précarité. Cette thématique permet d'identifier les acteurs potentiels pour un projet d'accueil au sein des églises catholiques.

Dans un premier temps, le chapitre cherche à comprendre les mécanismes qui participent aujourd'hui à l'augmentation de la précarité résidentielle à Bruxelles. Il met en évidence les principales causes de la crise du logement.

Le chapitre s'intéresse ensuite aux conséquences de cette crise sur les dispositifs d'aide existants. Les centres d'accueil, les hébergements d'urgence et les maisons d'accueil font aujourd'hui face à une forte saturation. Elle limite les possibilités de réinsertion et complexifie les parcours résidentiels des personnes précarisées.

Une analyse des différentes formes de précarité résidentielle présentes à Bruxelles sera ensuite développée à travers les catégories ETHOS Light ainsi qu'à travers les différents profils concernés par le sans-abrisme. Enfin, ce chapitre propose une analyse comparative des principaux dispositifs actuellement mis en place à Bruxelles. Les accueils de jour, les hébergements d'urgence, les maisons d'accueil, les logements de transit et le Housing First seront étudiés selon les mêmes critères afin de comprendre leur fonctionnement, leurs spécificités, leurs limites ainsi que les besoins auxquels ils tentent de répondre.

3.1 La crise du logement en milieu urbain

Bruxelles est une ville en pleine expansion, une grande quantité de nouveaux logements y sont construits chaque année. Le problème réside plutôt dans le fait que ces logements sont inaccessibles pour une majorité de familles⁶³. Bruxelles se retrouve donc face à une problématique critique menant à des conséquences catastrophiques pour une partie de sa population.

Dans un premier temps, voici quelques données permettant de comprendre les causes de la crise du logement touchant Bruxelles.

Augmentation de la population bruxelloise

Chaque année, l'office belge de statistique Statbel dénombre une augmentation de la population. Entre 2024 et 2025, les chiffres montrent une augmentation de 0,49 % de la population bruxelloise. Cela est dû à la crise migratoire, mais également à l'augmentation de l'espérance de vie⁶⁴.

Augmentation du coût du logement

Les coûts des logements ne cessent d'augmenter et l'indexation salariale ne parvient pas à suivre la courbe de cette évolution. Les chiffres en attestent, Bruxelles fait face à une inflation immobilière de 3,7 % au troisième trimestre de 2025⁶⁵.

Appauvrissement croissant de la population

En Belgique, c'est dans la région Bruxelles-Capitale que le niveau de pauvreté ou d'exclusion sociale est le plus élevé. En effet, en 2025, 33,6 % de la population bruxelloise est concernée. À savoir que, pour être considéré comme tel, la personne doit répondre au minimum à un des trois critères suivants :

- Être à risque de pauvreté monétaire (AROP)
- Vivre dans un ménage à faible intensité de travail (LWI)

⁶³Anne-Sophie Dupont, « La crise du logement à Bruxelles : la comprendre et en sortir ! », *Rassemblement Bruxellois Pour Le Droit de L'habitat (RBDH)*, s. d., consulté le 10 mai 2026, <http://rbdh-bbrow.be/IMG/pdf/Analyse-RBDH-Anne-Sophie-Dupont-Crise-du-logement-decembre-2022.pdf>.

⁶⁴Statbel, « La Belgique comptait 11.825.551 habitants au 1er janvier 2025 », 11 juin 2025, consulté le 13 mars 2026, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population>.

⁶⁵Statbel, « Indice des prix des logements – 4e trimestre 2025 », 25 mars 2026, consulté le 24 avril 2026, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/construction-logement/indice-des-prix-des-logements>.

Evolution entre 2008 et 2024

TABEAU 0.1. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES
PAR CATÉGORIES ETHOS LIGHT DÉTAILLÉES DE 2008 À 2024

SITUATION RÉELLE DÉTAILLÉE	2008	2010	2014	2016	2018	2020	2022	2024	2022 - 2024	2008 - 2024
ETHOS Light 1 - Espace public	269	329	412	707	759	719	809	992	22,6%	268,8%
ETHOS Light 2 - Hébergement d'urgence	234	282	367	474	1305	1306	1593	2535	59,1%	983,3%
ETHOS Light 3 - Maisons d'accueil	780	795	853	854	862	706	846	889	5,1%	14,0%
ETHOS Light 3 - Logements de transit	0	164	504	170	128	434	588	725	23,3%	
ETHOS Light 3 - Dispositifs sociaux en hôtel	0	0	0	0	0	0	39	14	-64,1%	
ETHOS Light 4 - Institutions médicales	0	0	36	12	62	31	155	246	58,7%	
ETHOS Light 4 - Asile	0	0	0	0	0	0	0	111		
ETHOS Light 4 - Institutions pénales	0	0	0	0	0	0	0	0		
ETHOS Light 5 - SHNA	165	189	360	477	475	335	390	513	31,5%	210,9%
ETHOS Light 5 - Occupations négociées	216	275	193	275	333	161	1126	1453	29%	572,7%
ETHOS Light 5 - Squats	60	100	422	587	236	999	919	683	-25,7%	1038,3%
ETHOS Light 6 - Chez des tiers	0	0	0	0	0	0	375	1539	310,4%	
ETHOS Light 7 - Sous menace d'expulsion	0	0	0	0	0	0	294	77	-73,8%	
Total	1724	2134	3147	3556	4160	4691	7134	9777	37%	467,1%

Figure 32 – Évolution entre 2008 et 2024 - Bruss’help, 2024

- Être confronté à la privation matérielle et sociale sévère (SMSD)

Les conséquences de ces trois facteurs sont telles que certains se voient contraints de quitter leurs logements. Une partie de la population touchée parvient à trouver des alternatives, mais d'autres personnes moins chanceuses se retrouvent malencontreusement à la rue.

3.1.1 Saturation des dispositifs d'accueil

Le problème va malheureusement bien plus loin que la crise du logement social. En effet, l'ensemble des infrastructures d'aide aux sans-abris, aux sans-papiers et aux plus précaires sont, elles aussi, saturées⁶⁶. De nombreux centres d'urgence se voient obligés de refuser des familles. Les chiffres démontrent l'ampleur de ce phénomène. En 2024, Bruss'help recensait 992 personnes sans-abris et 8 785 personnes considérées comme mal-logées⁶⁷. Le plus inquiétant, c'est que cette augmentation ne cesse de se poursuivre. Il est d'ailleurs à présager que si rien n'est mis en place, la situation ne va pas aller en s'améliorant.

La saturation des systèmes d'accueil et de réinsertion réduit les chances d'un retour à une situation convenable. En effet, plus les personnes restent en rue, plus elles sont « abimées » et donc moins aptes à pouvoir respecter les conditions demandées par les dispositifs de réinsertion. Mais cela touche également les personnes hébergées au sein des dispositifs d'accueil. En effet, le manque de logements sociaux et la difficulté d'accès aux logements privés, conjugués à la durée limitée de séjour au sein de ces structures font que les personnes se retrouvent parfois à errer de centre en centre. Le flux sortant est bloqué. En effet, sans issue vers un logement stable les dispositifs d'urgence deviennent des lieux d'hébergement de trop longue durée par défaut. « Selon les maisons d'accueil, quand les personnes sont prêtes à être remises en logement et qu'elles ne peuvent pas l'être faute de disponibilité, elles se démotivent »⁶⁸.

⁶⁶ Cour des comptes, « Évaluation de la politique d'aide aux sans-abri dans la Région de Bruxelles-Capitale », octobre 2019, 59, consulté le 7 mai 2026, https://www.ccrek.be/sites/default/files/Docs/2019_44_SansAbri.pdf.

⁶⁷ Bruss'help, « Dénombrement des personnes sans chez-soi en Région de Bruxelles-Capitale », 6 novembre 2024, consulté le 20 mars 2026, https://brusshelp.org/images/Rapport_Preliminaire_denombrement_FR.pdf.

⁶⁸ Cour des comptes, « Évaluation de la politique d'aide aux sans-abri dans la Région de Bruxelles-Capitale », 59.

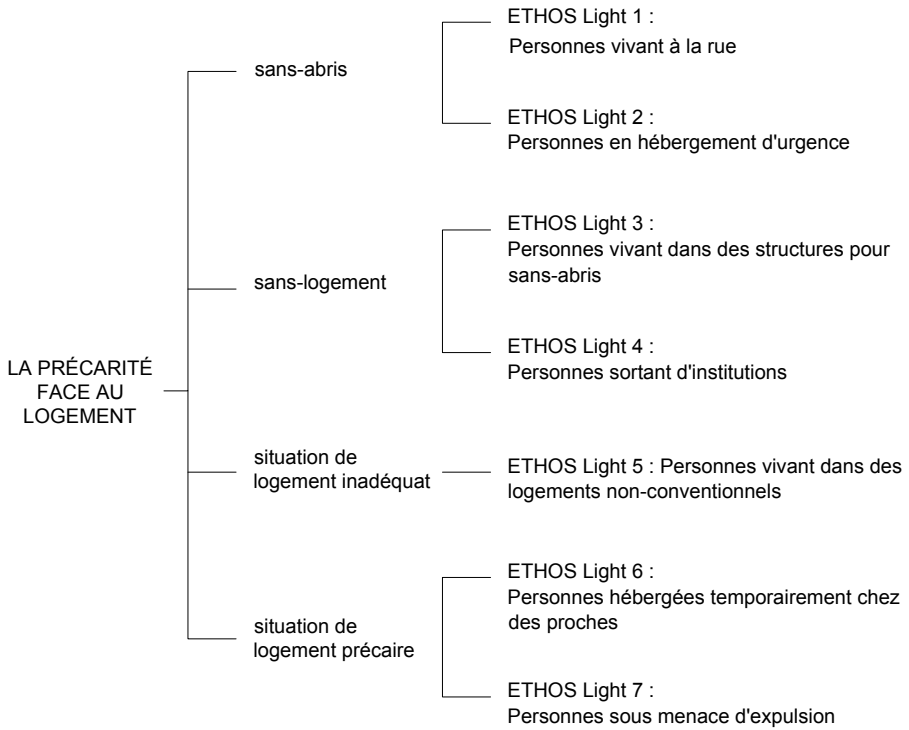


Figure 33 – La précarité face au logement – Production personnelle

3.2 Habiter la précarité en milieu urbain

La précarité ne se résume pas à l'absence de toit. Elle regroupe une généralité plus large et hétérogène de situations. La compréhension de ce public est indispensable pour nourrir la réflexion sur les dispositifs à mettre en place pour leur venir en aide et compléter ceux qui existent déjà.

3.2.1 Les différentes formes de précarité résidentielle à Bruxelles

La notion de sans-abrisme est souvent généralisée à un trop vaste ensemble de personnes. Or, depuis 2005, cette notion a été divisée en différentes catégories par la « Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abris » (FEANTSA). Ces typologies sont appelées ETHOS (European Typology on Homelessness and Housing Exclusion). Elles permettent de classer les types de précarité face au logement. On retrouve 4 catégories qui regroupent chacune des types de logements différents⁶⁹. Depuis 2022, l'outil de mesure a été simplifié pour harmoniser les comptages en Belgique et en Europe. On parle désormais de typologies ETHOS Light⁷⁰.

Sans-abris

Définition : Personnes passant ses nuits soit dans l'espace public soit dans des centres d'hébergement d'urgence, de nuit ou de crise.

Sans logement

Définition : Personnes résidant dans des structures d'hébergement. Il peut s'agir de foyers d'hébergement, de centres d'accueil ou encore d'institutions spécialisées.

Situation de logement inadéquat

Définition : Personnes vivant dans des conditions résidentielles marquées par l'instabilité, l'incertitude et l'inadéquation du logement. L'occupation s'effectue dans des espaces provisoires ou non conventionnels, sans garantie de pérennité, de sécurité ou de qualité d'habiter.

Situation de logement précaire

Définition : Personnes vivant provisoirement chez des proches (famille ou amis) ou occupant une habitation sans bail locatif formel. Il peut également s'agir de personnes résidant dans un hébergement insalubre ou sous une menace d'expulsion.

⁶⁹ Ama, « Les sans-abris : qui sont-ils·elles ? », 2024, consulté le 14 mars 2026, <https://www.ama.be/le-sans-abrisme/les-sans-abris-qui-sont-ils/>.

⁷⁰ Bruss'help, « Dénombrement des personnes sans chez-soi en Région de Bruxelles-Capitale ».

3.2.2 les publics concernés

Les populations concernées par la précarité résidentielle à Bruxelles sont très hétérogènes. En effet, on ne peut les réduire à un seul profil. En effet, chacun d'eux a un parcours bien différent et les causes qui les mènent à la rue sont multiples (médicales, psychologiques, financières, administratives, judiciaires, relationnelles, ...).⁷¹ Ces profils dépassent donc le cadre établi par les catégories Ethos développées au point précédent.

À Bruxelles, quatre profils principaux ressortent parmi l'ensemble des sans-abris. Ces profils répondent à une réalité et à des besoins d'accompagnement distincts.⁷² Avant de les développer, il est important de clarifier le terme « sans-abris ». Celui-ci est défini par l'ordonnance du 14 juin 2018 comme étant la personne qui se trouve dans l'une ou plusieurs des situations suivantes :

- « ... • vit dans l'espace public ;
- ne dispose pas de logement, n'est pas en mesure d'en obtenir par ses propres moyens et n'a dès lors pas de lieu de résidence ;
 - n'a pas de résidence habitable au regard des normes de salubrité, de sécurité et d'habitabilité ;
 - ne dispose pas de logement, n'est pas en mesure d'en obtenir par ses propres moyens et réside temporairement dans un hébergement d'urgence ou dans une maison d'accueil ».⁷³

Les **migrants** sans titres de séjour ou en situation d'expulsion forment près de 50 % des personnes à la rue et dans les dispositifs d'hébergement. La particularité et la difficulté de ces profils est qu'ils ne sont pas éligibles aux aides sociales et aux aides de réinsertion. Pour eux, seules les infrastructures d'urgence sont accessibles. Les **sans-abris occasionnels** se retrouvent à la rue à la suite d'un événement brutal. Il peut s'agir d'une dispute, d'un divorce ou encore d'une expulsion pour cause de loyers impayés. Généralement, ce profil n'a pas de grandes difficultés à se

⁷¹ Cour des comptes, « Évaluation de la politique d'aide aux sans-abri dans la Région de Bruxelles-Capitale ».

⁷² Ibid., 17-18.

⁷³ Commission communautaire commune, « Ordonnance relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri – 14 juin 2018 » , *Vivalis.Brussels*, 10 juillet 2018, consulté le 7 mai 2026, [https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/article.pl?language=fr&dt=ORDONNANTIE+\(BRUSSEL\)&ddd=2018-06-14&nl=n&choix1=en&trier=afkondiging&lg_txt=f&type=&sort=&numac_search=2018031301&cn_search=&caller=list&&view_numac=2018031301nx2019a10198nx2019a10198f](https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/article.pl?language=fr&dt=ORDONNANTIE+(BRUSSEL)&ddd=2018-06-14&nl=n&choix1=en&trier=afkondiging&lg_txt=f&type=&sort=&numac_search=2018031301&cn_search=&caller=list&&view_numac=2018031301nx2019a10198nx2019a10198f).

réinsérer et à retrouver un logement s'il y a eu une bonne prise en charge. Les **sans-abris chroniques** regroupent toutes les personnes vivant à la rue de façon durable ou récurrente. Ces personnes ont la possibilité d'être réinsérées, mais elles nécessitent un accompagnement et une aide sur une longue durée. Le dernier profil est celui des **sans-abris « vagabonds »**. Ces derniers font très peu appel aux aides offertes et sont considérés comme inscrits dans le mode de vie de la rue.⁷⁴

Cette diversité de profils montre que les dispositifs d'accueil ne peuvent être uniformes. Pour une réinsertion efficace, les programmes doivent dès lors pouvoir s'adapter à des profils radicalement différents.

⁷⁴ Cour des comptes, « Évaluation de la politique d'aide aux sans-abri dans la Région de Bruxelles-Capitale », 17-18.

3.2.2.1 Les dispositifs d'accueil en milieu urbain

Il existe actuellement à Bruxelles plusieurs dispositifs qui tentent de répondre aux besoins des personnes précaires identifiées précédemment. Le but de ce chapitre vise à les identifier, les analyser et les comparer suivant des critères communs.

Accueil de jour

– Définition

L'Article 2. 4° de l'ordonnance du 14 juin 2018 définit l'accueil de jour comme suit : « le service ouvert en journée proposant aux personnes sans abri un accueil, une prise en charge psychosociale, un service d'accompagnement administratif et au moins un des services d'aide à la vie quotidienne. »⁷⁵

– Public recensé à Bruxelles

Certaines institutions n'acceptent pas tout le monde et ciblent un public bien spécifique.⁷⁶

– Institutions à Bruxelles

En Région de Bruxelles capitale, il existe actuellement 15 centres d'accueil de jour.⁷⁷

– Temporalité de l'accueil

Les centres d'accueil de jour doivent, au minimum, être ouverts cinq jours par semaine, avec des horaires compris entre 8 h et 20 h. La moyenne quotidienne doit être de minimum 5h.⁷⁸

– Conditions d'accès et coût

Les centres d'accueil de jour sont accessibles à toute personne sans-abri ou ayant besoin d'une aide. Ses services sont généralement gratuits sauf dans certains cas plus particuliers où le service peut demander une participation financière à l'utilisateur suivant les conditions fixées par le Collège réuni.⁷⁹

⁷⁵ Commission communautaire commune, « Ordonnance relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri – 14 Juin 2018 ».

⁷⁶ Ibid.

⁷⁷ Ama, « Les membres de l'ama », 4 janvier 2026, consulté le 4 janvier 2026, <https://www.ama.be/les-membres/business-category/maison-daccueil/>.

⁷⁸ Ibid.

⁷⁹ Ibid.

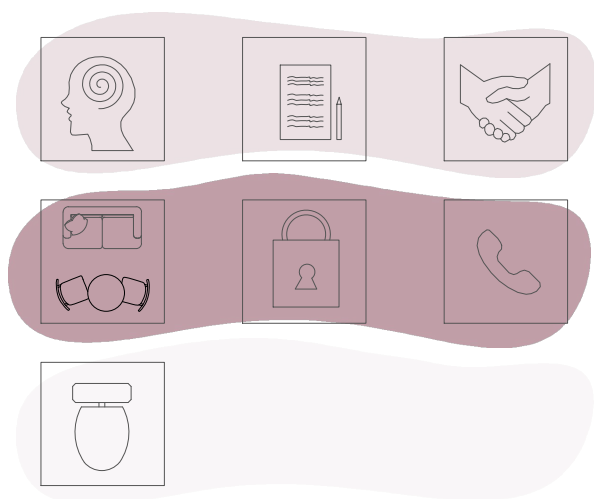


Figure 34 – Services minimum proposés par les dispositifs d'accueil de jour – Production personnelle

– Services et accompagnement proposés

L'ordonnance du 14 juin 2018 prévoit dans son article 10 § 1er les services minimums que doit proposer le service d'accueil de jour. L'accueil de jour doit au minimum proposer un WC, une salle de séjour et une consigne sécurisée ou un local sécurisé. De plus, un téléphone doit être mis à disposition des personnes accueillies. Le centre doit également proposer un espace d'accueil nécessaire aux entretiens privés, un service psychosocial et un service d'accompagnement administratif. En effet, celui-ci doit au minimum proposer un des services d'aide à la vie quotidienne repris dans une liste dressée par le Collège réuni.⁸⁰

⁸⁰ Commission communautaire commune, « Ordonnance relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri – 14 Juin 2018 ».

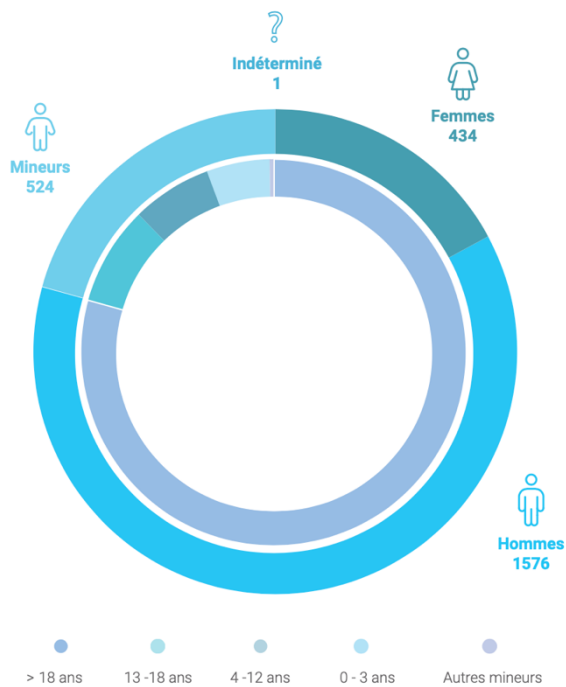


Figure 35 – Répartition selon l'âge et le genre - Bruss'help, 2024

Hébergements d'urgence

– Définition

L'article 2 de l'ordonnance du 14 juin 2018 définit l'hébergement d'urgence comme suit : « le service résidentiel géré par un pouvoir organisateur qui échappe à la maîtrise individuelle de son occupant et où le pouvoir organisateur organise un logement d'urgence de court ou moyen terme ainsi qu'un accompagnement psychosocial »⁸¹.

Ce type de dispositif répond à deux types de situations de sans-abrisme. Il s'agit soit des sans-abri « occasionnels » soit des sans-abri « chroniques ».⁸²

– Public recensé à Bruxelles

En 2024, 2 535 personnes ont été recensées dans les hébergements d'urgence, soit 25,93 % du nombre total de personnes dénombrées. Une moitié était composée d'hommes tandis que l'autre moitié était représentée en majorité par des familles et des femmes seules. Ce type de dispositif accueille également les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) et des personnes vulnérables nécessitant un suivi médicalisé.⁸³

– Institutions à Bruxelles

Le Samusocial est le plus grand dispositif en place à Bruxelles. Il a permis d'accueillir 1004 personnes chaque jour en 2024.⁸⁴ Cependant, chaque centre a ses critères par rapport au public accueilli. Certains n'accueillent que des femmes, d'autres que des hommes et certains accueillent des familles.

– Temporalité de l'accueil

L'ordonnance bruxelloise du 14 juin 2018 précise que toute personne sans abri peut bénéficier immédiatement d'un hébergement d'urgence pour une durée minimale de 20 h à 8 h, dans la limite des places disponibles.⁸⁵ Néanmoins, il existe une grande variabilité au sein des hébergements d'urgence concernant la durée de séjour. En effet, certains proposent un

⁸¹ Commission communautaire commune, « Ordonnance Relative à l'aide d'urgence et à l'insertion Des Personnes sans Abri – 14 Juin 2018 », art. 2.

⁸² Adèle Pierre, *Dénombrement des personnes sans-chez-soi en Région de Bruxelles-Capitale*, 8^e éd. (Bruxelles : Bruss'help, 6 novembre 2024), 26, consulté le 13 mars 2026, https://brussshelp.org/images/Rapport_denombrement_2024_FR.pdf.

⁸³ Ibid., 35.

⁸⁴ Samusocial, *Rapport d'activité 2024*, (Bruxelles : Samusocial 2025), 27, consulté le 8 mai 2026, https://samusocial.be/wp-content/uploads/2025/07/Samusocial_Rapport_A4_Final-Digital_FR.pdf.

⁸⁵ Commission communautaire commune, « Ordonnance relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri – 14 Juin 2018 ».

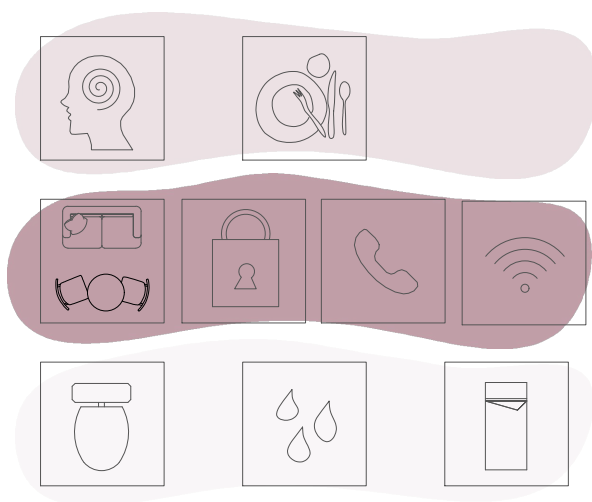


Figure 36 – Services minimum proposés par les dispositifs d'hébergements d'urgence –
Production personnelle

séjour court de seulement 1 à 3 nuits avec une possibilité de le prolonger à la suite d'une évaluation sociale, tandis que d'autres institutions offrent directement des périodes plus longues pour un public spécifique.⁸⁶

- Conditions d'accès et coût

La particularité des hébergements d'urgence réside dans les conditions d'accès. En effet, comme précisé dans l'ordonnance bruxelloise du 14 juin 2018, il y a deux niveaux de droits parmi les personnes sans-abris. Soit la personne bénéficie d'un droit opposable au service d'aide dans le cas où l'accès lui est refusé. Pour cela, elle doit soit avoir la nationalité belge, soit être citoyenne européenne disposant d'un droit de séjour de plus de trois mois, soit être étrangère inscrite au registre de la population, des étrangers ou d'attente, soit être apatride relevant de la Convention de New York de 1954, soit être réfugiée reconnue, soit être bénéficiaire de la protection subsidiaire. Toute autre personne sans-abri, notamment les migrants sans titre de séjour valable, peut accéder aux hébergements d'urgence, mais dans le cas d'un refus, elle ne bénéficiera d'aucun droit garanti juridiquement.

Les hébergements d'urgence se veulent accessibles à toutes personnes précaires, c'est pourquoi ils sont toujours gratuits quel que soit leur type.⁸⁷

- Services et accompagnements proposés

Selon l'art. 6, § 1^{er} de l'ordonnance bruxelloise du 14 juin 2018, l'hébergement d'urgence doit proposer certains services. Concernant la nécessité de se loger, les structures doivent mettre à disposition au moins un lit ainsi que des installations sanitaires en suffisance. De plus, celles-ci doivent disposer d'une consigne ou d'un local sécurisé, d'une salle de séjour avec la possibilité de bénéficier d'un repas offert.

Par rapport aux services, ils doivent pouvoir accéder à un téléphone et à un accès à Internet. Le centre doit pouvoir leur proposer un service psychosocial.⁸⁸

⁸⁶ Pierre, *Dénombrement des personnes sans-chez-soi*, 8^e éd., 26.

⁸⁷ Commission communautaire commune, « Ordonnance relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri – 14 Juin 2018 ».

⁸⁸ Ibid.

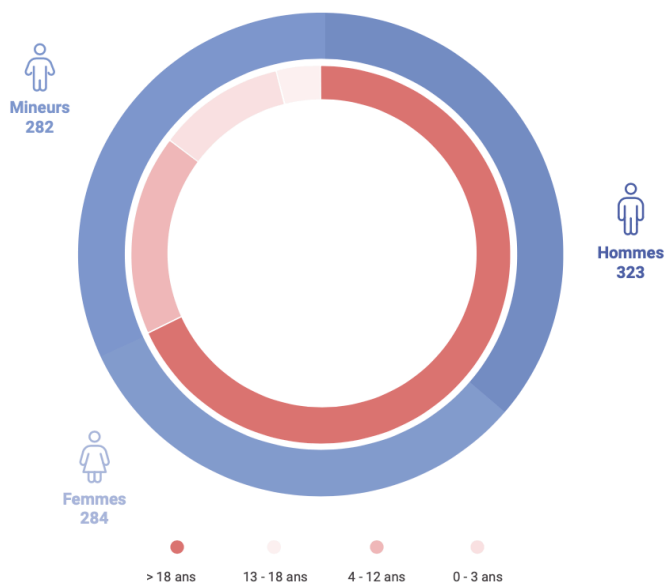


Figure 37 – Répartition selon l'âge et le genre - Bruss'help, 2024

Maisons d'accueil

– Définition

L'article 2 de l'ordonnance du 14 juin 2018 définit la maison d'accueil comme suit : « le service résidentiel géré par un pouvoir organisateur qui échappe à la maîtrise individuelle de son occupant et où le pouvoir organisateur organise un logement transitoire ainsi qu'un accompagnement visant à permettre, à terme, la réinsertion de la personne sans-abri ». ⁸⁹

– Public recensé à Bruxelles

En 2024, le dénombrement réalisé par l'organisme Bruss'Help dénombreait 889 personnes accueillies en maison d'accueil. Ce chiffre représente 9 % de l'ensemble des personnes recensées. C'est une proportion en baisse constante depuis le premier dénombrement en 2008.

Parmi l'ensemble des personnes recensées durant la nuit du 6 au 7 novembre 2024 dans les maisons d'accueil, 36,3 % représentent les hommes, 31,9 % les femmes et 31,7 % les enfants. ⁹⁰

– Institutions à Bruxelles

À ce jour, et selon le site de l'AMA ⁹¹, la région de Bruxelles compte un total de 21 maisons d'accueil, chacune ayant des spécificités en termes de public accueilli. Parmi celles-ci, six maisons sont conçues pour accueillir des familles. D'autres sont réservées exclusivement aux femmes avec ou sans enfants. C'est le cas de huit maisons d'accueil à Bruxelles.

Une seule maison d'accueil est réservée uniquement aux femmes sans enfants.

En ce qui concerne l'accueil des hommes, les possibilités d'hébergement sont moins nombreuses. En effet, cinq maisons sont réservées exclusivement à ce public.

Par ailleurs, il existe une maison qui s'adresse aux hommes et aux femmes LGBTQIA âgés de 18 à 25 ans.

⁸⁹ Commission communautaire commune, « Ordonnance relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri – 14 Juin 2018 », art. 2.

⁹⁰ Pierre, « Croissance du Sans-chez-soirisme À Bruxelles. Ce que montre le dénombrement de 2024 », 34-35.

⁹¹ Ama, « Maison d'accueil archives », 2024, consulté le 4 janvier 2026, <https://www.ama.be/les-membres/business-category/maison-dacceuil/>.

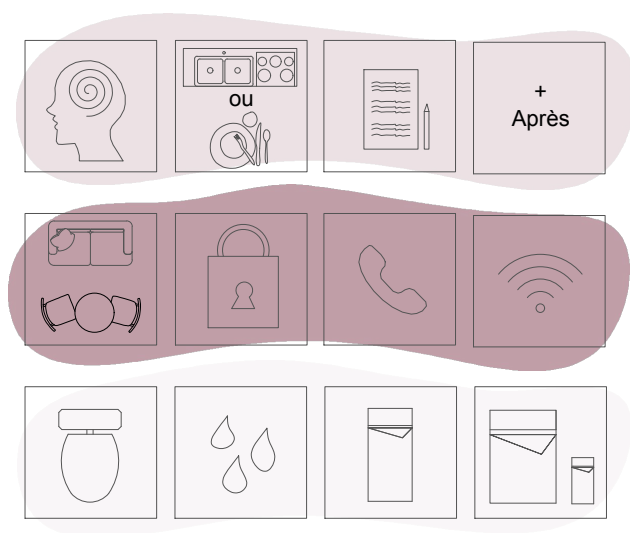


Figure 38 – Services minimum proposés par les dispositifs de maison d'accueil –
Production personnelle

Toujours selon le site de l'AMA répertoriant les maisons d'accueil existantes à Bruxelles et en Wallonie, 9 de ces maisons d'accueil prévoient la possibilité d'accueillir des personnes placées sous bracelet électronique.

Cependant, aucune de ces 21 maisons d'accueil ne prévoit la possibilité de se présenter avec son animal de compagnie. Cela constitue un frein pour énormément de sans-abris vivant à la rue avec leur chien.

– Temporalité de l'accueil

Les maisons d'accueil proposent une durée de séjour de 2 ans avec la possibilité de prolonger.⁹²

– Conditions d'accès et coût

Selon l'art. 15 de l'ordonnance du 14 juin 2018 : « Les maisons d'accueil sont autorisées à demander aux personnes sans abri une participation financière aux frais d'hébergement et d'entretien, eu égard aux ressources dont elles disposent ».⁹³ En effet, un prix par jour y est fixé, mais le montant total par mois ne peut dépasser le tiers des revenus du ménage pour les structures offrant uniquement un hébergement et deux tiers pour celles proposant à la fois un hébergement et des repas.⁹⁴

– Services et accompagnement proposés

Ils doivent au minimum proposer les services prévus à l'article 14, § 1^{er} de l'ordonnance du 14 juin 2018.

Elles doivent disposer d'au moins une chambre individuelle, familiale ou commune. Elles doivent être dotées d'installations sanitaires, d'une salle de séjour et d'une cuisine équipée permettant aux personnes hébergées de cuisiner ou de bénéficier d'un repas par jour.

Les maisons d'accueil offrent les services nécessaires pour favoriser la réinsertion sociale et restaurer l'autonomie des personnes hébergées. Au-delà de l'hébergement, un accompagnement psychosocial et administratif est mis à disposition.⁹⁵

⁹² Vivalis, « Les maisons d'accueil », consulté le 7 mai 2026, <https://www.vivalis.brussels/fr/les-maisons-daccueil>.

⁹³ Commission communautaire commune, « Ordonnance relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri – 14 Juin 2018 ».

⁹⁴ Bruss'help, « Dénombrement des personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale », 34.

⁹⁵ Ibid.

Pour ce qui concerne les services complémentaires, la maison d'accueil doit proposer un téléphone, un accès à Internet ainsi qu'une consigne ou un local sécurisé. Si la structure accueille des enfants, elle doit disposer d'un local distinct des locaux de séjour permettant des activités éducatives et récréatives. La maison doit également offrir gratuitement à l'hébergé un service d'accompagnement psychosocial et administratif afin de lui permettre de recouvrer ses droits sociaux. Un système de garde physique ou téléphonique permet d'assurer constamment un point de contact avec la personne hébergée. Par ailleurs, les services proposés ne se limitent pas à la période d'hébergement, car les maisons d'accueil doivent assurer un accompagnement post-hébergement.⁹⁶

⁹⁶ Commission communautaire commune, « Ordonnance relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri – 14 Juin 2018 ».

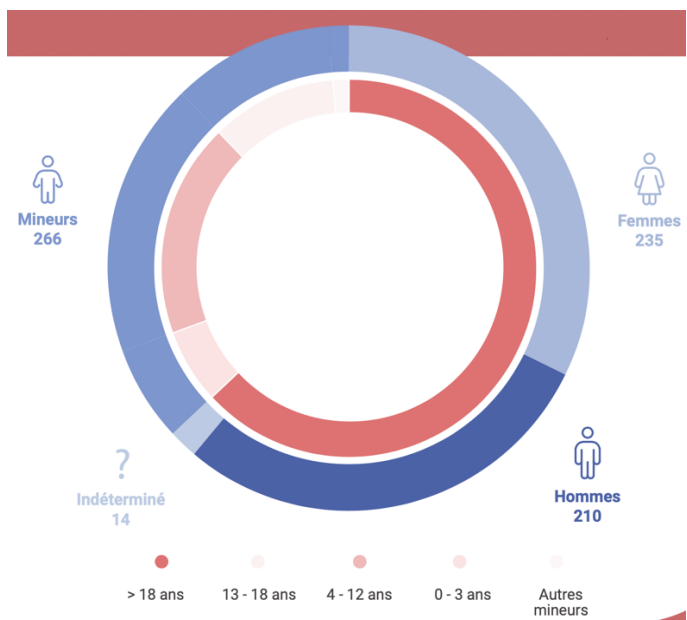


Figure 39 – Répartition selon l'âge et le genre - Bruss'help, 2024

Les logements de transit

– Définition

Les logements de transit sont essentiels puisqu'ils se situent entre l'hébergement d'urgence et l'accès à un logement durable. Ils ont pour objectif d'offrir une solution temporaire aux personnes en situation d'urgence ou de grande précarité. Cette solution de logement est accompagnée d'un suivi individualisé. Les logements de transit offrent donc la possibilité de faciliter les parcours résidentiels.⁹⁷

– Public recensé à Bruxelles

Bruss'Help a recensé 725 personnes dans des logements de transits dans la nuit du 6 au 7 novembre 2024. Parmi elles, 32 % étaient des femmes, 29 % des hommes et 37 % de mineurs. Les deux pourcents restants n'ont pas pu être identifiés.⁹⁸

– Institutions à Bruxelles

Actuellement, 14 centres proposent des logements de transit. Certains ont des critères bien précis concernant les bénéficiaires. En effet, parmi les 14 recensés, un centre est uniquement dédié aux anciens détenus en situation d'essai. Deux centres à Bruxelles sont réservés exclusivement aux réfugiés reconnus. Un centre est uniquement dédié aux jeunes entre 18 et 25 ans. En ce qui concerne les femmes et les enfants victimes de crises familiales, un seul centre leur est attribué tandis qu'un autre centre refuse les femmes seules. Un centre vise les adultes sans enfants tandis qu'un autre vise les personnes souffrant de maladies chroniques.⁹⁹

– Temporalité de l'accueil

Ce type de dispositif offre une période transitoire, de 18 mois maximum (Code bruxellois du logement, 2003). Si tout se passe bien, l'hébergé peut prolonger son séjour comme locataire. Ce type de logement agit alors comme un essai favorisant les chances d'un ancrage résidentiel durable.¹⁰⁰

⁹⁷ Bruss'help, « Dénombrement des personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale », 32.

⁹⁸ Ibid.

⁹⁹ Bruxelles Social – Sociaal Brussel, « Logement de transit », consulté le 10 mai 2026, <https://social.brussels/category/66>.

¹⁰⁰ Bruss'help, « Dénombrement des personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale », 34.

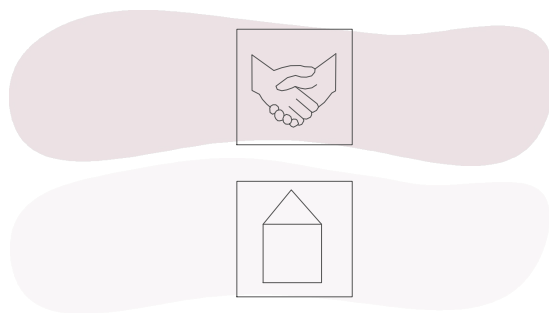


Fig. 40 – Services minimum proposés par les dispositifs de logement de transit
– Production personnelle

– Conditions d'accès et coût

Pour accéder à un logement de transit, une personne seule doit avoir des revenus annuels imposables globalement inférieurs à 15 500 € et à 21 200€ pour plusieurs personnes. Ces montants sont majorés de 2 900 € par enfant à charge.¹⁰¹

– Services et accompagnement proposés

Ce dispositif propose aux personnes en situation de précarité un logement temporaire assorti d'un suivi social individualisé. Une assistante sociale accompagne les bénéficiaires dans leurs démarches afin de favoriser l'accès à un logement stable, tout en pouvant également les soutenir face à d'autres difficultés personnelles, administratives et sociales.¹⁰²

¹⁰¹ CPAS d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, « Logement de transit et d'urgence », consulté le 8 mai 2026, <https://www.olln.be/fr/cpas/action-sociale/logement-1/logement-de-transit-et-durgence>.

¹⁰² CPAS d'Evere, « Logement », consulté le 8 mai 2026, <https://www.cpasevere.be/logement>.

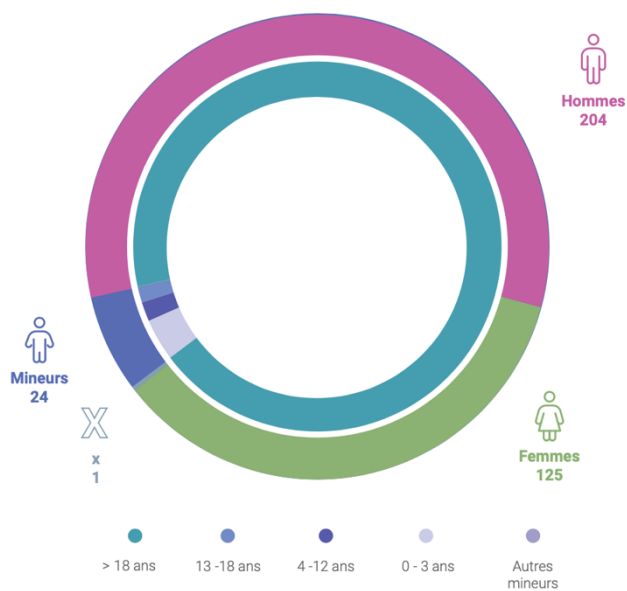


Figure 41 – Répartition selon l'âge et le genre - Bruss'help, 2024

Housing first

– Définition

L'article 2 de l'ordonnance du 14 juin 2018 définit le programme Housing First comme suit : « le service dont l'objet est de chercher et de procurer l'accès immédiat à un logement stable à une personne sans-abri et de lui proposer un accompagnement psychosocial facultatif. »¹⁰³

En effet, ce dispositif permet au bénéficiaire sans-abri d'accéder directement à un logement stable qui répond aux normes de salubrité, de sécurité et d'habitabilité. La personne peut directement conclure un contrat de location ou de sous-location en son propre nom. Ce contrat est directement signé avec le propriétaire privé. Lorsque cela n'est pas possible, le service Housing First conclut lui-même le contrat afin de garantir l'accès au logement.¹⁰⁴

– Public recensé à Bruxelles

Lors du dénombrement réalisé par Bruss'Help en 2024, 354 personnes bénéficiaient du programme Housing First à Bruxelles. Le programme s'adresse aux personnes vivant à la rue depuis plusieurs années et présentant des problématiques complexes. Il s'agit généralement de troubles de santé mentale ou de problèmes d'addiction. Ces difficultés rendent souvent inefficaces les parcours classiques d'hébergement et compliquent une sortie durable du sans-chez-soirisme.¹⁰⁵

– Institutions à Bruxelles

La plupart des bénéficiaires du programme Housing First résident dans des logements gérés par des Agences Immobilières Sociales (AIS), soit 119 personnes. D'autres occupent des logements tenus par des Sociétés Immobilières de Service Public (67 personnes) ou bénéficient d'un accompagnement assuré par des ASBL (48 personnes). Certains sont également accueillis dans des logements du CPAS, des maisons de repos ou d'autres structures spécialisées. Le programme Housing First repose sur un réseau varié d'acteurs et de solutions de logement adaptées aux besoins des personnes accompagnées.¹⁰⁶

¹⁰³ Commission communautaire commune, « Ordonnance relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri – 14 Juin 2018 ».

¹⁰⁴ Ibid.

¹⁰⁵ Bruss'help, « Dénombrement des personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale », 52.

¹⁰⁶ Bruss'help, « Dénombrement des personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale », 53.

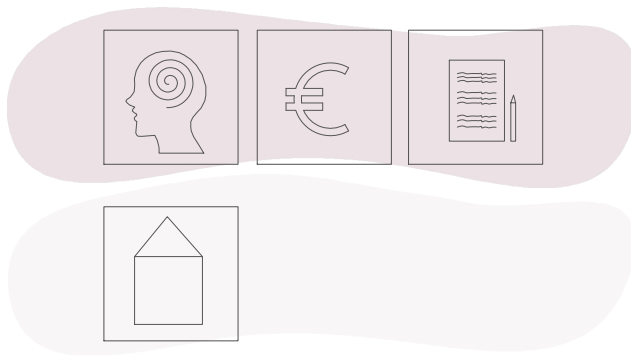


Figure 42 – Services minimum proposés par les dispositifs Housing First –
Production personnelle

– Temporalité de l'accueil

Le programme offre un accompagnement à durée indéterminée permettant de s'adapter à chaque bénéficiaire.¹⁰⁷

– Conditions d'accès et coût

Selon l'art. 20 de l'ordonnance du 14 juin 2018, pour accéder au programme Housing First, la personne sans-abri doit accepter les visites régulières du centre dont la fréquence est déterminée par arrêté du Collège réuni.¹⁰⁸

Concernant le coût, le programme offre un logement suivant les mêmes exigences que celles du locataire classique. En effet, celui-ci devra avoir la capacité de payer un loyer et respecter un contrat de bail.¹⁰⁹

– Services et accompagnement proposés

L'article 24, §1 de cette même ordonnance prévoit que la personne sans-abri peut obtenir un ou plusieurs de ces services gratuitement. Le programme propose entre-autre un accompagnement psychosocial visant à l'aider à retrouver son autonomie, à traverser des épreuves difficiles. Il permet un accompagnement budgétaire et administratif lui permettant de recouvrer ses droits sociaux et parfois trouver un emploi. Il peut bénéficier d'un traitement psychiatrique ou médical et également un accompagnement au logement.¹¹⁰

¹⁰⁷ Coralie Buxant, Céline Brosius, Marion Lelubre et Renaud Liagre, *Osons le Housing First ! Manuel de recommandations pour les opérateurs de terrain* (Bruxelles : Housing First Belgium, 2016), consulté le 25 mai 2026, https://www.mis.be/sites/default/files/documents/osons_le_housing_first.pdf.

¹⁰⁸ Région de Bruxelles-Capitale, *Ordonnance du 14 juin 2018 relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri*, 14 juin 2018, [https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/article.pl?language=fr&dt=ORDONNANTIE+\(BRUSSEL\)&ddd=2018-06-14&nl=n&choix1=en&trier=afkondiging&lg_txt=f&type=&sort=&numac_search=2018031301&cn_search=&caller=list&&view_numac=2018031301](https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/article.pl?language=fr&dt=ORDONNANTIE+(BRUSSEL)&ddd=2018-06-14&nl=n&choix1=en&trier=afkondiging&lg_txt=f&type=&sort=&numac_search=2018031301&cn_search=&caller=list&&view_numac=2018031301).

¹⁰⁹ Bruss'help, « Dénombrement des personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale », 52.

¹¹⁰ Commission communautaire commune, « Ordonnance relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri – 14 Juin 2018 ».

3.2.2.2 *Les limites des dispositifs actuels*

Aujourd'hui, même si de nombreux dispositifs sont mis en place à Bruxelles, certaines limites compromettent leur efficacité à long terme.

Effectivement, les statistiques du dénombrement réalisé par Bruss'Help ne reflètent pas tout à fait la réalité. Elles montrent les capacités, mais pas la demande réelle. Ce manque d'informations concrètes sur la demande réelle selon le genre ou les profils limite fondamentalement les possibilités d'action.¹¹¹

De plus, au-delà des chiffres disponibles, la population sans-abri reste mal connue. Il y a un réel manque de données détaillées permettant de mieux identifier les personnes, de comprendre les causes du sans-abrisme et de définir leurs besoins précis. L'ordonnance du 14 juin 2018 impose dès lors la constitution d'un dossier social pour chaque personne accueillie visant à récolter leurs données. Malheureusement, celles-ci n'ont finalement jamais été définies.¹¹²

En ce qui concerne les institutions mises en place à Bruxelles, les places en hébergement d'urgence ont fortement augmenté ces dernières années contrairement à celles des maisons d'accueil qui stagnent. Cette asymétrie pose un problème concret. En effet, dans un parcours de réinsertion des sans-abris, les maisons d'accueil sont une étape clé. Elles offrent un accompagnement psychosocial, une préparation au logement autonome et un suivi post-hébergement. Leur sous-développement pose donc des questions.¹¹³

Dans la continuité du principe de l'escalier, le logement de transit est conçu comme un tremplin menant à un logement stable. Pourtant aujourd'hui, avec la raréfaction des logements abordables, la hausse des loyers en région bruxelloise et la précarisation croissante de la population, l'accès aux logements sociaux devient très compliqué. De plus, les délais sont bien trop longs. Certains bénéficiaires se retrouvent ainsi bloqués

¹¹¹ Bruss'help, « Dénombrement des personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale », 26.

¹¹² Cour des comptes, « Évaluation de la politique d'aide aux sans-abri dans la Région de Bruxelles-Capitale », 18.

¹¹³ Bruss'help, « Dénombrement des personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale », 35.

durablement dans des dispositifs pensés comme temporaires menant parfois jusqu'au sans-abrisme chronique.¹¹⁴

¹¹⁴ Bruss'help, « Dénombrement des personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale », 34.

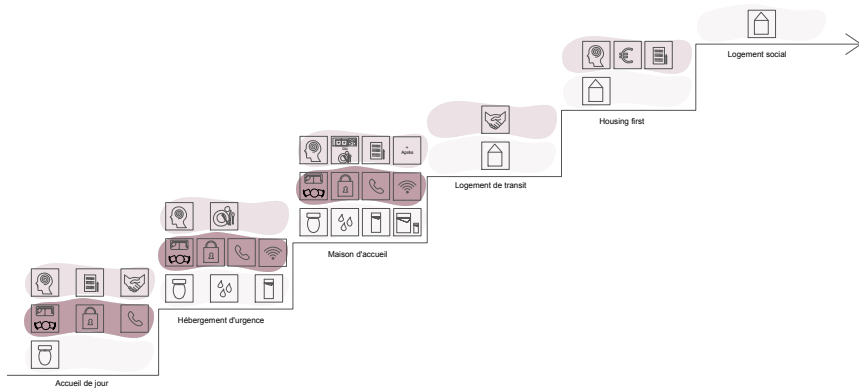


Figure 43 – Principe de l'escalier – Production personnelle

3.3 Synthèse

La crise du logement à Bruxelles est due à un manque de logements abordables. L'augmentation de la population bruxelloise ainsi que la hausse des prix des loyers et la précarisation d'une partie de la population renforcent progressivement les situations de mal-logement et de sans-abrisme.

Cette crise a des conséquences directes sur les dispositifs d'aide aux sans-abris. Les dispositifs actuellement en place sont saturés. Ils éprouvent des difficultés à répondre à l'ensemble des demandes. Sortir de la situation de sans-abrisme ou de mal-logement devient alors une véritable bataille, car les opportunités d'accéder à un logement stable sont rares et très convoitées.

L'analyse des catégories ETHOS Light montre que la précarité résidentielle ne correspond pas à une seule typologie de personne. Il y a différents types de précarité suivant le lieu dans lequel ils vivent mais également différents types de publics concernés ayant chacun des besoins particuliers liés à leurs histoire, âge et genre. Certains ont uniquement besoin d'un hébergement de courte durée à la suite d'un événement soudain, tandis que d'autres cherchent un accompagnement sur une plus longue période ou un accès direct à un logement stable.

Afin de répondre à chaque type de profil, plusieurs dispositifs sont actuellement en place. Ils présentent tous des caractéristiques propres en termes de temporalité, d'accompagnement, de coût et de conditions d'accès. Cependant, certaines limites persistent, comme le manque de places, les difficultés de réinsertion dans la société, la faible stabilité résidentielle et l'absence de solutions durables en sortie de parcours.

Ces constats, issus des recherches effectuées, montrent que les dispositifs et initiatives actuelles sont insuffisantes face à l'augmentation croissante des situations de précarité à Bruxelles.

CHAPITRE 4 : Les réalités du sans-abrisme

Ce chapitre aborde la précarité au-delà de l'idée de ne pas « avoir de toit ». Il développe les autres formes de précarité souvent moins visibles telles que l'isolement social, les difficultés administratives, la fracture numérique.

Ensuite, le chapitre aborde les différentes problématiques d'un point de vue des relations sociales, de la santé mentale et du corps. Il identifie les leviers d'action à travers une confrontation entre des éléments théoriques et des observations de terrain menées sous forme de micro-trottoir à la place Flagey et au sein du restaurant solidaire lié à l'église Sainte-Croix.

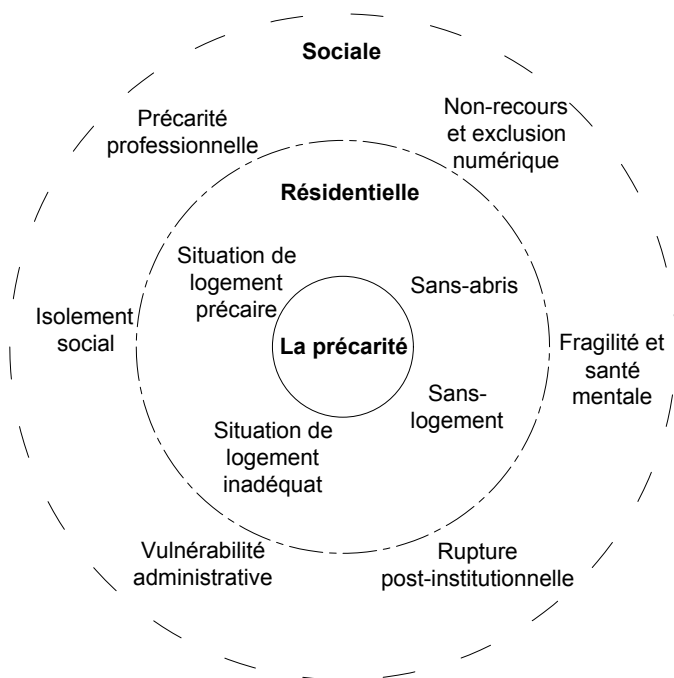


Figure 44 – Les différentes formes de précarité – Production personnelle

4.1 La précarité invisible de l'habiter

Avant d'entamer ce chapitre, il est important de préciser que l'ensemble des formes de précarité résidentielle définies au chapitre 1 ne suffisent pas à rendre compte de l'intégralité des vulnérabilités de la population bruxelloise. En effet, elles peuvent apparaître dans d'autres situations moins visibles, mais tout aussi fragilisantes. Dans la situation où des personnes vivent chez des amis ou des membres de leur famille, ce logement ne peut pas réellement être considéré comme le leur. De plus, au vu de l'augmentation du prix des loyers à Bruxelles, certaines se retrouvent contraintes de partager un foyer après une séparation, faute de moyens pour s'assumer seules.¹¹⁵ Ces situations ne sont pas toujours reconnues comme du sans-abrisme. Pourtant, juridiquement, elles ne signifient pas pour autant avoir un logement. Ces alternatives leur évitent néanmoins de se retrouver à la rue. La précarité résidentielle peut donc être reconnue comme l'incapacité à habiter un logement stable et autonome.

Mais cette précarité résidentielle s'accompagne aussi d'autres formes de fragilité moins médiatisées. Elle peut être sociale, administrative, économique ou numérique. Certaines personnes vivent seules¹¹⁶, sans réseau solide autour d'elles. D'autres ont du mal à gérer les démarches administratives, les factures notamment lorsque l'accès au numérique devient indispensable et qu'elles n'en disposent pas. Le manque de connaissance de leurs droits constitue également un obstacle. La précarité devient alors une forme d'instabilité quotidienne, faite de dépendance, d'inconfort et d'incertitude. Ce principe de désaffiliation est une des réflexions du sociologue français Robert Castel¹¹⁷.

L'objectif de chacune des personnes sans abri est d'obtenir un logement stable et autonome. Pourtant, lorsqu'elles y accèdent, celles-ci paniquent et peinent à se réapproprier ce nouvel espace. Finalement, la réinsertion

¹¹⁵ Monique Eleb et Sabri Bendimérad, *Ensemble et séparément : des lieux pour cohabiter* (Bruxelles : Mardaga, 2018), 11.

¹¹⁶ Statbel, « Composition de la population vivant dans des ménages privés en 2021 », 25 avril 2024, consulté le 13 mars 2026.
2026, <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/composition-de-la-population-vivant-dans-des-menages-prives-en-2021>.

¹¹⁷ Sylvie-Anne Goffinet, « La Production de la Désaffiliation : ce que nous en apprend l'analyse sociohistorique de Robert Castel », journal-article, *Journal de L'alpha*, vol. 201, s. d., https://lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/ja201_p048_goffinet.pdf.

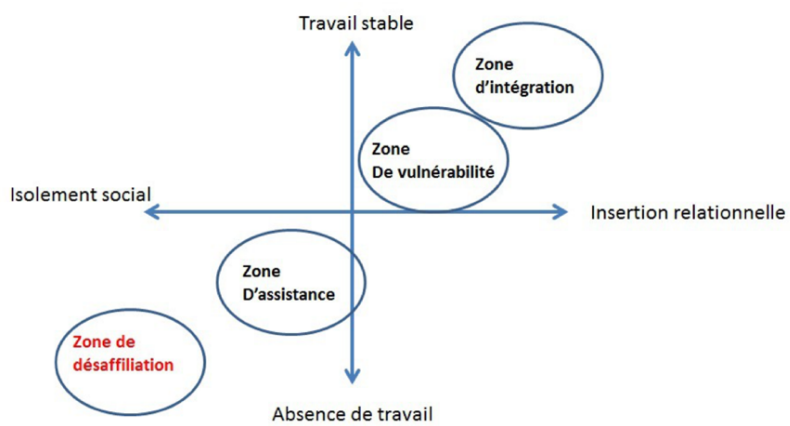


Figure 45 – Le processus de désaffiliation de Robert Castel – Eloge des SES

échoue et se conclut par un retour à la rue.¹¹⁸ Cette constatation met en lumière un problème bien plus profond. En effet, être logé ne signifie pas forcément habiter. Un logement peut offrir un toit, mais il ne garantit pas toujours un sentiment de se sentir chez soi. La question de l'intimité et de l'appropriation de l'espace entre donc en jeu.

Se construire un chez-soi est la manière dont la personne va investir le lieu et se l'approprier physiquement et psychologiquement. Dans les parcours de précarité, cette capacité à habiter est souvent fragilisée. En effet, ceux-ci ne possèdent que très peu d'affaires personnelles leur permettant de se déplacer et changer de lieux. Chaque déplacement implique pour eux une perte de souvenirs et d'ancrage. De plus, la limite matérielle imposée par les centres d'hébergement limite leur capacité à réellement investir un lieu. Afin que les centres d'hébergement deviennent un point de départ à un processus offrant la possibilité d'habiter, ceux-ci doivent pouvoir offrir la possibilité aux hébergés d'y déposer et d'y stocker leurs effets personnels. Ce sentiment de savoir que ce qu'ils possèdent est en sécurité leur permet d'investir les centres d'hébergement spirituellement en tant que lieux de protection de soi. Ainsi, l'accueil doit être pensé comme un processus dépassant la fonction d'héberger une personne. Il faut lui permettre de retrouver progressivement une stabilité, une intimité et une capacité à se projeter.¹¹⁹ L'organisation spatiale peut aussi jouer un rôle dans la reconstruction d'un rapport à soi, aux autres et à l'espace.

¹¹⁸ Sophie Rouviller, « Le centre d'hébergement, une machine à habiter... dans le temps », *Vie sociale et traitements* 150, no 2 (2021) : 101-105, consulté le 8 mai 2026, <https://shs.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2021-2-page-101?lang=fr>.

¹¹⁹ Rouviller, « Le centre d'hébergement », 101-105.

4.2 Le sans-abrisme détruit

Les frontières entre les différentes problématiques du sans-abrisme sont étroitement liées. Les troubles relationnels, l'hygiène, la santé physique ou psychique, l'alimentation, la sécurité sont autant de facteurs qui interagissent entre elles. Un manque dans l'une aura un impact directement sur les autres. Traiter un besoin isolément ne suffit souvent pas.¹²⁰

4.2.1 Problèmes relationnels et sociétaux

Dans la rue, les personnes sans-abri développent un rapport particulier au temps, structuré autour de repères spatio-temporels façonnant leur quotidien. La survie s'organise jour après jour. Lorsqu'elles intègrent des dispositifs d'hébergement ou de soins, des temporalités sont imposées. L'adaptation à un rythme déterminé leur demande un effort considérable et parfois inaccessible, générant chez elles du stress les poussant parfois à se désengager.¹²¹

La mise à la rue entraîne également une importante perte de repères tant familiaux que professionnels. L'accès à une activité rémunérée semble être un levier pour sortir de la rue. Pourtant, cela paraît complexe. Le manque de repos, le sommeil irrégulier, la difficulté à rester propre et l'impossibilité de mettre ses affaires en sécurité pendant la journée constituent des contraintes à une réinsertion professionnelle.¹²² De plus, cela implique souvent de cacher ses conditions de vie et l'absence de logement complique aussi les démarches administratives.¹²³ L'ensemble des formes d'éducation et de formation joue un rôle central dans la réinsertion. Elles tentent d'éviter le déclassement social.¹²⁴

¹²⁰ Benjamin Pradel, *Besoins, dispositifs et enjeux existants et à venir à propos des personnes sans-abri* (Lyon : Métropole de Lyon, octobre 2019), 10, https://www.researchgate.net/publication/338765308_Besoins_dispositifs_et_enjeux_existants_et_a_venir_a_propos_des_personnes_sans-abris.

¹²¹ Thibaut Besozzi et Charles-Henry Lelimoizin, « La santé mentale des sans-abri au prisme des temporalités de la survie et des institutions », *Alternatives Humanitaires* 22 (2023) : 74-83, consulté le 8 mai 2026, <https://www.alternatives-humanitaires.org/fr/2023/03/21/la-sante-mentale-des-sans-abri-au-prisme-des-temporalites-de-la-survie-et-des-institutions/>.

¹²² Pradel, *Besoins, dispositifs et enjeux*, 60.

¹²³ Ibid., 61.

¹²⁴ Ibid., 13.

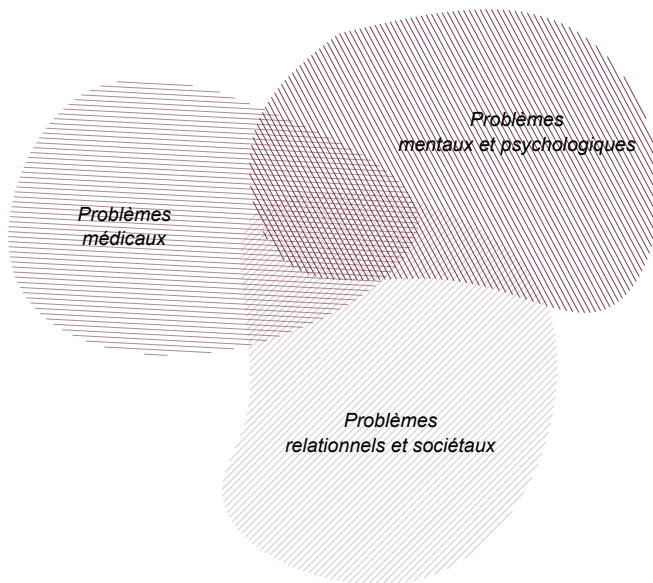


Figure 46 – Les impacts du sans-abrisme – Production personnelle

Par ailleurs, il apparaît que les personnes sans-abri ont des rapports relationnels complexes. Beaucoup d'entre elles font face à la solitude. Néanmoins, des liens de solidarité en binôme ou en groupe permettent de se protéger mutuellement la nuit et de faciliter l'accès aux ressources. Cette sociabilité peut se développer au sein des espaces d'accueil.

Dans la majorité des cas, les personnes sans-abri souhaitent des centres de proximité leur permettant de retrouver chaque jour les mêmes personnes afin de tisser des liens durables. Toutefois, ces liens restent fragiles car la peur de l'autre rend paradoxale la création de relations sociales.¹²⁵

Pour finir, leur invisibilité au sein de la société et dans l'espace public se traduit directement par une absence de représentation dans les politiques publiques.¹²⁶ De plus, la proximité entre des sans-abris et les autres citoyens génère des sentiments d'insécurité ou des représentations négatives. Cette stigmatisation renforce leur exclusion dans l'espace social commun.¹²⁷

4.2.2 Problèmes mentaux - psychologiques

La vie dans la rue génère de nombreux troubles de santé mentale. La réponse permanente à l'urgence, toujours précaire et incertaine, engendre un niveau de stress élevé, délétère, voire pathogène sur le plan mental. Ils sont pluriels et gradués. Il peut s'agir de troubles psychiatriques sévères, troubles non sévères de l'humeur, troubles de la personnalité et bien d'autres. De plus, de nombreux autres facteurs pèsent sur le bien-être psychique des individus. En effet, au stress viennent s'ajouter l'exposition aux aléas du quotidien, la promiscuité dans les services sociaux, l'insécurité dans l'espace public, la dépendance envers l'assistance et les pairs et le sentiment de ne pas maîtriser sa vie. Sans oublier que la disqualification sociale et la stigmatisation par les citoyens affectent profondément l'estime de soi et la construction identitaire. L'ensemble de ces éléments participe à l'apparition de troubles anxieux. Afin de faire face à ce stress, beaucoup développent des addictions. Ce qu'ils pensent être une solution devient un problème supplémentaire. De plus, la difficulté qu'ils ont à se projeter dans

¹²⁵ Pradel, *Besoins, dispositifs et enjeux*, 65.

¹²⁶ Ibid., 14.

¹²⁷ Ibid., 65.

l'avenir fragilise la question du sens de la vie et majore d'autant plus les risques de dépression.¹²⁸

À cette première problématique s'ajoute le sentiment d'insécurité lié, dans un premier temps, à l'ensemble des dérives violentes, criminelles, racistes, sexistes et LGBTQ-phobes, mais également à la peur de perdre le peu d'affaires matérielles qu'ils possèdent. L'insécurité physique, marquée par les bagarres et les agressions, est exacerbée par les problèmes de dépendance à la drogue, à l'alcool et par les troubles psychiatriques. Ce sentiment d'insécurité est d'autant plus marqué chez les femmes. Selon l'enquête ESI, 58 % déclarent avoir été volées, 72 % avoir été menacées verbalement, 79 % avoir été insultées, 58 % avoir été agressées physiquement et 44 % avoir été agressées sexuellement ou violées. Pour se protéger, elles adoptent des stratégies d'invisibilisation. La santé psychologique des femmes sans-abri est donc encore plus instable que celle des hommes.¹²⁹

Face à ces réalités, la prise en charge des troubles psychiques repose souvent sur des services à bas seuil d'accès, où psychologues et psychiatres accompagnent si nécessaire les équipes en rue.¹³⁰ Pourtant, les besoins dépassent largement les capacités mises en place. En effet, le nombre de personnes sans-abri avec des maladies mentales augmentent. Elles ont des besoins spécifiques que les structures généralistes ont du mal à prendre en charge. Le besoin de se sentir en sécurité, le refus de la promiscuité, la peur de l'aidant et la difficulté à se déplacer vers les lieux de soins en font partie.¹³¹

¹²⁸ Thibaut Besozzi et Charles-Henry Lelimoizin, « La santé mentale des sans-abri au prisme des temporalités de la survie et des institutions », 74-83.

¹²⁹ Pradel, *Besoins, dispositifs et enjeux*, 77-78.

¹³⁰ Diogènes asbl, « Personnes sans-abris et santé », consulté le 10 mai 2026, <https://www.diogenes.brussels/fr/pages/29-personnes-sans-abris-et-sante>.

¹³¹ Pradel, *Besoins, dispositifs et enjeux*, 11.

4.2.3 Problèmes médicaux

En Belgique, une personne sans-abri a une espérance de vie de 49 ans. Ce chiffre montre une réalité brutale. Il est estimé qu'une personne sur trois souffre de maladies psychiatriques sévères tandis qu'un tiers est touché par des addictions.¹³² Les soins sont généralement postposés, car ceux-ci sont considérés comme non prioritaires ou moins prioritaires par rapport à la recherche d'un abri pour la nuit, au besoin de manger ou de se protéger. Par conséquent, la maladie devient alors un problème secondaire.¹³³ Certaines personnes vont encore plus loin. Elles développent une véritable anesthésie corporelle que Jean Furtos nomme « le syndrome d'auto-exclusion ». La souffrance est ainsi déniée, ce qui leur permet d'être moins affectées par leurs émotions.¹³⁴

L'accès à l'hygiène à la rue est également un facteur à prendre en considération pour ce qui relève du médical. Dans un premier temps, l'hygiène est un élément crucial pour la dignité humaine. À la rue, seulement 15 % ont accès à des douches quotidiennement et près de 50 % ne possèdent pas les produits d'hygiène nécessaires à leur toilette.¹³⁵ De plus, maintenir une hygiène permet de conserver un corps « neutre » et « non repérable » afin de préserver l'accès à certains équipements privés comme les toilettes de restaurants. Une rupture avec ce mimétisme social marque une étape dans la désocialisation.¹³⁶ Les villes disposent de ressources qui sont accessibles aux sans-abris. Il y a des toilettes publiques, fontaines, laveries automatiques, kits d'hygiène distribués par les associations. Mais chacune d'elles présente des limites horaires et financières. De plus, la condition des femmes sans-abri est particulièrement difficile. Leurs besoins spécifiques en matière d'hygiène sont peu pris en compte.¹³⁷

¹³² L'Îlot asbl, « La rue tue : 30 ans d'espérance de vie en moins », 2025, consulté le 9 janvier 2026.

¹³³ Diogènes asbl, « Personnes sans-abris et santé ».

¹³⁴ Ibid.

¹³⁵ Pradel, *Besoins, dispositifs et enjeux*, 17

¹³⁶ Ibid.

¹³⁷ Pradel, *Besoins, dispositifs et enjeux*, 18.

4.3 Les leviers d'actions selon les besoins des personnes précaires

Cette partie confrontera les observations de terrain réalisées à partir des micro-trottoirs à la place Flagey et dans le restaurant solidaire relié à l'église Sainte-Croix aux éléments théoriques développés au point 2.1. Cette analyse permettra d'identifier les différents leviers d'action pouvant répondre aux besoins des personnes sans-abri à Bruxelles.

Le premier constat est l'énorme difficulté à entrer en contact avec la plupart des sans-abris que j'ai rencontrés, car deux tiers ne parlaient pas le français et ne connaissaient que deux ou trois mots d'anglais. Je peux donc constater qu'à Bruxelles, une grande partie des sans-abris est composée de migrants. Le problème de la langue est réel et engendre des difficultés à l'insertion au sein de la ville. C'est pourquoi, il me semble fondamental de pouvoir leur apporter une aide éducative permettant d'apprendre la langue du pays.

Le second constat est l'insécurité et la peur du vol. Lors d'une discussion en plein mois de novembre avec un sans-abri nommé Thomas, j'ai assisté en direct au vol de sa veste durant notre échange. Voilà quelle a été sa réaction : « Encore ! ». Cette situation montre le stress lié au peu d'affaires qu'ils possèdent. Le besoin d'avoir un espace sécurisé pour poser ses effets personnels est primordial surtout dans son cas où il ne peut accéder à un logement d'urgence vu qu'il possède un chien.

Le reste des discussions a généralement mené au même constat : les personnes vivant réellement dans la rue ne vont pas dans les centres d'hébergement, car leurs addictions les en empêchent. Les autres qui participent à des activités solidaires sont plutôt des personnes isolées socialement, cherchant des interactions au sein de ces programmes. Les espaces communs sont pour eux primordiaux pour se retrouver et discuter.

J'ai également pu constater que ceux-ci ont un vrai besoin d'intimité cependant trop de solitude et de silence leur font peur. Beaucoup ont besoin de voir et d'entendre les autres pour être rassurés.

Je constate donc que chaque profil a des besoins bien spécifiques : plus d'intimité pour les femmes, un espace de rencontre et de discussion pour les personnes isolées, des services d'aide psychique et physique pour la plupart et un réel besoin de se sentir comme les autres, propres et considérés. Ces éléments sont à considérer dans les dispositifs actuellement mis en place et les dispositifs futurs pour améliorer la prise en charge des sans-abris.

4.4 Synthèse

Ce chapitre a mis en évidence les différentes réalités du sans-abrisme, qui dépassent largement la question de se loger. Ces problématiques impactent directement la manière d'intervenir pour les réinsérer au mieux.

Les problématiques relationnelles, mentales et de santé sont toutes étroitement liées. En effet, une solution partielle ne suffit pas. Les observations qui découlent des entretiens montrent que les besoins sont multiples et changeants d'un profil à l'autre. Ces exigences ne sont pas seulement programmatiques ; elles sont également spatiales. Les institutions d'accueil doivent avoir la capacité de s'adapter à chacun des profils afin de proposer un suivi et un cadre adaptés à leurs besoins.

« Il n'y a pas d'habitat temporaire. Il n'y a que de l'habitat. Il y a des chemins de vie, qui font que l'on passe d'un habitat à l'autre. Et il n'y a pas un lieu où l'on dort qui n'a la même attention qu'un palais, car ce quelqu'un y habite, pour plus longtemps qu'il n'aurait pensé »

(Cyril Hanappe, « Il n'y a pas d'habitat temporaire. Il n'y a que de l'habitat », *Habiter le temporaire*, Cité de l'architecture et du patrimoine, 2017, p. 79)

CHAPITRE 5 : Analyse croisée

Maintenant que les deux problématiques auxquelles Bruxelles fait face sont connues, il est important d'analyser les limites juridiques et les différentes contraintes existantes. Celles-ci permettent de rebondir et de proposer des hypothèses de projets pour une cohabitation raisonnée.

5.1 Les limites juridiques

L'introduction d'une seconde fonction au sein d'une église implique plusieurs niveaux de contraintes. Celles-ci sont à la fois culturelles, canoniques et patrimoniales.

5.1.1 Contraintes canoniques et culturelles

Selon les normes canoniques, l'église est un bâtiment destiné au culte catholique divin. Le canon 1210 du code de droit canonique (1983) précise également que l'évêque peut occasionnellement admettre d'autres usages compatibles à la sainteté du lieu.¹³⁸ Cependant, le canon 1222 dit que si l'église ne peut plus servir au culte divin, l'Évêque diocésain peut la réduire à un usage profane qui ne soit pas inconvenant par un décret épiscopal.¹³⁹ Les conditions pouvant justifier ce changement sont spécifiées dans le document de la Congrégation pour le Clergé.¹⁴⁰ Voici les différentes conditions pertinentes dans le cas d'espèce :

« c) [...] seul un motif grave démontrant le contraire permet de justifier la réduction d'une église à un usage profane qui ne soit pas inconvenant (cf. can. 1222 § 2) [...]».

d) La jurisprudence ecclésiastique établit bien que le simple fait de fermer une église de façon permanente, même sans avoir l'intention de la réduire à un usage profane, équivaut, sur le plan juridique, à la réduire à un usage profane. [...].

f) Pour évaluer la gravité d'une cause, chaque cas doit être considéré individuellement...

h) [...] la jurisprudence a établi que les raisons suivantes ne constituent pas en elles-mêmes une cause grave :

ii. l'église ne répond désormais plus à un besoin [...].

¹³⁸ Droitcanonique.be, « Code de droit canonique, livre IV, titre I, can. 1210 », consulté le 11 avril 2026, https://droitcanonique.fr/report/pdf/droit_canon.canon_report/1210?langues=fr_lat&annots=1&sources=1&versions=1.

¹³⁹ Droitcanonique.be, « Code de droit canonique, livre IV, titre I, can. 1222 », consulté le 11 avril 2026, https://droitcanonique.fr/report/pdf/droit_canon.canon_report/1210?langues=fr_lat&annots=1&sources=1&versions=1.

¹⁴⁰ Cipar, « Les églises : l'usage cultuel en question ? Lignes directrices », texte d'orientation du Conseil pontifical pour la culture à l'occasion du colloque « Dio non abita più qui ? », Rome, 29-30 novembre 2018, consulté le 29 novembre 2026, <https://cipar.be/wp-content/uploads/2019/02/Mgr-Habert-La-Désaffectation-et-la-Réutilisation-des-Eglises-Colloque-intern.-nov-2018.pdf>.

iv. le nombre de paroissiens a diminué

[...].

vii. une cause potentielle future qui ne s'est pas encore manifestée. » ¹⁴¹

Le droit canonique n'interdit pas totalement l'introduction de nouveaux usages au sein d'une église active. Cependant, il encadre fortement cette possibilité avec des limites. Il privilégie des usages occasionnels et compatibles avec la mission religieuse du lieu. Une fonction d'accueil peut donc soulever certaines tensions si elle est permanente. La question de la cohabitation entre culte et accueil est par conséquent juridiquement et symboliquement sensible et discutable.

5.1.2 Contraintes patrimoniales et déontologiques

À ces contraintes s'ajoutent des contraintes patrimoniales. La charte de Venise écrite en 1964 complète la charte d'Athènes de 1931. Elle propose un cadre déontologique concernant l'approche à avoir face au patrimoine. La charte de Venise repose sur 16 articles. L'Article 5 est particulièrement intéressant pour une optique de projet visant à conserver la fonction culturelle et à ajouter un nouvel usage.

« La conservation des monuments est toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société ; une telle affectation est donc souhaitable, mais elle ne peut altérer l'ordonnance ou le décor des édifices. C'est dans ces limites qu'il faut concevoir et que l'on peut autoriser les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes. »¹⁴²
De plus, la charte insiste sur l'importance de l'authenticité du bâtiment.

La charte a ensuite été complétée dans les décennies suivantes par la déclaration de Paris en 2011. Elle se compose de cinq axes.

Dans la partie 4, elle met l'accent sur le rôle social du patrimoine et l'importance d'impliquer les habitants dans les projets de transformation.¹⁴³

¹⁴¹ Congrégation pour le Clergé, « Lignes directrices sur les procédures pour la modification des paroisses, la fermeture ou la réduction des églises à un usage profane qui ne soit pas inconvenant, et à l'aliénation de ces dernières », Cité du Vatican, 30 avril 2013, consulté le 14 mai 2026, https://evequescatholiques.quebec/sn_uploads/Document-romain-modification-des-paroisses-2013.pdf.

¹⁴² Icomos, « Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (charte de Venise 1964) : IIe Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques », 1964, 2.

¹⁴³ Icomos France, « Déclaration de Paris sur le patrimoine comme moteur du développement », 2011, 5, https://icomos.es/wp-content/uploads/2020/01/GA2011_Declaration_de_Paris_FR_20120109.pdf.

Pour finir, le point 15.2 de la Charte de Burra (2013), aborde la question de la réversibilité face aux enjeux de conservation du patrimoine.

« Les changements qui réduisent la valeur culturelle devraient être réversibles et être renversés dès que les circonstances le permettront. »¹⁴⁴

Cette réflexion semble particulièrement pertinente dans le cas d'un projet de cohabitation au sein d'une église encore active. Elle incite à l'utilisation de dispositifs légers, modulaires et indépendants de la structure existante pour limiter l'impact sur le patrimoine.

¹⁴⁴ Icomos, « La Charte de Burra : Charte pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle », 1999, 11.

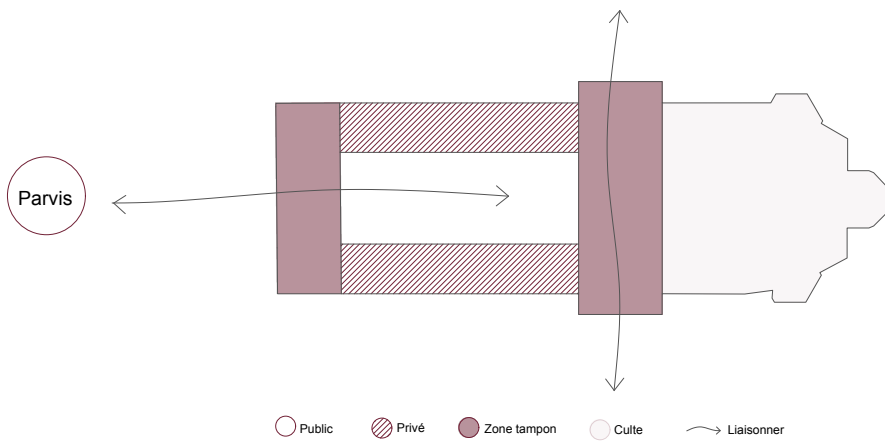


Figure 47 – Dispositions des espaces suivant la morphologie des églises catholiques –
Production personnelle

5.2 Articulation entre le culte et l'accueil de personnes en situation de précarité

L'ensemble des cas d'études et des enjeux liés à la précarité, à la fonction culturelle et au patrimoine religieux, permet de dégager de nombreuses hypothèses de projet. Cependant, il paraît impossible de répondre à tous les enjeux dans un seul programme. Cette réflexion vise donc davantage à identifier des principes spatiaux et programmatiques compatibles avec la morphologie des églises catholiques.

5.2.1 Privé/public/sacré

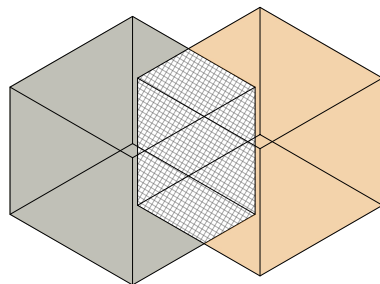
Dans un premier temps, l'analyse des églises catholiques met en évidence une hiérarchie spatiale très dirigée. La composition de l'église crée dès lors différents degrés d'intimité et de sacralité. Ses seuils naturels rendent certains espaces plus aptes à accueillir plusieurs usages.

L'avant de l'édifice, comprenant le porche et le clocher, forme un même ensemble. Cet ensemble assure la transition entre l'espace public et l'intérieur du bâtiment. Ensuite, la nef centrale se situe dans la continuité du parvis. Elle est très ouverte et joue un rôle plutôt public. Elle se prête donc naturellement mieux à une fonction profane et publique. À l'inverse, les collatéraux sont plus intimes et naturellement plus délimités par les colonnes qui forment la structure de l'église. Ces espaces semblent dès lors plus aptes à accueillir un usage plus privé. Le transept joue un rôle central dans l'organisation du bâtiment. En effet, il crée une de séparation entre le profane et le sacré. Cette bande transversale agit donc comme un seuil visuel. Enfin, la dernière partie de l'édifice est composée du chœur, du déambulatoire, des chapelles rayonnantes et de la sacristie. Cette partie est plus sacrée et ainsi plus apte à rester dédiée au culte.

5.2.2 Compatibilité des dispositifs d'accueil avec les églises catholiques

Les analyses précédentes montrent que chaque dispositif d'accueil possède des besoins spatiaux, techniques et humains spécifiques. Le choix du type d'accueil à intégrer dans une église dépend donc autant de la morphologie de l'édifice que des réalités sociales du quartier dans lequel il s'inscrit.

Les dispositifs d'accueil de jour ou d'hébergement d'urgence nécessitent généralement une organisation importante. Son fonctionnement repose souvent sur la présence de bénévoles, d'associations et d'un accompagnement actif. Ces structures demandent aussi de grands espaces collectifs capables d'accueillir une occupation temporaire et une rotation importante des usagers. Son caractère ponctuel rend cependant les



Entremêler
en une zone de cohabitation

Figure 48 – Principe de cohabitation des usages : entremêler – Production personnelle

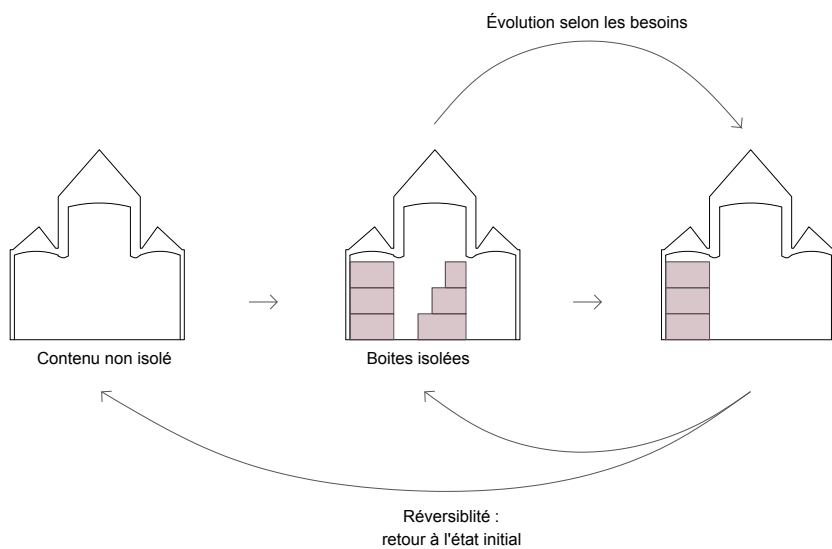


Figure 49 – Réversibilité par le principe de « Box in the Box » – Production personnelle

interventions plus compatibles avec des aménagements légers et réversibles.

Au contraire, les dispositifs de logement de transit ou de type Housing First impliquent une occupation plus stable et plus longue du lieu. Les besoins d'accompagnement y sont souvent moins importants, mais ces formes d'habitat nécessitent davantage d'intimité, de confort et d'ancrage. Les interventions tendent à être moins réversibles.

Le choix du dispositif influence donc directement la nature des interventions architecturales à mettre en place dans l'église. Il conditionne également le degré de cohabitation avec la fonction culturelle ainsi que les relations entre les différents usagers du lieu.

5.2.3 Cohabitation des usages

Les analyses théoriques des quatre chapitres précédents mettent en évidence que chaque fonction et chaque acteur possède des besoins spatiaux, des degrés d'intimité et des temporalités qui leur sont propres. La fonction culturelle repose sur une utilisation ponctuelle et collective de l'espace, principalement liée aux offices, aux cérémonies et aux événements religieux. À l'inverse, les dispositifs résidentiels impliquent une occupation plus continue, quotidienne et intime du bâtiment.

La cohabitation entre ces usages ne peut donc pas se limiter à une simple séparation fonctionnelle à l'intérieur de l'édifice. Une distinction trop stricte risquerait de fragmenter les espaces et de limiter les interactions entre les différents usagers, sans générer de véritable cohabitation. À l'inverse, une superposition totale des fonctions pourrait nuire autant à l'intimité de l'habiter qu'au caractère sacré du lieu. Dans cette perspective, entremêler les fonctions en un point commun semble l'option la plus adaptée. Cette zone commune servirait équitablement aux deux fonctions et serait un espace générateur de rencontres, de liens et de partage. Cette articulation partielle des usages permettrait de réactiver le rôle social de l'église tout en maintenant la lisibilité de sa fonction culturelle.

5.2.4 Réversibilité et intervention patrimoniale

Au niveau constructif, les différents enjeux mis en lumière précédemment invitent à penser les interventions au sein de l'église avec le principe de « Box in the Box » qui consiste à insérer une structure légère et indépendante à l'intérieur du volume existant. Il limite ainsi les interventions sur le patrimoine et garantit la possibilité de démonter les aménagements dans le futur. Elle permet de préserver la lisibilité spatiale

de l'église ainsi que la perception de son volume initial. La structure ajoutée se distingue alors clairement du bâtiment ancien.

La réversibilité de la structure ajoutée n'est pas uniquement un enjeu patrimonial. Elle répond également aux besoins potentiellement évolutifs du culte. Dans le cas où la fréquentation religieuse évoluerait ou nécessiterait davantage d'espace, les dispositifs implantés pourraient être démontés afin de restituer tout ou partie du volume d'origine de l'église.

L'intervention devient ainsi temporaire par nature. Elle accompagne l'évolution des usages sans figer définitivement le bâtiment dans une seule fonction. Cette temporalité est juridiquement plus facilement admise avec les lois actuellement en place.

5.3 Synthèse

L'analyse croisée met en évidence que la cohabitation entre le culte et une fonction d'accueil n'est pas interdite. Cependant, certaines conditions canoniques et patrimoniales sont fixées pour respecter le patrimoine. Elles sont des guides pour une intervention juste et durable. La réversibilité des interventions est une exigence à la fois patrimoniale, canonique et programmatique. Toutefois, cet aspect de réversibilité totale est difficilement réalisable lorsqu'on souhaite y insérer des hébergements.

La morphologie des églises catholiques possède une hiérarchie spatiale naturelle. Celle-ci peut cependant être légèrement différente en fonction des églises et de leurs potentielles transformations passées. Les églises distinguent différents degrés de public, d'intimité et de sacralité. Cette organisation constitue un cadre pour répartir les usages et préserver la lisibilité du lieu de culte. La cohabitation nécessite également des espaces de transition capables d'articuler les différentes temporalités, différents publics et différents besoins. Ces lieux intermédiaires jouent un rôle essentiel dans la création de liens entre les usagers.

Le choix du dispositif d'accueil à mettre en place dépend néanmoins des caractéristiques du bâtiment et des besoins du quartier dans lequel il s'inscrit. Pour préserver le patrimoine architectural et religieux, les interventions réversibles sont cependant à privilégier.

Ces différents constats permettent ainsi de dégager plusieurs principes et hypothèses de projet : préserver les espaces les plus sacrés, articuler les usages autour de zones de cohabitation, adapter le dispositif d'accueil aux besoins locaux et privilégier des interventions réversibles capables d'accompagner l'évolution future du culte et des personnes précarisées.

Conclusion générale

L'objectif recherché à travers ce mémoire est d'analyser dans quelle mesure les églises catholiques encore actives peuvent accueillir la précarité. Les recherches théoriques et les rencontres avec les acteurs du terrain m'ont permis de mettre en lumière les enjeux, contraintes et limites d'un tel projet. En parallèle, il faut prendre en considération les compatibilités architecturales et fonctionnelles de ce type d'intervention.

Aujourd'hui, on est confronté à deux problématiques majeures. Le nombre de catholiques pratiquants diminue, ce qui mène à s'interroger sur le devenir des églises d'un point de vue fonctionnel et structurel. À côté de cela, la crise du logement s'aggrave, ce qui a un impact direct sur le nombre croissant de personnes en situation de précarité. Les recherches montrent que ces deux problématiques pourtant bien différentes peuvent être traitées conjointement.

L'étude du patrimoine religieux montre que les églises dépassent largement leur seule fonction cultuelle. Elles constituent des lieux de rassemblement, de recueillement, de mémoire. Par leur grandeur, leur position stratégique et leur style architectural, elles participent à la composition du paysage urbain.

L'évolution des mentalités a des conséquences directes sur les fréquentations de l'église. Afin de les préserver, il faut leur trouver une nouvelle utilité qui ne repose plus uniquement sur la pratique religieuse stricte. De plus, l'entretien des églises coûte cher, elles se dégradent et les moyens financiers à disposition pour les entretenir sont limités. Leur pérennité dépend aussi de leur capacité à répondre à des besoins contemporains.

Les analyses portant sur la précarité résidentielle à Bruxelles, montre qu'il y a aujourd'hui un réel besoin en matière d'hébergement d'urgence, de logement de transit et d'accompagnement social. Chaque dispositif répond à des besoins particuliers et progressifs pour permettre une réinsertion durable au sein de la société. Ils ont besoin d'un cadre stable et de lieux capables de leur venir en aide tant sur le plan psychologique, physique que social.

Ce mémoire a tenté d'explorer la capacité des églises encore actives à accueillir des personnes en situation de précarité. Je peux dire qu'une telle coexistence est envisageable, mais nécessite toutefois plusieurs conditions. Dans un premier temps, les valeurs patrimoniales des églises doivent être étudiées et les interventions doivent être adaptées suivant les analyses des valeurs patrimoniales. Ensuite, les différents usages coexistant au sein de

l'édifice doivent être lisibles, par l'utilisation des accès, des circulations et des seuils. Enfin, les interventions doivent impérativement conserver un caractère réversible et modulable afin de permettre l'évolution future du bâtiment et s'adapter à chaque usager.

Il est aujourd'hui impératif de repenser l'avenir des églises afin d'éviter leurs désacralisation. La réflexion sur leur reconversion débute bien trop souvent lorsque leur désaffectation est déjà envisagée voir actée. Les églises encore actives ont pourtant un énorme potentiel spatial et sociale. Elles ont de grandes superficies d'accueil qui peuvent répondre aux besoins sociaux du quartier. La cohabitation entre une fonction culturelle et d'accueil apparaît donc comme une réponse riche de sens. C'est une approche plutôt innovante. Elle est fondée sur l'adaptation, la complémentarité et l'évolution progressive des usages et des usagers. L'avenir du patrimoine religieux ne réside peut-être ni dans son maintien inchangé ni dans sa transformation radicale. Il pourrait se trouver dans sa capacité à accueillir de nouveaux usages compatibles avec son identité. L'église reste alors un lieu de culte, mais aussi un lieu d'entraide, de rencontre et de solidarité. L'Église catholique devient un lieu pleinement inscrit dans les réalités de son époque.

PARTIE II

Mise en application dans un cas pratique

Chapitre 1 : Cas d'étude : église Sainte-Croix

1.1 Histoire de l'église Sainte-Croix

Tout commence le 10 mai 1459, lorsque l'évêque de Cambrai demande de faire construire une église pour abriter des reliques de la Vraie-Croix du Christ, à proximité du Maelbeek et des étangs d'Ixelles. Malheureusement, celle-ci est détruite en 1581, lors du saccage du village par les troupes d'Alexandre Farnèse.

En 1596, une version plus modeste est rebâtie. Durant les deux siècles où elle est le centre spirituel du village, elle subit régulièrement des inondations, ce qui mène finalement à sa perte.

La troisième version de l'église Sainte-Croix est construite en 1820, dans un style classique. Deux éléments essentiels conduisent à prendre la décision définitive de détruire cet édifice à cet emplacement. De nombreuses inondations ainsi qu'un sol instable ont occasionné des dégâts structurels. L'église devient aussi trop petite pour le nombre croissant de fidèles.

Après de nombreuses constructions successives, la quatrième version est construite à l'emplacement actuel, juste à côté des étangs d'Ixelles. La construction est initiée par le curé Jean-Joseph Dox, qui souhaite un lieu de culte structurant et fédérateur. C'est l'architecte Van Wiele qui est chargé de la concevoir. Les travaux commencent en mai 1859 et se terminent le 19 mars 1863. L'église, de style néogothique flamand, se caractérise par l'utilisation de briques rouges associées à des parements en pierres de France, lui donnant une apparence sobre et monumentale. Malgré le changement d'implantation, la structure montre, dès les premières années, des signes d'instabilité, tels que des fissures et des affaissements. Néanmoins, à travers le temps, l'église s'impose comme un repère symbolique et spirituel majeur dans le quartier. Elle devient un élément identitaire fort, qui rassemble et marque visuellement le paysage d'Ixelles.

La dernière grande transformation se déroule entre 1940 et 1942. Elle a pour but de consolider la structure et d'y ajouter des annexes. L'architecte-ingénieur, Paul Rome, reconstruit partiellement l'édifice. Il déplace le clocher sur la droite et le stabilise avec des pieux. De plus, il ajoute des annexes contenant, entre autres, la sacristie et la chapelle Notre-Dame. Pour finir, il rhabille entièrement l'édifice avec des briques jaunes, lui donnant une apparence de style Art déco.

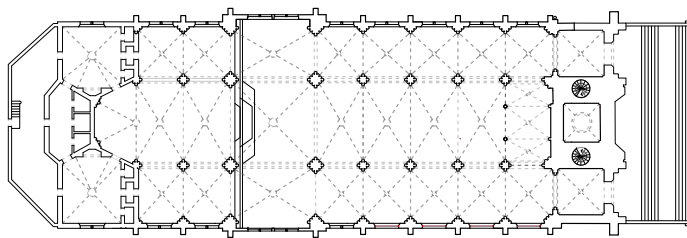


Figure 50 – Plan de l'église néogothique de 1865 – Production personnelle

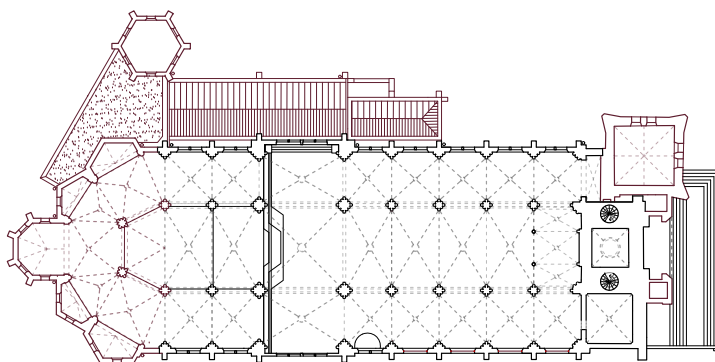


Figure 51 – Plan de la transformation par Paul Rome 1940-1942 – Production personnelle

Depuis lors, des travaux d'entretien sont réalisés afin d'assurer la pérennité de l'édifice. La toiture est refaite en 1974, puis les corniches en 1982. Pour finir, en 2024, l'église Sainte-Croix est inscrite à l'inventaire du patrimoine immobilier par le Moniteur belge.

Aujourd'hui, l'édifice constitue un repère visuel majeur du paysage urbain. Elle se situe à la jonction de plusieurs artères importantes, telles que les chaussées d'Ixelles, de Boondael et de Vleurgat. La place Sainte-Croix forme le parvis de l'église, tandis que la vaste place Flagey, située dans son prolongement direct, s'affirme comme un pôle civique et culturel au cœur de Bruxelles. L'église est actuellement encore utilisée pour le culte. Cependant, de gros travaux d'entretien sont à réaliser prochainement comme annoncé par le président de la fabrique d'église Dominique Golsong lors de la messe du 10 mai 2026.

Située au cœur d'un quartier très fréquenté, l'église devient un lieu stratégique pour certaines personnes sans-abri. Elles utilisent ses creux et ses infrastructures pour s'y abriter. Une relation sensible s'établit alors entre l'église, son rôle urbain et les populations précaires qui l'occupent ponctuellement.

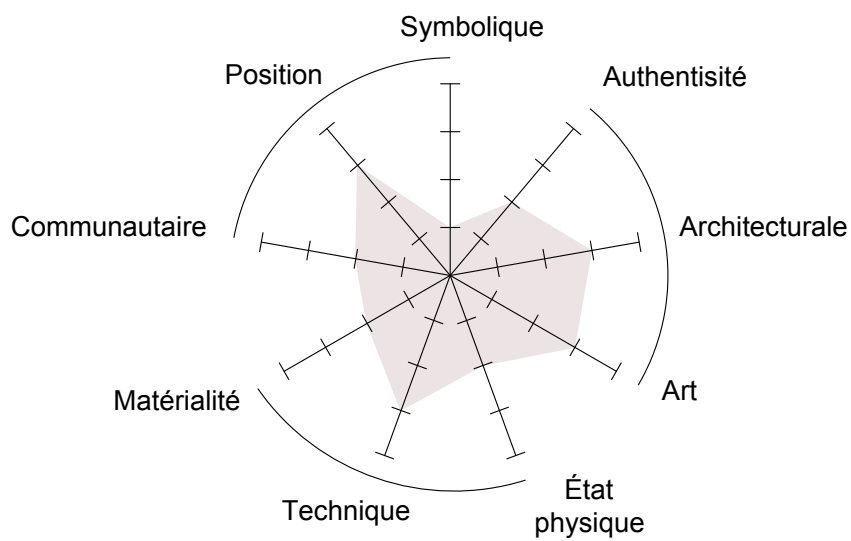


Figure 52 – Évaluation des valeurs patrimoniales – Production personnelle

1.2 Évaluation des valeurs patrimoniales

Valeurs de représentation

Valeur symbolique

L'histoire de l'église Sainte-Croix est ponctuée par de nombreuses démolitions et reconstructions, mais les événements qui la marquent restent toujours très localisés.

Valeur communautaire

L'église occupe un rôle important et central durant plusieurs siècles, mais aujourd'hui, son occupation se limite à des messes de semaine, des messes dominicales et des célébrations religieuses telles que des mariages, baptêmes et funérailles.

Il y a entre une et deux messes célébrées le matin journalièrement, et trois messes pour le dimanche. L'église est encore fortement fréquentée par les habitants, lui conférant une valeur communautaire à l'échelle communale.

Valeur de position

L'église Sainte-Croix est un repère visuel important dans le paysage urbain. En effet, son emplacement central, à proximité de grands axes, des étangs et de la place Flagey, du bâtiment emblématique de la place qu'est l'ancienne Maison de la Radio, lui offre une grande visibilité.

Fort de son cloché d'une hauteur de 57 mètres, l'église représente un point de repère visible de très loin. Son rayonnement s'étend à l'échelle urbaine.

Valeurs intrinsèques

Valeur architecturale

La transformation de l'église Sainte-Croix initiée par Paul Rome crée une hybridation esthétique au sein du bâtiment. Elle possède désormais un contraste saisissant entre son extérieur Art déco en briques jaunes et son intérieur néogothique flamand. Son intérieur est partiellement ponctué par des éléments modernes d'influence Art déco, tels que les six confessionnaux, les autels latéraux du déambulatoire et certains détails du mobilier.

Valeur d'art

L'église Sainte-Croix possède divers éléments ayant une forte valeur d'art tels que l'orgue, les confessionnaux, les diverses façades, le cloché et les autels. Ils sont globalement en bon état, mis à part les vitraux réalisés par les maîtres verriers Colpaert et Crespin, datant de la reconstruction de 1940-42. Ceux-ci nécessitent une restauration.

Valeur d'authenticité

Depuis sa construction initiale par l'architecte Van de Wielede, l'église subit une intervention majeure qui change radicalement son apparence entre 1940 et 1942. Ensuite, de petites rénovations sur la toiture et les corniches, modifient légèrement son apparence. L'église perd ainsi une énorme partie de son authenticité.

Valeurs physiques

Valeur de matérialité

L'église Sainte-Croix se compose principalement de pierres blanches et de briques jaunes pour le revêtement. Il n'existe pas de sources précises qui le confirment, mais ces matériaux proviennent généralement des carrières belges. Pour la toiture, la partie principale est une charpente en bois revêtues d'ardoises tandis que les toitures des annexes sont revêtues de zinc.

Valeur d'état physique

L'église présente actuellement quelques problèmes. La toiture principale et le plancher nécessitent une réfection. Des traces d'infiltrations et de moisissures sont visibles dans les collatéraux et dans la sacristie. Ces infiltrations sont dues à sa proximité directe avec les étangs d'Ixelles. Elles risquent, par la suite, de créer des dommages bien plus conséquents. Sa valeur d'état physique est faible.

Valeur technique

Actuellement, il y a deux chaudières situées en caves. La première permet de chauffer l'église. C'est une chaudière à gaz. La seconde permet de chauffer les annexes. C'est une chaudière à condensation.

Le reste des techniques se trouvent également dans les caves. En cas de rénovation, les caves peuvent recevoir des éléments techniques supplémentaires. Le bâtiment n'est pas isolé et ne répond pas aux normes pour accueillir un usage autre que ponctuel.

En ce qui concerne l'électricité, des spots sont en place, mais ils sont défectueux. Un nouveau plan d'éclairage LED est à l'étude, ce qui permettrait de mettre en valeur certains éléments architecturaux, ainsi que de pouvoir célébrer des messes en soirée.

Sa faible valeur d'état physique montre que des travaux sont nécessaires pour assurer sa pérennité. La toiture, le plancher ainsi que certaines zones touchées par des infiltrations nécessitent d'importants travaux. Sa forte valeur de position confirme son importance visuelle dans le paysage qui est à exploiter davantage. Bien que l'église soit encore occupée pour les messes et les célébrations religieuses, cela ne constitue qu'un laps de temps très court sur une journée. Sa sous-utilisation interroge donc sur son rôle

au sein de la communauté et du quartier. Pour finir, sa faible valeur intrinsèque, à la suite de nombreuses modifications au cours de son histoire, montre qu'une intervention contemporaine dans le cadre d'un projet de cohabitation peut être envisagé.

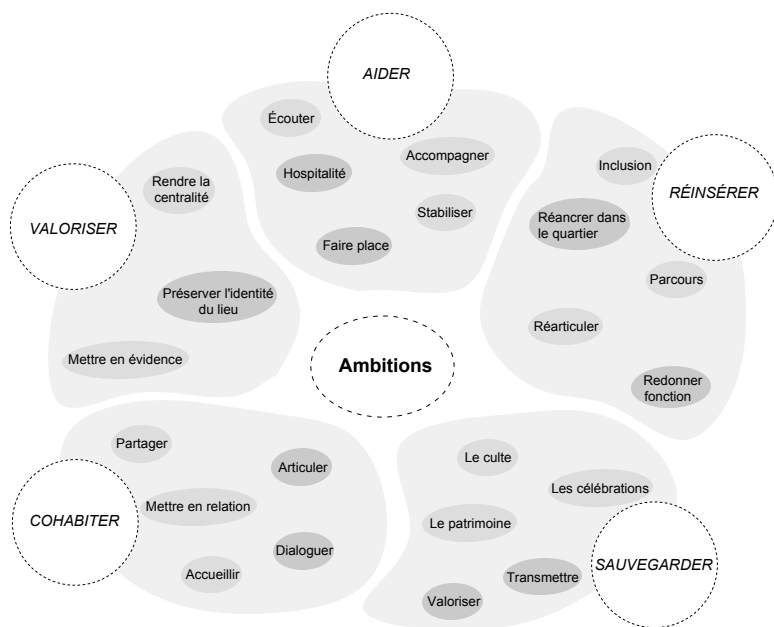


Figure 53 – Ambitions – Production personnelle

1.3 Le programme

Vu le nombre croissant de sans-abris à Bruxelles.

Vu la saturation des centres d'hébergement.

Vu l'utilisation des bâtiments publics par les sans-abris afin de pouvoir s'abriter.

Vu le nombre important de logements pour une seule personne dans la commune d'Ixelles.

Vu la sous-utilisation de nombreux édifices religieux.

Vu les conflits liés à la présence des sans-abris dans l'église Sainte-Croix à Ixelles.

Bruxelles doit trouver de nouvelles solutions. Cette constatation représente un des points de départ de ma question de recherche.

Notre capitale regorge de bâtiments déjà construits, mais sous-utilisés, ainsi que de personnes cherchant à se loger, à s'abriter et à tisser des liens. Les bâtiments patrimoniaux, en manque de ressources financières pour conserver les édifices, ont beaucoup d'espaces libres pour accueillir des personnes précarisées.

Le programme vise à interroger la possibilité d'insérer une fonction profane à connotation sociale au sein d'églises encore en activité. Cette nouvelle forme de cohabitation permettrait à une plus grande partie des habitants du quartier de profiter de ce patrimoine et lui redonnerait donc un nouveau souffle.

Le programme vise donc à répondre aux besoins du quartier, du culte, de l'église et des personnes précaires. Il se compose de cinq ambitions ayant un impact direct sur le programme.

- *Sauvegarder* le patrimoine comme élément structurant et identitaire fort du paysage urbain.
- *Valoriser* le patrimoine en lui rendant une centralité au sein du quartier et en mettant en valeur son histoire ainsi que son identité par des interventions contemporaines.
- *Cohabiter*, comme un principe générateur de liens et d'interactions, mais également comme prolongement des valeurs de l'église.
- *Réinsérer* les personnes précaires au sein de la société en les impliquant directement dans un programme encadré, leur proposant deux types d'hébergement : un hébergement d'urgence pour palier à un besoin immédiat et un hébergement temporaire comme étape de transition avant d'accéder à un logement stable.

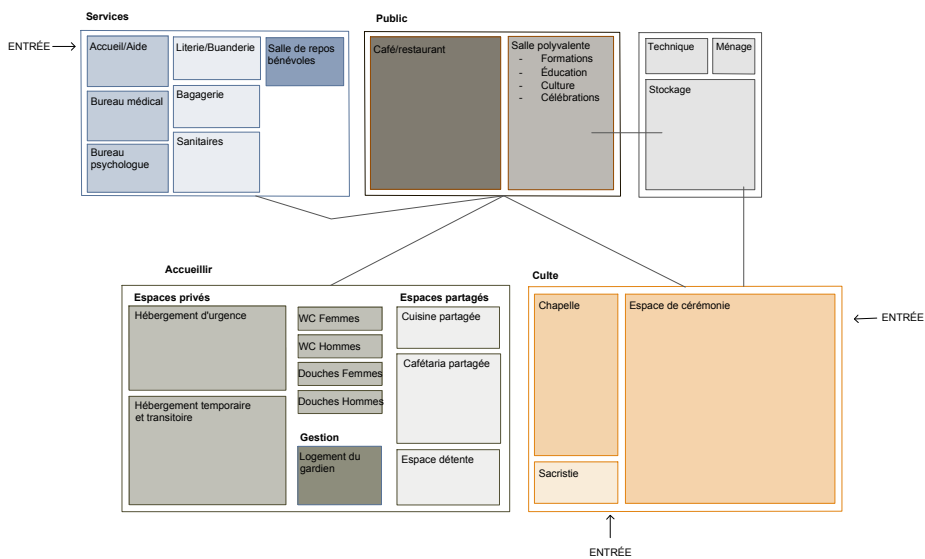


Figure 54 – Le programme – Production personnelle

- *Aider* les personnes victimes de précarité sociale et résidentielle en proposant des services d'aide à quatre niveaux : administratif, éducatif, psychologique et physique.

1.4 Les opportunités offertes par l'édifice

L'église Sainte-Croix bénéficie d'une situation particulièrement stratégique dans le paysage bruxellois. Implantée à proximité immédiate de la place Flagey et des étangs d'Ixelles, elle profite d'une forte visibilité ainsi que d'une excellente accessibilité. Son implantation au cœur d'un quartier vivant et densément fréquenté renforce son potentiel d'accueil et son rôle de repère urbain. Ces différents atouts lui offrent de réelles opportunités pour le projet.

La morphologie de l'église Sainte-Croix est particulièrement intéressante pour un projet de cohabitation, car elle crée des séparations naturelles. L'avant de l'édifice, comprenant le porche et le clocher, assure la transition entre l'espace public et l'intérieur du bâtiment. La dernière travée située juste avant le transept joue un rôle central dans l'organisation du bâtiment. En effet, de part et d'autre de celle-ci, se trouvent les deux entrées latérales. Cette bande transversale agit donc comme un seuil entre le profane et le sacré.

L'avant de l'édifice, comprenant le porche et le clocher, constitue une première séquence de transition entre l'espace public et l'intérieur de l'église. Dans la continuité directe de la place Sainte-Croix, la nef centrale constitue le prolongement de l'espace public.

La dernière travée située avant le transept joue un rôle central dans l'organisation du projet. Les deux entrées latérales s'y connectent et créent une bande transversale agissant comme un seuil entre les espaces profanes et les espaces culturels. Cette disposition permet de distinguer naturellement les deux grandes entités du programme. On retrouve à l'avant les fonctions dédiées à l'accueil de personnes précaires et, à l'arrière, dans la deuxième partie de l'église, la fonction culturelle.

Les dispositifs d'accueil

La morphologie de l'église Sainte-Croix ainsi que les besoins du quartier Flagey mettent en avant trois dispositifs d'accueil liés à des formes de précarité différentes.

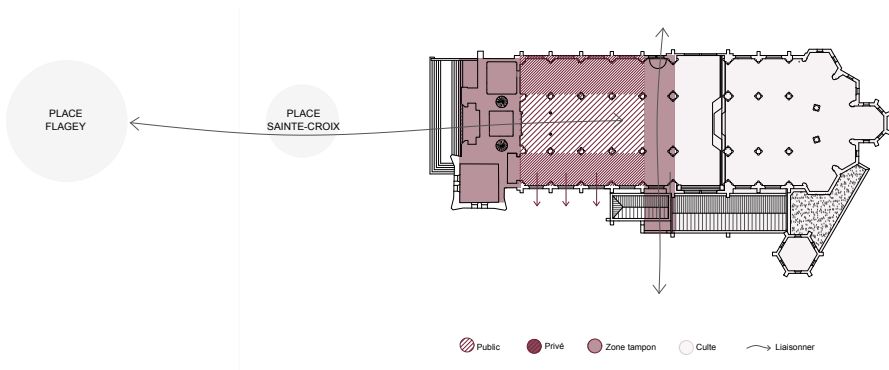


Fig. 55 – Opportunités morphologiques de l'église Sainte-Croix – Production personnelle

Ixelles dispose d'un nombre très élevé de logements occupés par une seule personne. La problématique de la précarité sociale y est donc importante. Pour pallier à celle-ci, le projet vise à agir en proposant des services et des lieux de cohabitation visant à favoriser les liens sociaux, à réduire l'isolement et à aider les victimes de précarité numérique ou administrative.

Le quartier de Flagey concentre une forte présence de personnes sans-abri et celles-ci viennent régulièrement s'abriter dans les églises. Cette précarité résidentielle est problématique et génère parfois des conflits avec l'église et les habitants du quartier. Pour répondre à cette situation, il semble pertinent de proposer des installations adaptées et encadrées au sein de l'église.

Dans un premier temps, pour pallier à la demande urgente des sans-abris, il semble pertinent de leur proposer un hébergement d'urgence. Les collatéraux sont les plus adaptés à ce type de dispositif car ils sont naturellement plus délimités. Ces dispositifs peuvent s'adapter à chaque usager dans des structures réversibles et modulables.

Dans un second temps, il paraît essentiel de développer des logements de transit afin d'assurer une continuité dans le parcours de réinsertion des personnes sans-abri. Ce type de dispositif répond également à une demande particulièrement importante à Bruxelles, où les solutions d'hébergement intermédiaire restent insuffisantes. Les combles de l'église semblent particulièrement adaptés à l'intégration de ce type d'accueil. Situés plus en retrait dans l'édifice, ils offrent des espaces davantage propices à des formes d'habitat plus stables et plus intimes. Les logements de transit, destinés à des périodes d'occupation plus longues, nécessitent en effet un cadre plus durable et plus appropriable par les habitants. Contrairement aux dispositifs d'urgence, ces interventions impliquent un degré de réversibilité moins important. Leur implantation s'inscrit davantage dans une logique d'habiter et de stabilisation résidentielle.

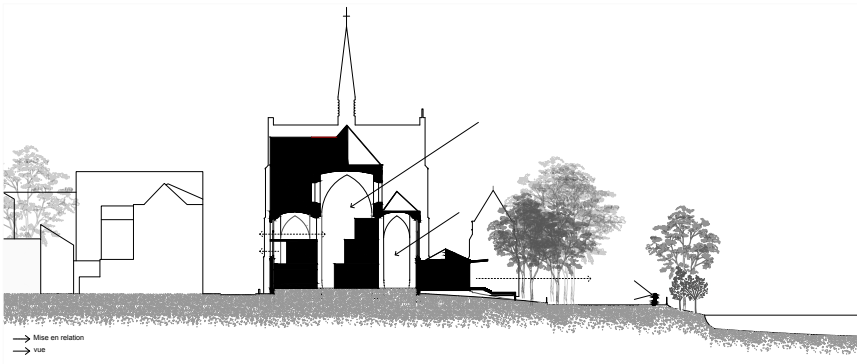


Figure 56 – Démarche conceptuelle face au patrimoine – Production personnelle

1.5 Démarche d'intervention et d'expérimentation par le projet

Démarche face au patrimoine

Les démarches conceptuelles sont définies sur base de l'évaluation des valeurs patrimoniales propres à l'église Sainte-Croix, de la morphologie du bâtiment et au regard du programme.

L'ambition est de respecter et valoriser le patrimoine. Au regard de l'évaluation patrimoniale, il est primordial de conserver l'apparence visuelle d'origine des deux façades présentant la plus forte valeur de position : la façade avant située face à la place Sainte-Croix et ensuite la façade latérale sud-est située en bordure des étangs d'Ixelles. Ensuite, sa valeur physique limite les possibilités d'ancrage direct sur le bâtiment. Pour cette raison, la structure introduite reste indépendante de l'existante et suit le principe du « Box in the box ». Chaque boîte est isolée acoustiquement et thermiquement de manière indépendante. La structure insérée est positionnée en retrait des colonnes de la nef afin de préserver la structure originelle du bâtiment. En effet, l'objectif est de conserver une lecture claire du patrimoine. Pour cela, le projet tente de tirer parti au maximum de la lumière symbolique de l'édifice. Afin d'augmenter sa valeur communautaire, un espace public annexe est implanté sur la pelouse. Il joue le rôle de liaison entre la fonction profane et la fonction sacrée et devient un réel espace de cohabitation générateur de liens.

Démarche face au programme

En regard du programme, la démarche est structurée en trois parties, selon la nouvelle disposition des lieux : le culte, l'accueil et la cohabitation.

Dans un premier temps, la démarche conceptuelle redéfinit un espace propre au culte. En séparant le patrimoine en deux entités, il est nécessaire de recréer un nouveau parvis propre à la fonction cultuelle. La nouvelle entrée principale se fait alors par la façade sud-est. Cet accès mène directement à la fonction cultuelle, qui occupe l'espace le plus sacré, décoré et lumineux du bâtiment. L'ensemble de l'organisation des cérémonies est repensé. L'espace cultuel dispose d'une partie célébration dans le transept, pouvant accueillir au minimum 175 personnes assises. Elle dispose également de la Chapelle Notre-Dame, propice au recueillement, ainsi que de la sacristie.

Dans un second temps, l'espace d'accueil se situe dans la partie avant de l'édifice et correspond au prolongement direct de la place Sainte-Croix. La nef centrale est réinvestie par des services administratifs, éducatifs, médicaux et psychologiques. Le collatéral gauche accueille au rez-de-

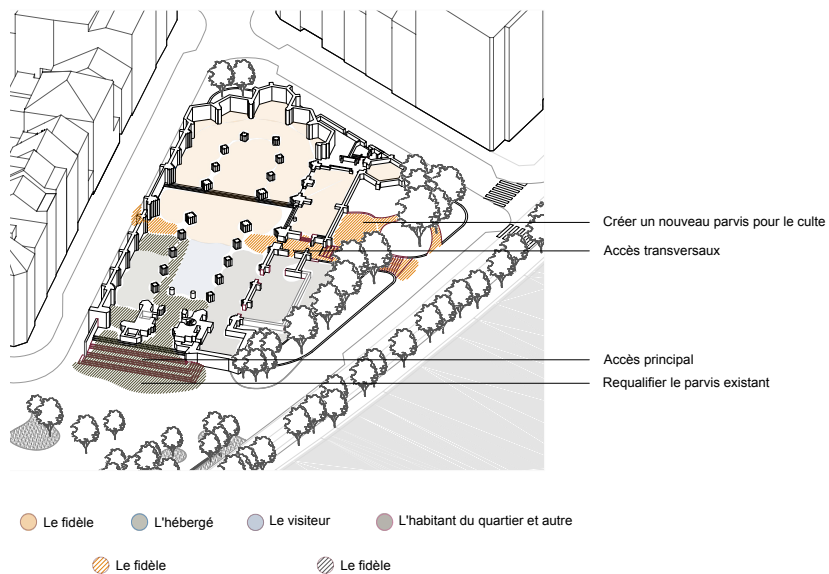


Figure 57 – Démarche conceptuelle face au programme – Production personnelle

chaussée le logement du gardien et une salle de repos dédiée aux bénévoles. Les hébergements d'urgence, pour une période d'accueil de maximum deux semaines, se situent aux étages et sont desservis par une nouvelle circulation verticale, ainsi que par des coursives habitées qui deviennent des lieux de cohabitation.

Dans les combles de la nef principale, des logements de transit sont intégrés, permettant un hébergement entre six et dix-huit mois.

Au terme de cette démarche, au rez-de-chaussée, le collatéral droit est prolongé par une nouvelle annexe qui s'ouvre vers les étangs, pour créer une salle polyvalente et un café solidaire. Ces deux lieux sont autant dédiés au culte qu'à la fonction profane. Des formations, des cours de langues, des distributions de vêtements ou un lieu de réception après une célébration religieuse, peuvent se donner dans cette pièce polyvalente. La partie café cherche à créer un lien social entre les personnes. De plus, comme cette partie est gérée par les hébergés, cela leur permet de se réinsérer dans la société, avec comme but de créer des rentrées financières pour la pérennité du bâtiment.

Ces deux espaces lient les deux fonctions, et offrent un lieu de cohabitation idéal.

Bibliographie

Ouvrages

- Authier, Jean-Yves et Joanie Cayouette-Remblière, dir. *Ce que voisiner veut dire : une grande enquête sur les liens sociaux de proximité*. Études. 1^{re} éd. Paris : Presses universitaires de France, 2025.
- Eleb, Monique, et Sabri Bendimérad. *Ensemble et séparément : des lieux pour cohabiter*. Bruxelles : Mardaga, 2018.
- Hargot-Deltenre, Véronique. *Ne désacralisons pas nos églises ! : Mobilisation pour sauver l'église Sainte-Catherine à Bruxelles. Quel avenir pour nos églises ?* Bruxelles, 2013.
- Marie, Jean-Baptiste, dir. *Réhabiter : engagés pour la qualité du logement de demain*. Paris : Flammarion, 2024.
- Mostaedi, Arian. *Flexible Homes*. Barcelone : Links Books / Carles Broto i Comerma, 2006.

Rapports

- Bernard, Nicolas. *Les occupations précaires : guide juridique et pratique*. Bruxelles : Perspective.Brussels et Bouwmeester Maître Architecte, 2018, 196. Consulté le 8 mai 2026. https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/guide_de_pratique_occupation_temporaire.pdf.
- Bruss'help. « Dénombrement des personnes sans chez-soi en Région de Bruxelles-Capitale ». 6 novembre 2024. Consulté le 20 mars 2026. https://www.bruss'help.org/images/Rapport_Preliminaire_denombrement_FR.pdf.
- Cipar. « Les Églises : l'usage cultuel en question ? ». Texte D'orientation, 29 novembre 2018. <https://cipar.be/wp-content/uploads/2019/02/Mgr-%20Habert-La-%20Désaffectation-et-la-%20Réutilisation-des-Eglises-%20Colloque-intern.-nov-%202018.pdf>.
- Cour des comptes. « Évaluation de la politique d'aide aux sans-abri dans la Région de Bruxelles-Capitale », octobre 2019. Consulté le 7 mai 2026. https://www.ccrek.be/sites/default/files/Docs/2019_44_SansAbri.pdf.
- Église Catholique En Belgique. « L'Église catholique en Belgique : rapport annuel 2025 ». Belgique, 2025. 69-70. https://documents.cathobel.be/PDF%20GRATUITS/rapport-annuel-eglise/Online_High_rapport_annuel_2025_FR.pdf.
- Pierre, Adèle. « Dénombrement des personnes sans-chez-soi en Région de Bruxelles-Capitale ». 8^e éd. Bruxelles : Bruss'help, 6 novembre 2024. Consulté le 13 mars 2026.

https://brusshelp.org/images/Rapport_denombrement_2024_FR.pdf.
Samusocial Bruxelles. *Rapport d'activité 2024*. Bruxelles : Samusocial Bruxelles, 2025. Consulté le 1er juin 2026. https://samusocial.be/wp-content/uploads/2025/07/Samusocial_RapportActivite2024_FR.pdf

Chartes / publications juridiques

Commission communautaire commune. « Ordonnance relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri – 14 juin 2018 » *Moniteur belge*, 10 juillet 2018. Consulté le 7 mai 2026. [https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/article.pl?langue=fr&dt=ORDONNANTIE+\(BRUSSEL\)&ddd=2018-06-14&nl=n&choix1=en&trier=afkondiging&lg_txt=f&type=&sort=&numac_search=2018031301&cn_search=&caller=list&&vie_w_numac=2018031301nx2019a10198nx2019a10198f](https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/article.pl?langue=fr&dt=ORDONNANTIE+(BRUSSEL)&ddd=2018-06-14&nl=n&choix1=en&trier=afkondiging&lg_txt=f&type=&sort=&numac_search=2018031301&cn_search=&caller=list&&vie_w_numac=2018031301nx2019a10198nx2019a10198f).

Congrégation pour le Clergé. « Lignes directrices sur les procédures pour la modification des paroisses, la fermeture ou la réduction des églises à un usage profane qui ne soit pas inconvenant, et à l'aliénation de ces dernières ». Cité du Vatican, 30 avril 2013. Consulté le 14 mai 2026. https://evequescatholiques.quebec/sn_uploads/Document-romain-modification-des-paroisses-2013.pdf.

Droitcanonique.be. « Code de droit canonique, livre IV, titre I, can. 1210 ». Consulté le 11 avril 2026. https://droitcanonique.fr/report/pdf/droit_canon.canon_report/1210?langues=fr_lat&annots=1&sources=1&versions=1.

Droitcanonique.be. « Code de droit canonique, livre IV, titre I, can. 1222 ». Consulté le 11 avril 2026. https://droitcanonique.fr/report/pdf/droit_canon.canon_report/1210?langues=fr_lat&annots=1&sources=1&versions=1.

Icomos Australie. « La Charte de Burra. : charte pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle » , 1999. Consulté le 14 mai 2026. https://www.icomos.org/images/DOCUMENTS/Charters/burra1999_fre.pdf.

Icomos France. « Déclaration de Paris sur le patrimoine comme moteur du développement », 2011. https://icomos.es/wp-content/uploads/2020/01/GA2011_Declaration_de_Paris_FR_20120109.pdf.

Icomos. « Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des Sites (Charte de Venise) : IIe Congrès

international des architectes et des techniciens des monuments historiques » , 1964. Consulté le 23 avril 2026. https://www.icomos.org/images/DOCUMENTS/Chartes/venice_f.df.

Perspective.Brussels. « Occupation temporaire et urbanisme transitoire ». Consulté le 18 février 2026. <https://perspective.brussels/fr/enjeux-urbains/occupations-et-tissus-urbains/occupation-temporaire-et-urbanisme-transitoire>.

Région de Bruxelles-Capitale. *Ordonnance du 14 juin 2018 relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri*. 14 juin 2018. [https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/article.pl?langue=fr&dt=ORDONNANTIE+\(BRUSSEL\)&ddd=2018-06-14&nl=n&choix1=en&trier=afkondiging&lg_txt=f&type=&sor t=&numac_search=2018031301&cn_search=&caller=list&&vie w_numac=2018031301](https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/article.pl?langue=fr&dt=ORDONNANTIE+(BRUSSEL)&ddd=2018-06-14&nl=n&choix1=en&trier=afkondiging&lg_txt=f&type=&sor t=&numac_search=2018031301&cn_search=&caller=list&&vie w_numac=2018031301).

Thèses/mémoires

Albert, Alexandra. « La question du sacré dans la reconversion des églises ». Mémoire en architecture. Institut supérieur d'architecture, 1998.

Cremer, Lucie. « Les habitants sont-ils des nouveaux acteurs dans la perpétuation du patrimoine religieux ? L'avenir des églises pris en main par les communautés rurales avec l'aide de l'architecte ». *MatheO - Master Thesis Online*, 2018. <https://matheo.uliege.be/bitstream/2268.2/5356/4/TFE%20Cremer%20Lucie%20s130824.pdf>.

Depotte, Rémy. « La réaffectation des lieux de culte en logements collectifs. Quel type et quelle densité de logement est-il envisageable dans les lieux de culte désacralisés ? Le cas de l'église Saint-Hubert à Watermael-Boitsfort ». Mémoire en architecture. UCLouvain LOCI – site Bruxelles Saint-Gilles, 2024. <https://thesis.dial.uclouvain.be/home>.

Godefroid, Aurélie. « L'Église : le maintien de l'activité chrétienne dans l'église et y assurer une activité complémentaire et différente ». Mémoire en architecture, UCLouvain LOCI – site Bruxelles Saint-Gilles, 2011. <https://thesis.dial.uclouvain.be/home>.

Maxwell, Emil. « Comment faire cohabiter profane et sacré pour pérenniser les églises gothiques ? Le cas de l'église Saint-Jacques de Tournai ». Dossier de recherche théorique, master en architecture à finalité spécialisée, UCLouvain LOCI – site Bruxelles Saint-Gilles, 2023. <https://thesis.dial.uclouvain.be/home>.

- Meynier-Philip, Mélanie. « Entre valeur affective et valeur d'usage, quel avenir pour les paroissiales françaises ? : La région urbaine Lyon Saint-Étienne interrogée par le référentiel du "Plan églises" québécois ». Thèse de doctorat, ENSA Lyon, 2019, 679. https://theses.hal.science/tel-02020281/file/these_internet_meynier_m_vol1.pdf.
- Perrin, Tom. « Quelles sont les dimensions et les caractéristiques à prendre en compte dans l'évaluation du potentiel patrimonial des églises ? ». Mémoire en architecture, UCLouvain LOCI – site Bruxelles Saint-Gilles, 2016. <https://thesis.dial.uclouvain.be/home>.

Articles en ligne et sites internet

- Ama. « Les membres de l'ama ». s. d. Consulté le 4 janvier 2026. <https://www.ama.be/les-membres/business-category/maison-dacceuil/>.
- Ama. « Les sans-abris : qui sont-ils·elles ? ». 2024. Consulté le 14 mars 2026. <https://www.ama.be/le-sans-abrisme/les-sans-abris-qui-sont-ils/>.
- Ama. « Maison d'accueil archives ». 2024. Consulté le 4 janvier 2026. <https://www.ama.be/les-membres/business-category/maison-dacceuil/>.
- Belgicatho. « Églises en Belgique : fermetures, réaffectations... Où en est-on ? ». 5 mars 2026. Consulté le 23 avril 2026. <http://www.belgicatho.be/archive/2026/03/05/eglises-fermetures-reaffectations-ou-en-est-on-6586365.html>.
- Besozzi, Thibaut, et Charles-Henry Lelimouzin. « La santé mentale des sans-abri au prisme des temporalités de la survie et des institutions ». *Alternatives Humanitaires* 22 (2023) : 74-83. Consulté le 8 mai 2026. <https://www.alternatives-humanitaires.org/fr/2023/03/21/la-sante-mentale-des-sans-abri-au-prisme-des-temporalites-de-la-survie-et-des-institutions/>.
- Bréchon, Pierre. « La religiosité des européens : diversité et tendances communes ». *Politique Européenne* 24, no 1 (2008) : 21-41. Consulté le 23 avril. <https://shs.cairn.info/revue-politique-europeenne-2008-1-page-21?lang=fr>.
- Bruno, Andrea. « faire, défaire, refaire l'architecture ». *Monumental : création architecturale et monuments historiques* (2013) : 80-85. Consulté le 20 mars 2026. https://www.jeanfrancoiscabestan.com/archicab/wp-content/uploads/reinventer-les-edifices/p14_andrea_bruno_faire_defaire_refaire_l_architecture.pdf.

- Bruxelles Environnement. « Construire réversible et circulaire ». *Guide Bâtiment Durable*. Mis à jour le 7 novembre 2023. Consulté le 4 novembre 2025. <https://guidebatimentdurable.brussels/construire-reversible-circulaire/guide-pratique-conception-reversible>.
- Bruxelles Environnement. « Conception réversible ». *Guide Bâtiment Durable*. Mis à jour le 16 mars 2023. Consulté le 4 novembre 2025. <https://guidebatimentdurable.brussels/construire-reversible-circulaire/conception-reversible>.
- Bruxelles Social – Sociaal Brussel. « Logement de transit ». s.d. Consulté le 10 mai 2026. <https://social.brussels/category/66>.
- Buxant, Coralie, Céline Brosius, Marion Lelubre et Renaud Liagre. *Osons le Housing First ! Manuel de recommandations pour les opérateurs de terrain*. Bruxelles : Housing First Belgium, 2016. Consulté le 8 mai 2026. https://www.mis.be/sites/default/files/documents/osons_le_housing_first.pdf
- Cerema. « Intensifier les usages des bâtiments : d'une pratique marginale à une démarche de bon sens ». 29 août 2023. Consulté le 25 avril 2026. <https://www.cerema.fr/fr/actualites/intensifier-usages-batiments-pratique-marginale-demarche-bon>
- Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain. « Thomas Coomans ». s.d. Consulté le 18 mai 2026. <https://patrimoine.uqam.ca/membre/coomans-thomas/>.
- Choay, Françoise. « Aloïs Riegl (1858-1905) ». Dans *Le Patrimoine en questions*, 164-166. Paris : Éd. Le Seuil, 2019. Consulté le 24 mai 2026. <https://shs.cairn.info/le-patrimoine-en-questions--9782021401109-page-164>.
- Coomans, Thomas. « Églises et usages alternatifs : un patrimoine d'avenir ». Dans *Les défis du patrimoine religieux. Héritage encombrant ? Patrimoine d'avenir ? Actes du 12e colloque du CHIREL*, dir. Éric Bousmar et Marie-Astrid Collet. *Revue d'histoire du Brabant wallon. Religion, patrimoine, société*, t. 29, fasc. 3 (2015) : 217-237. Consulté le 4 octobre 2026. https://www.researchgate.net/publication/327346050_Eglises_et_usages_alternatifs_un_patrimoine_d'avenir
- Coomans, Thomas. « Quelle protection pour les églises à Bruxelles ? Vers une approche patrimoniale intégrée ». *Bruxelles Patrimoines*, no 2 (juin 2012) : 52-71. Consulté le 11 mai 2026. <https://frh-europe.org/cms/wp-content/uploads/2016/07/Bruxelles-Patrimoines-2.pdf>.
- CPAS de Namur. *L'Espace culturel d'Harscamp : un bond en avant ! Conférence de presse – 10 juillet 2015*. Namur : Cabinet de Philippe Defeyt, 2015. 1-22. Consulté en novembre 2026. <https://www.cpasnamur.be>.

- CPAS d'Evere. « Logement et sans-abris - quelles aides à Evere ? ». s.d. 27 septembre 2022. Consulté le 8 mai 2026. <https://cpasevere.brussels/aides/logement/>.
- CPAS d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. « Logement de transit et d'urgence ». s.d. Consulté le 8 mai 2026. <https://www.olln.be/fr/cpas/action-sociale/logement-1/logement-de-transit-et-durgence>.
- Diogènes asbl. « Personnes sans-abris et santé ». s.d. Consulté le 10 mai 2026. <https://www.diogenes.brussels/fr/pages/29-personnes-sans-abris-et-sante>.
- Dupont, Anne-Sophie. « La crise du logement à Bruxelles : la comprendre et en sortir ! ». *Rassemblement Bruxellois Pour Le Droit de L'habitat (RBDH)*. s.d. Consulté le 10 mai 2026. <http://rbdh-bbrow.be/IMG/pdf/Analyse-RBDH-Anne-Sophie-Dupont-Crise-du-logement-decembre-2022.pdf>.
- Fondation rurale de Wallonie. « La fabrique d'église ». *Territoires & Patrimoine*. s.d. Consulté le 9 janvier 2026. <https://territoires.frw.be/patrimoine-eglises-fabrique.html>.
- Goffinet, Sylvie-Anne. « La production de la désaffiliation : ce que nous en apprend l'analyse sociohistorique de Robert Castel ». *Journal de L'alpha* 201, avril 2016 : 48-65. Consulté en avril 2026. https://lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/ja201_p048_goffinet.pdf.
- Hedebouw, Hubert. « 50ième balade-santé MPLP Herstal : Bressoux, l'église Notre-Dame de Lourdes au Bouhay et le potager collectif du Coin de terre ». *Hachbach*, 25 août 2019. Consulté le 19 mai 2026. <https://hachbach.be/2019/08/50ieme-balade-sante-mplp-herstal.html>.
- House of Compassion. « Qu'est-ce que House of compassion ? | House of Compassion Brussels ». *House of Compassion Brussels*, 24 avril 2021. Consulté le 11 avril 2026. <https://www.houseofcompassion.be/fr/quest-ce-que-house-of-compassion/>.
- Jansen, Philippe. « Église, espace social. Éléments d'une enquête ». *Revue d'histoire de l'Église de France* 76, no 197 (1990) : 185-192. https://www.persee.fr/doc/rhef_0300-9505_1990_num_76_197_3493.
- Lannoy, Jean. « Rapport annuel 2024 de l'Église catholique en Belgique : des chiffres toujours en baisse ». *RCF Belgique*, 18 décembre 2024, modifié le 20 décembre 2024. <https://www.rcf.fr/articles/actualite/rapport-annuel-2024-de-leglise-de-belgique-des-chiffres-toujours-en-baisse>.
- Laplace, Josée. « Églises à la recherche de vocations : quels apports de l'environnement sonore ? ». *Etnográfica* 17, no 3 (2013) : 535-559.

- Consulté le 21 mars 2026.
<https://journals.openedition.org/etnografica/3238?lang=fr#ftn4>.
- Larousse, Éditions. « Définitions : cohabitation - dictionnaire de français Larousse ». s. d. Consulté le 19 mars 2026.
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/cohabitation/17010>.
- Larousse, Éditions. « Définitions : cohabiter - dictionnaire de français Larousse ». s. d. Consulté le 19 mars 2026.
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/cohabiter/17012>.
- Larousse, Éditions. « Définitions : réverbération- dictionnaire de français Larousse ». s. d. Consulté le 19 mars 2026.
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/réverbération/69098>.
- Leblanc, Caroline, et Michel Parazelli. « Consommation de substances en contexte d'itinérance : impacts de la visibilité sociale et stratégies de contrôle de la mobilité ». Webinaire organisé par le DPSMD, le CCSMTL, l'ESCODI et l'IUD, Diapositives, 3 novembre 2025. <https://dependanceitinerance.ca/app/uploads/2025/11/Conference-PPT-dependances.pdf>.
- Leroux, Nadège. « Qu'est-ce qu'habiter ? Les enjeux de l'habiter pour la réinsertion ». *VST - Vie Sociale et Traitements* 97 (janvier 2008) : 14-25. Consulté le 10 mai 2026. <https://shs.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2008-1?lang=fr>.
- L'Îlot asbl. « La rue tue : 30 ans d'espérance de vie en moins ». 2025. Consulté le 9 janvier 2026. <https://agir.ilot.be/fr-FR/la-rue-tue>.
- Perspective.Brussels. « Occupation temporaire et urbanisme transitoire ». s. d. Consulté le 9 mars 2026.
<https://perspective.brussels/fr/enjeux-urbains/occupations-et-tissus-urbains/occupation-temporaire-et-urbanisme-transitoire>.
- Pradel, Benjamin. *Besoins, dispositifs et enjeux existants et à venir à propos des personnes sans-abri*. Lyon : Métropole de Lyon, octobre 2019. Consulté le 1 décembre 2025.
https://www.researchgate.net/publication/338765308_Besoins_dispositifs_et_enjeux_existants_et_a_venir_a_propos_des_personnes_sans-abris.
- Rouviller, Sophie. « Le centre d'hébergement, une machine à habiter... dans le temps ». *Vie sociale et traitements* 150, no 2 (2021) : 101-105. Consulté le 8 mai 2026. <https://shs.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2021-2-page-101?lang=fr>.
- Sägesser, Caroline. « Les Catholiques de Belgique, Nouvelle Minorité ? » *Les @nalyses du CRISP en Ligne*, 12 décembre 2022. Consulté le 16 mars 2026. <https://www.crisp.be/fr/catalogue/2679-les-catholiques-de-belgique-nouvelle-minorite.html>.

- Schreiber, Jean-Philippe. « L'évolution des croyances religieuses en chiffres : les cas singuliers de la Belgique et des USA ». *Observatoire des Religions et de la Laïcité (ORELA)*, Université libre de Bruxelles, 19 mai 2015. Consulté le 16 avril 2026 <https://o-re-la.ulb.be/analyses/l'evolution-des-croyances-religieuses-en-chiffres-les-cas-singuliers-de-la-belgique-et-des-usa>.
- Statbel, « Composition de la population vivant dans des ménages privés en 2021 ». 25 avril 2024. Consulté le 13 mars 2026. <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/composition-de-la-population-vivant-dans-des-menages-prives-en-2021>.
- Statbel. « Indice des prix des logements – 4e trimestre 2025 ». 25 mars 2026. Consulté le 24 avril 2026. <https://statbel.fgov.be/fr/themes/construction-logement/indice-des-prix-des-logements>.
- Statbel. « La Belgique comptait 11.825.551 habitants au 1er janvier 2025 ». 11 juin 2025. Consulté le 13 mars. <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/la-belgique-comptait-11825551-habitants-au-1er-janvier-2025>.
- Statbel. « Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale ». 2025. Consulté le 13 mars 2026 <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-d'exclusion-sociale>.
- Urban.brussels. « Église Saint-Jean-Baptiste au Béguinage ». *Inventaire du patrimoine mobilier*, s.d. Consulté en avril 2026. <https://collections.heritage.brussels/fr/institutions/22>.
- Van de Walle, Aurélie. « Crise du Logement : Définition, Causes et Solutions ». *L'Ilot*, 19 août 2025. <https://ilot.be/crise-du-logement/>.
- Ville de Créteil. « Un geste architectural et fraternel ». *Créteil, Vivre Ensemble*, no 354, septembre 2015, 13-15. <http://www.ville-creteil.fr/vivre-ensemble/vivre-ensemble-pdf/vivre-ensemble-09-15.pdf>.
- Vivalis. « Les maisons d'accueil ». s.d. Consulté le 7 mai 2026 <https://www.vivalis.brussels/fr/les-maisons-daccueil>.

Entretiens

- Becker, Bruno, prêtre du diocèse de Lille. *Entretien avec l'auteur* (voir annexe 1), 13 mai 2026.
- de Ruyver, Emmanuel, curé de paroisse. *Entretien avec l'auteur* (voir annexe 2), 21 décembre 2025.

Documents non publiés

Golsong, Dominique, architecte. *Dossier du projet église Notre Dame des Victoires*. Documents non publiés transmis à l'auteur, mai 2026.

Van Hecke, Charles-Albert, architecte. *Dossier du projet de transformation de l'église Notre Dame de Lourdes*. Documents non publiés transmis à l'auteur par Van Hecke Alexis, 27 avril 2026.

Iconographie

PARTIE 1

Figure 1 : Évolution de la pratique religieuse, Rapport annuel 2024 de l'Église catholique en Belgique (URL : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population>)

Figure 2 : Nombres d'églises désaffectées par an sur base des rapports annuels de l'église catholique en Belgique (Production personnelle)

Figure 3 : Système d'évaluation des valeurs patrimoniales développé par Alios Riegl (Tom Perrin : URL : <https://thesis.dial.uclouvain.be/entities/masterthesis/576a916c-006a-4684-9a16-2b5a62868d57>)

Figure 4 : Système d'évaluation empirique de Tom Perrin (Tom Perrin : URL : <https://thesis.dial.uclouvain.be/entities/masterthesis/576a916c-006a-4684-9a16-2b5a62868d57>)

Figure 5 : Valeurs de représentation (Production personnelle)

Figure 6 : Valeurs intrinsèques (Production personnelle)

Figure 7 : Valeurs physiques (Production personnelle)

Figure 8 : Plan de l'église Notre-Dame de Créteil (URL : <https://www.ville-creteil.fr/un-geste-architectural-et-fraternel>)

Figure 9 : Vide laissé par la démolition de l'église Sainte-Gertrude à Etterbeek en 1993 (Thomas COOMANS : URL : <https://www.frh-europe.org/cms/wp-content/uploads/2020/11/2012-Quelle-protection-pour-les-eglises-a-Bruxelles-Thomas-Coomans.pdf>)

Figure 10 : Enjeux physiques (Production personnelle)

Figure 11 : Église des Dominicains transformée en bibliothèque à Maastricht (URL : <https://www.en-vols.com/inspirations/culture/librairie-eglise-pays-bas/>)

Figure 12 : La chapelle des Brigittines (URL : <https://archiviris.be/fr/archives/10868>)

Figure 13 : Ancienne église et monastère de l'Ordre des Crutched Friars transformé en un Hôtel Kruisherer à Maastricht au Pays-Bas. (URL : <https://www.thehotelguru.com/fr-fr/hotel/kruishererhotel-maastricht-maastricht>)

Figure 14 : Maintien de la dimension symbolique (Production personnelle)

Figure 15 : Attirer une nouvelle communauté en se connectant davantage au quartier (Production personnelle)

Figure 16 : Réaménagement de l'église Saint-Nicolas de Willebroek visant à favorisant la rencontre, l'appropriation collective et de nouveaux usages communautaires (URL : <https://www.tc-plus.be/spiritueel-speelveld>)

Figure 17 : Appropriation et acceptation sociale (Production personnelle)

Figure 18 : Lisibilité des usages par les seuils : visuels, auditifs et physiques (Production personnelle)

Figure 19 : Gestion des flux : dissociation et/ou superposition (Production personnelle)

Figure 20 : Suitcase house est une maison modulaire bâtie en 2002 (EDGE DESIGN INSTITUTE LTD. : URL : <https://www.edgedesign.com.hk/2002-suitcase-house-1>)

Figure 21 : Esquisse pour l'aménagement des locaux AIDA dans l'église diocésaine Notre-Dame des Victoires à Lille réalisé par l'atelier Sébastien Muteba Architecture + design (document fourni par l'architecte Jacques Naessens)

Figure 22 : Plan RDC du projet de l'église diocésaine Notre-Dame des Victoires à Lille réalisé par l'atelier Sébastien Muteba Architecture + design (document fourni par l'architecte Jacques Naessens)

Figure 23 : Plan R-1 du projet de l'église diocésaine Notre-Dame des Victoires à Lille réalisé par l'atelier Sébastien Muteba Architecture + design (document fourni par l'architecte Jacques Naessens)

Figure 24 : Collage (document fourni par le bureau SSM Bressoux)

Figure 25 : Crypte (document fourni par le bureau SSM Bressoux)

Figure 26 : Maquette de la structure ajoutée (document fourni par le bureau SSM Bressoux)

Figure 27 : Réagencement du plan de l'église du Béguinage (House of Compassion : URL : <https://www.houseofcompassion.be/wp-content/uploads/2021/03/HOC-FR-synthese-20201205-1.pdf>)

Figure 28 : Espace d'accueil (Production personnelle)

Figure 29 : Espace de Silence (Production personnelle)

Figure 30 : Nef de l'église du Béguinage (Production personnelle)

Figure 31 : Principe « box in the box » dans la transformation de la Schoolkapel Broe-der-school (PARCUM : URL : <https://www.parcum.be/nl/kennis-inspiratie/schoolkapel-broederschool>)

Figure 32 : Évolution entre 2008 et 2024 (Bruss'help : URL : https://brusshelp.org/images/Rapport_denombrement_2024_FR)

Figure 33 : La précarité face au logement (Production personnelle)

Figure 34 : Services minimum proposés par les dispositifs d'accueil de jour (Production personnelle)

Figure 35 : Répartition selon l'âge et le genre (Bruss'help : URL : https://brusshelp.org/images/Rapport_denombrement_2024_FR)

Figure 36 : Services minimum proposés par les dispositifs d'hébergements d'urgence (Production personnelle)

Figure 37 : Répartition selon l'âge et le genre (Bruss'help : URL : https://brusshelp.org/images/Rapport_denombrement_2024_FR)

Figure 38 : Services minimum proposés par les dispositifs de maison d'accueil (Production personnelle)

Figure 39 : Répartition selon l'âge et le genre (Bruss'help : URL : https://brusshelp.org/images/Rapport_denombrement_2024_FR)

Figure 40 : Services minimum proposés par les dispositifs de logement de transit (Production personnelle)

Figure 41 : Répartition selon l'âge et le genre (Bruss'help : URL : https://brusshelp.org/images/Rapport_denombrement_2024_FR)

Figure 42 : Services minimum proposés par les dispositifs Housing First (Production personnelle)

Figure 43 : Principe de l'escalier (Production personnelle)

Figure 44 : Les différentes formes de précarité (Production personnelle)

Figure 45 : Le processus de désaffiliation de Robert Castel (URL : <http://eloge-des-ses.com/wp-content/uploads/2021/02/FP-Liens-Sociaux-2021-VE.pdf>)

Figure 46 : Les impacts du sans-abrisme (Production personnelle)

Figure 47 : Dispositions des espaces suivant la morphologie des églises catholiques (Production personnelle)

Figure 48 : Principe de cohabitation des usages : entremêler (Production personnelle)

Figure 49 : Réversibilité par le principe de « Box in the Box » (Production personnelle)

PARTIE 2

Figure 50 : Plan de l'église néogothique de 1865 (Production personnelle)

Figure 51 : Plan de la transformation par Paul Rome 1940-1942 (Production personnelle)

Figure 52 : Évaluation des valeurs patrimoniales (Production personnelle)

Figure 53 : Ambitions (Production personnelle)

Figure 54 : Le programme (Production personnelle)

Figure 55 : Opportunités morphologiques de l'église Sainte-Croix (Production personnelle)

Figure 56 : Démarche conceptuelle face au patrimoine (Production personnelle)

Figure 57 : Démarche conceptuelle face au programme (Production personnelle)

Annexes

Annexe 1 :

Entretien avec Bruno Becker, prêtre du diocèse de Lille.

Réalisé le 13 mai 2026

Retranscription de l'entretien réalisé à partir d'un enregistrement audio et mise en forme avec l'assistance d'un outil d'intelligence artificielle, vérifiée personnellement afin d'en préserver fidèlement le contenu et le sens.

Qu'est-ce qui vous a poussé à ouvrir l'église à un projet d'accueil ? Quelles étaient vos ambitions ? Lorsque je suis arrivé il y a quatre ans, le projet était déjà bien avancé. L'église appartient au diocèse, ce qui est assez rare en France. Avec les transformations de la géographie urbaine, elle s'est progressivement retrouvée enclavée au milieu d'une cité hospitalière. Les perspectives d'évolution purement pastorales étaient donc limitées. Une des manières de conserver l'église consistait alors à lui trouver une autre utilité. Ce n'était d'ailleurs pas le premier projet envisagé. Une dizaine d'années auparavant, une réflexion avait déjà été menée afin d'y installer une salle de cours. Un autre projet plus récent a également été étudié, mais il a finalement été abandonné, notamment parce que l'église était trop éloignée du centre-ville. À cela s'ajoutait la question financière. Un bâtiment comme celui-ci demande un entretien immense, entre les assurances, les impôts et les travaux.

L'idée était donc de conserver le culte au sein de l'église ? Oui. Le principe était de maintenir l'église sacralisée tout en partageant les espaces. L'idée était de conserver le chœur pour le culte et d'utiliser d'autres parties du bâtiment pour le projet d'accueil.

Pour vous, en quoi ce projet était-il cohérent avec la mission de l'Église ? La mission de l'Église est vaste, mais elle implique notamment de prendre soin des plus fragiles et des plus vulnérables. Il s'agit de rendre concret le commandement de l'amour du prochain et pas seulement d'en parler. Aider des personnes en situation de fragilité fait donc pleinement partie de la mission chrétienne. Il faut peut-être distinguer la mission personnelle des chrétiens de celle de l'institution elle-même. Un chrétien cherche normalement à aider son prochain, et l'Église, en tant que structure, peut également porter cette mission. Cependant, lorsqu'une institution s'engage dans un projet de ce type, il faut aussi prendre en compte les équilibres financiers, la durabilité du projet et sa gestion concrète.

Comment envisagiez-vous la cohabitation entre le culte et l'accueil dans un même lieu ? L'enjeu dépassait largement la simple question spatiale. Il s'agissait aussi de créer du lien entre les différents acteurs du projet, les paroissiens et les habitants du quartier.

Des rencontres ont été organisées afin d'expliquer le projet et de permettre aux habitants d'exprimer leurs inquiétudes. Les principales peurs concernaient surtout l'insécurité. Concernant le partage de l'église, la réflexion portait moins sur le caractère sacré des espaces que sur la manière concrète d'organiser la cohabitation. L'objectif était que chacun puisse avoir sa place sans empiéter sur celle de l'autre. La séparation des temporalités apparaissait comme un élément essentiel. Le dimanche matin était réservé au culte, tandis que le reste de la semaine pouvait être consacré aux activités caritatives. Les accès étaient également différenciés afin de limiter les conflits d'usage.

Existe-t-il, selon vous, des espaces intouchables dans une église ?

Le sacré peut se déplacer et se réorganiser. La vraie question était surtout de savoir comment matérialiser les espaces de chacun afin d'éviter les conflits d'usage et permettre à chacun de se sentir chez soi.

Quels sont aujourd'hui, selon vous, les principaux besoins des lieux de culte ? Il existe d'abord des besoins très techniques : chauffage, éclairage, sanitaires, accessibilité ou encore sécurité incendie. Beaucoup d'églises nécessitent aujourd'hui une remise aux normes et une adaptation aux usages contemporains. Mais il existe aussi des besoins plus spécifiquement religieux, comme des espaces de prière, de silence ou des espaces liturgiques adaptés à la célébration. Enfin, au-delà du bâtiment lui-même, un projet n'a de sens que s'il est porté par des personnes capables de le faire vivre.

Quels sont selon vous les principaux enjeux actuels des églises face à la baisse de fréquentation ? Le premier enjeu est de conserver une proximité avec les habitants et de ne pas tout concentrer dans quelques grands centres éloignés. Le second consiste à éviter l'épuisement lié à l'entretien de bâtiments parfois difficiles à gérer. Il faut trouver un équilibre entre proximité, usages réels et capacités d'entretien. Cependant, cela ne signifie pas nécessairement que les grandes églises ne sont plus utiles. Certaines restent encore trop petites lors des célébrations importantes. La question est donc davantage celle de l'équilibre et de l'adaptation que celle de la disparition des grands édifices religieux.

Annexe 2 :

Entretien avec Emmanuel de Ruyver, curé de l'église Sainte-Croix à Ixelles.

Réalisé le 21 décembre 2025

Retranscription de l'entretien réalisé à partir d'un enregistrement audio et mise en forme avec l'assistance d'un outil d'intelligence artificielle, vérifiée personnellement afin d'en préserver fidèlement le contenu et le sens.

L'engagement social fait-il partie de la mission de l'Église ?

Oui, l'engagement social, l'attention aux plus pauvres et aux personnes en situation de besoin font partie de l'ADN de l'Église. Dans l'Évangile, le Christ rappelle que ce que l'on fait au plus petit de ses frères, c'est à lui qu'on le fait. La foi ne se limite donc pas à une dimension spirituelle ou à une relation avec Dieu ; elle doit aussi se traduire concrètement dans la manière de vivre et dans l'attention portée aux plus fragiles.

L'Église a toujours eu cette préoccupation. On le voit dans l'histoire des hôpitaux, des soins, des écoles ou encore des services sociaux. Ici, à la paroisse, le service social est aujourd'hui structuré et reconnu comme un service professionnel, mais il est à l'origine une émanation du service social paroissial.

Comment la paroisse répond-elle aujourd'hui aux situations de précarité ? Nous essayons de rester attentifs aux besoins et de voir comment y répondre au mieux. Il y a, par exemple, le vestiaire, mais aussi d'autres formes de soutien. On ne peut pas être sur tous les fronts, mais on peut contribuer à certaines actions.

Pour les personnes vivant en rue, c'est plus compliqué, car nous n'avons pas toujours les infrastructures nécessaires. À un moment donné, nous avions un bâtiment, et nous l'avons mis à disposition pour accueillir une famille de réfugiés. Cette démarche est née à la suite de l'appel du pape François, qui invitait chaque paroisse, si elle en avait la possibilité, à accueillir une famille durant la crise migratoire.

Comment les espaces de l'église sont-ils utilisés aujourd'hui en dehors du culte et des célébrations ?

Cela dépend du type d'espace. Dans l'espace liturgique, il y a des célébrations tous les jours : la messe, la prière du chapelet, les laudes, les funérailles, les mariages ou encore des groupes de prière. Il faut donc garder une certaine disponibilité du lieu, notamment pour les funérailles, qui peuvent arriver de manière moins prévisible. Il y a aussi des écoles qui viennent pour des célébrations, notamment à Noël. La semaine dernière, par exemple, plusieurs milliers d'élèves sont venus dans les différentes églises de la paroisse.

En dehors du culte, certaines activités peuvent aussi avoir lieu : expositions, concerts, spectacles, mappings lumineux ou moments

conviviaux après certaines célébrations. Mais ces activités doivent rester compatibles avec le lieu.

Quelles activités peuvent être accueillies dans une église ? Il peut y avoir des expositions, des concerts, des moments de rencontre, parfois même un apéritif ou un repas après une célébration. Mais il faut toujours trouver un juste équilibre. L'église n'est pas un lieu de restauration habituel, mais pour certaines occasions liées à la vie paroissiale, cela peut avoir du sens.

L'important est que l'activité respecte le lieu. Par exemple, des concerts de musique sacrée ou chrétienne peuvent convenir. Un spectacle ou une activité artistique peut aussi être accueilli si le contenu reste en accord avec l'esprit du lieu.

Quelle est la priorité entre culte et autres usages ? La priorité reste au lieu de culte. Une activité extérieure ne doit pas empêcher une célébration, une messe ou des funérailles. Par exemple, si un mapping lumineux est organisé, il faut tenir compte des horaires de messe. Si la messe des jeunes a lieu le mercredi soir, il ne sera pas possible d'organiser une activité qui l'empêche. Cela n'empêche pas d'ouvrir l'église à d'autres usages, mais ceux-ci doivent s'adapter au rythme liturgique.

Quels espaces sont les plus sensibles dans une église ? Le cœur de l'église, c'est le chœur. C'est le lieu de la célébration. A priori, c'est donc un espace plus sensible. Cependant, il peut parfois être utilisé ponctuellement pour un concert, notamment parce qu'il est souvent meilleur acoustiquement. Le tabernacle est également un élément très important, car il contient la présence réelle. Pour certains événements, il peut être déplacé temporairement dans une chapelle latérale afin d'éviter une gêne ou une incompréhension. Cela ne désacralise pas le lieu, mais permet d'adapter ponctuellement l'espace.

Quelles sont les limites à l'ouverture d'une église à d'autres fonctions ? La limite principale est l'adéquation avec le lieu. Une activité purement commerciale ou mercantile pourrait être problématique, surtout si elle transforme l'église en lieu de profit. Même dans une église désacralisée, il reste souvent un respect du bâtiment. Aujourd'hui, on privilégierait plutôt des fonctions culturelles, artistiques, sociales ou de rencontre. Une église peut accueillir des activités, mais celles-ci doivent respecter son identité, son histoire et sa fonction première.

Une église peut-elle accueillir des personnes d'autres religions ? Oui. Aujourd'hui déjà, n'importe qui peut entrer dans une église. Il n'y a pas de contrôle d'identité ou de certificat de baptême. L'église est un lieu ouvert. Nous avons aussi des temps de prière œcuménique avec d'autres chrétiens, ainsi que des rencontres avec des musulmans d'Ixelles. Ces rencontres peuvent avoir lieu dans l'église ou dans une mosquée. Chacun respecte le lieu de l'autre. Quand des musulmans viennent dans une église,

on n'enlève pas les croix. De la même manière, lorsqu'on entre dans une mosquée, on enlève ses chaussures. C'est une question de respect mutuel.

Quel rôle imaginez-vous pour Sainte-Croix dans dix ans ? Nous avons déjà réfléchi à une vision pour ce lieu. L'image que nous avons retenue est celle du phare. Un phare est un point de repère pour ceux qui sont perdus en mer. C'est un lieu stable, visible, qui éclaire et qui rassure. J'aimerais que Sainte-Croix soit cela dans le quartier : un lieu de repère, de calme, de paix, d'accueil et d'écoute. Un lieu où chacun peut se sentir accueilli, quelle que soit son histoire, ses convictions ou sa situation.

Sainte-Croix est très visible à Flagey. On la voit de loin. Elle peut donc être un repère dans le paysage, mais aussi un repère humain et spirituel. Dans une société parfois anxieuse, elle peut offrir un lieu d'espérance et de silence.

Quel lien entre l'église et le quartier ? Il est important que l'église reste à l'écoute des réalités du quartier. Elle ne doit pas être une citadelle fermée. Elle doit garder son identité culturelle, mais aussi dialoguer avec ce qui l'entoure : la commune, les associations, les habitants, les enjeux sociaux. Il y a par exemple une réflexion avec la commune autour des « bulles de silence », c'est-à-dire des lieux calmes où les personnes peuvent se retrouver. L'église pourrait participer à cette cartographie, car elle offre déjà un espace de calme et de retrait au cœur du quartier.

Comment maintenir l'ouverture tout en protégeant le lieu ? C'est un équilibre difficile. L'église est un lieu ouvert, et il ne s'agit pas de la fermer complètement. Mais certains objets ou certains signes doivent être protégés. Il arrive que des objets soient abîmés, cassés ou volés. La question est donc de préserver ce qui a de la valeur, tout en maintenant l'ouverture du lieu. Si on enlève tous les signes par peur des dégradations, on risque aussi de perdre une partie de l'identité du lieu.

Pourquoi des personnes sans-abri se rassemblent-elles autour de l'église ? À chaque fois que je viens ici, je vois des personnes installées autour de l'église. Est-ce qu'il y a une raison particulière à cela ? Oui, principalement parce qu'ici elles trouvent un endroit où s'abriter. L'église possède un porche couvert, des marches protégées et deux renforcements qui permettent de se mettre à l'abri du vent et de la pluie. C'est un lieu qui protège un minimum des intempéries. C'est aussi pour cela qu'il y a davantage de personnes ici qu'à d'autres endroits, comme à la Cambre par exemple, où il n'existe pas vraiment d'espace couvert ou protégé. Ici, le bâtiment crée naturellement des petits espaces de refuge.

Pourquoi certaines personnes sans-abri ne vont-elles pas dans des structures d'accueil et restent dehors ? Je connais certaines des personnes qui logent ici et, souvent, ce qui paraît être "la meilleure solution" sur le papier est plus compliqué dans la réalité. Certains refusent des centres parce qu'ils ont leur chien avec eux et qu'ils ne peuvent pas l'emmener. D'autres ont peur qu'on leur vole leurs affaires ou racontent

avoir déjà vécu des mauvaises expériences. Parfois, il y a aussi toute une image qu'ils se font de ces lieux, ou des difficultés liées à leur situation personnelle. Ça dépend beaucoup des personnes, de leur parcours, de leur état psychologique ou des problèmes qu'elles rencontrent. Certaines problématiques sont très difficiles à accompagner. Donc le problème ne se limite pas simplement à "trouver une place". Derrière, il y a toute la question de l'accompagnement humain et social, qui est beaucoup plus complexe.

Existe-t-il des églises qui accueillent directement des personnes précarisées ? Oui, bien sûr. Il y a notamment l'Église du Béguinage à Bruxelles, qui est devenue assez emblématique de ce combat-là. Là-bas, il y a littéralement eu des tentes installées dans l'église. Il y a aussi déjà eu des occupations dans d'autres églises, comme à Saint-Boniface, même si ce n'était pas à mon époque. Mais le problème, c'est qu'une église n'est pas adaptée pour devenir un lieu d'hébergement permanent. Il n'y a pas de douches, pas de toilettes adaptées, pas de cantine, pas de cuisine... Et forcément, lorsqu'un bâtiment est utilisé d'une manière pour laquelle il n'a pas été conçu, cela entraîne aussi d'importantes dégradations.

Est-ce qu'il serait possible d'aménager ces lieux différemment ? Cela demanderait une véritable réadaptation du bâtiment. Et puis il faut aussi tenir compte du fait que certaines églises restent encore très fréquentées par les paroissiens. Par exemple, certains espaces servent aux processions, aux circulations pendant les offices ou doivent rester libres pour des raisons de sécurité liées au nombre de personnes présentes dans l'église. Donc si on commence à occuper ces espaces de manière permanente, cela contraint aussi les usages religieux. Toute la difficulté est là : faire cohabiter plusieurs fonctions dans un lieu qui reste avant tout un espace de culte.

Comment concilier accueil et respect du lieu ? Je n'ai pas de problème avec le fait que des personnes sans-abri viennent ici. L'idée est justement que l'église reste accueillante pour tous. Mais il faut aussi que cela reste respectueux du lieu et des autres personnes qui le fréquentent. Le matin, quand on ouvre l'église, il arrive parfois qu'il y ait des déchets, des canettes ou des restes de nourriture devant l'entrée. Et je me pose toujours la question : si une famille vient enterrer un proche, est-ce qu'elle a envie de découvrir cela devant l'église ? Pareil pour un mariage. Ce ne sont d'ailleurs pas uniquement des personnes sans-abri. Il y a aussi des groupes de jeunes qui viennent faire la fête le soir autour du bâtiment. Comme il y a de la place autour de l'église, cela devient un lieu de rassemblement. Il arrive qu'il y ait des nuisances, des personnes qui urinent sur les murs ou des dégradations autour des entrées latérales.

Pourquoi certains espaces du bâtiment deviennent-ils des lieux d'occupation plus important ? Parce qu'ils sont un peu "entre deux". Par exemple, il y a ici un sas entre les portes vitrées et les portes en bois.

Certaines personnes viennent s'y installer parce que c'est couvert et protégé. Avant, il n'y avait même pas ces portes vitrées. Elles ont été ajoutées notamment pour protéger l'église du vent. Mais aujourd'hui, ces espaces deviennent aussi des endroits où certaines personnes viennent se réfugier, dormir, consommer de la drogue ou rester à l'abri. Ce sont des lieux qui ne servent pas vraiment en journée, donc ils deviennent des espaces un peu ambigus : ni complètement ouverts, ni réellement contrôlés.

Comment trouver un équilibre entre ouverture et sécurité ? C'est probablement le plus compliqué. L'église doit rester accueillante, mais elle doit aussi rester sécurisante pour les familles, les enfants qui viennent au catéchisme ou les personnes qui viennent simplement se recueillir. Il y a déjà eu certaines situations difficiles avec des personnes agressives ou des tensions avec des visiteurs. À un moment, quelqu'un agressait verbalement des personnes qui entraient dans l'église. Et là, forcément, on ne peut pas simplement tout laisser faire, surtout lorsqu'il y a des enfants présents. Donc toute la difficulté est de trouver une manière de vivre ensemble. Personnellement, je n'ai pas envie d'empêcher les personnes de venir, mais il faut aussi que chacun puisse trouver sa place dans le respect des autres et du lieu.

Comment vivre cette cohabitation au quotidien, comment réussir à maintenir un équilibre entre accueil et fonctionnement du lieu ? C'est toute la difficulté du « vivre ensemble ». Personnellement, je n'ai pas de problème avec le fait que des personnes viennent ici. Mais il faut aussi que cela reste respectueux pour tout le monde. Certaines églises installent des barrières, des grilles ou des dispositifs pour empêcher les personnes de venir jusqu'aux portes, un peu comme autour de certains monuments. Ici, ce n'est pas quelque chose que je souhaite spécialement. Mais en même temps, lorsqu'il y a des comportements agressifs ou des nuisances, cela devient compliqué. Par exemple, à Saint-Adrien, il y avait une personne qui agressait verbalement les gens. Et à partir du moment où des enfants viennent pour le catéchisme ou que des familles fréquentent l'église, on ne peut pas simplement tout permettre. Donc il faut constamment essayer de trouver un équilibre entre ouverture et sécurité.

Selon vous, est-ce qu'il manque certains espaces ou équipements dans l'église ? Il y a déjà la question des sanitaires. Actuellement, il n'y a qu'une petite toilette qui sert normalement au prêtre mais qui est, dans les faits, utilisée par tout le monde. C'est pratique, évidemment, notamment lorsqu'il y a des familles avec des enfants ou des activités dans l'église. Mais ce n'est pas un véritable équipement public pensé pour accueillir beaucoup de personnes. Donc oui, avoir davantage de sanitaires pourrait être utile. Mais en même temps, une église n'est pas un lieu qui a été conçu autour de cette fonction-là.

Faut-il penser cette question à une échelle plus large que celle de l'église ? Est-ce que la réponse doit forcément venir de l'église elle-même ? Je pense que la question dépasse largement l'église. Ici, sur la place Flagey, il y a déjà énormément de choses organisées : les douches du lundi matin, les machines à laver, les maraudes, les distributions de vêtements, de nourriture ou de café. Avec les jeunes, on fait aussi des maraudes, principalement vers le centre-ville. Et ce qu'on remarque, c'est que les personnes sont parfois simplement heureuses de recevoir des chaussettes, un pull ou des vêtements secs, parce que leurs affaires s'usent extrêmement vite lorsqu'on vit dehors. Donc il existe déjà beaucoup d'initiatives dans le quartier.

Qu'est-ce qu'il faudrait pour qu'un projet fonctionne réellement ? Il faudrait surtout une véritable gestion humaine et matérielle. On ne peut pas simplement ouvrir un lieu et espérer que tout fonctionne seul. Il faut des personnes présentes, capables de poser un cadre, d'accompagner les situations difficiles, de gérer les conflits, d'ouvrir et fermer les lieux, de nettoyer, d'assurer un minimum de suivi et de sécurité. C'est un travail énorme. Et cela devrait se faire avec d'autres acteurs : la commune, les associations, les structures existantes... Pas uniquement avec l'église seule dans son coin. Il serait intéressant de comprendre pourquoi certains dispositifs n'existent pas encore dans le quartier : est-ce un manque de budget ? Un manque de besoin identifié ? Ou simplement un manque de coordination ? Parce que l'objectif ne serait pas simplement "d'accueillir", mais de créer quelque chose de durable, réfléchi et réellement utile pour les personnes. Sinon, le risque est que le lieu se dégrade rapidement ou que des tensions apparaissent faute d'encadrement suffisant. Et finalement, c'est là toute la difficulté de cette réflexion.

Vous avez parfois l'air de bien connaître certaines personnes qui restent autour de l'église. Jusqu'où va votre rôle dans cette situation ? Certaines personnes sont effectivement repérées par les équipes ou par les personnes qui travaillent autour de l'église. Mais après, chacun a aussi son rôle. Personnellement, mon rôle n'est pas d'assurer un suivi social direct ou de gérer toute la problématique de la précarité dans le quartier. Mon rôle, c'est surtout de veiller à ce que l'église reste un lieu préservé, que ce qu'il s'y passe ne perturbe pas le fonctionnement du lieu et que l'église puisse continuer à remplir sa fonction. La problématique n'est d'ailleurs pas la même dans tous les quartiers ni dans toutes les églises. Certains endroits sont beaucoup plus paisibles que d'autres. Ici, c'est un quartier très vivant, très animé, avec énormément de passages et d'activités.

On a justement l'impression qu'il y a déjà beaucoup de choses organisées autour du site ? Oui, il y a déjà énormément d'initiatives. Autour de l'église, on retrouve notamment le service social, le restaurant social ainsi que plusieurs lieux d'accueil et d'accompagnement. Il y a aussi une maison

qui accueille une famille réfugiée. Récemment, une “Maison de la Famille” a également été ouverte. Elle est centrée sur l’accompagnement humain des familles, de la parentalité et des couples. Ce n’est pas une aide matérielle à proprement parler, mais plutôt un lieu d’écoute, de soutien et d’accompagnement. Le bâtiment se situe juste à côté du service social, dans la partie inférieure du site.

Y a-t-il encore d’autres activités ou associations installées dans ces bâtiments ? Oui. Dans le bâtiment où est accueillie la famille réfugiée, il y a aussi deux logements pour les gardiens du site ainsi que des bureaux utilisés par des associations. Par exemple, une structure y accueille des femmes réfugiées. L’idée est que les bâtiments soient utilisés de manière cohérente et utile. Lorsqu’un espace est disponible, autant qu’il puisse servir à des projets qui ont du sens pour la paroisse ou pour le quartier.

Comment la paroisse choisit-elle les activités présentes dans ses locaux ? Oui, l’objectif est que ce qui se vit dans les bâtiments corresponde aux différentes missions de la paroisse. Il y a les activités pastorales, les projets pour les jeunes, les actions sociales, les espaces de rencontre, la catéchèse... Par exemple, “Les Cordées” représentent le projet jeunesse de la paroisse. Certaines salles servent également à accueillir des activités qui permettent de financer le fonctionnement général du site. Tout doit donc rester cohérent avec l’identité du lieu tout en participant à son équilibre économique.

Tous ces locaux appartiennent-ils à la paroisse ? Oui, les bâtiments appartiennent à la paroisse et sont entièrement gérés par elle. Certains espaces sont mis à disposition pour des activités sociales, pastorales ou associatives. D’autres accueillent des activités qui permettent de générer des revenus afin d’assurer le fonctionnement global du site. Parce qu’au-delà des projets eux-mêmes, il faut aussi financer les bâtiments, leur entretien, les investissements et parfois même certains postes comme les assistantes sociales. Donc tout fonctionne dans une logique d’équilibre : permettre des activités utiles socialement tout en assurant la viabilité économique de l’ensemble.